

BOLLORÉ

RAPPORT ANNUEL 2004



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2005

Vincent Bolloré

Président-directeur général

Antoine Bernheim

Cédric de Bailliencourt

Représentant Bolloré Participations

Marc Bebon

Représentant Financière V

Jean-Louis Bouquet

Représentant Financière de l'Odet

Hubert Fabri

Philippe Giffard

Laurent Mignon

Représentant AGF Vie

Georges Pébureau

Comte de Ribes

Olivier Roussel

Michel Roussin

Information financière

Thierry Marraud

Directeur financier

Tél. : +33 (0)1 46 96 47 04

Fax : +33 (0)1 46 96 40 26

Cédric de Bailliencourt

*Directeur des participations
et de la communication*

Tél. : +33 (0)1 46 96 46 73

Fax : +33 (0)1 46 96 48 76

SOMMAIRE

Rapport de gestion

2 Le Groupe

- 2 Organigramme économique
- 3 Profil du Groupe
- 4 Chiffres clés et données boursières
- 6 Actionnariat détaillé des sociétés cotées du Groupe
- 7 Bref historique et chiffres clés consolidés
- 8 Présentation du Groupe
- 9 Industrie et services
- 12 Comptes consolidés résumés

14 La société

- 14 Commentaire sur les résultats de l'exercice 2004
- 14 Commentaires sur le bilan au 31 décembre 2004
- 14 Affectation du résultat
- 14 Distribution de dividendes
- 15 Prises de participations directes
- 15 Renseignements concernant l'actionnariat
- 16 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- 16 Jetons de présence
- 16 Évolution du titre Bolloré sur 18 mois
- 16 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité
- 17 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne
- 21 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

22 Analyse des risques

25 Données sociales et environnementales

30 Informations chiffrées relatives aux normes IFRS

Éléments juridiques et financiers

37 Comptes consolidés

77 Comptes sociaux résumés

88 Résolutions

- 88 Projet de résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2005
- 93 Projet de résolutions présentées à l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2005

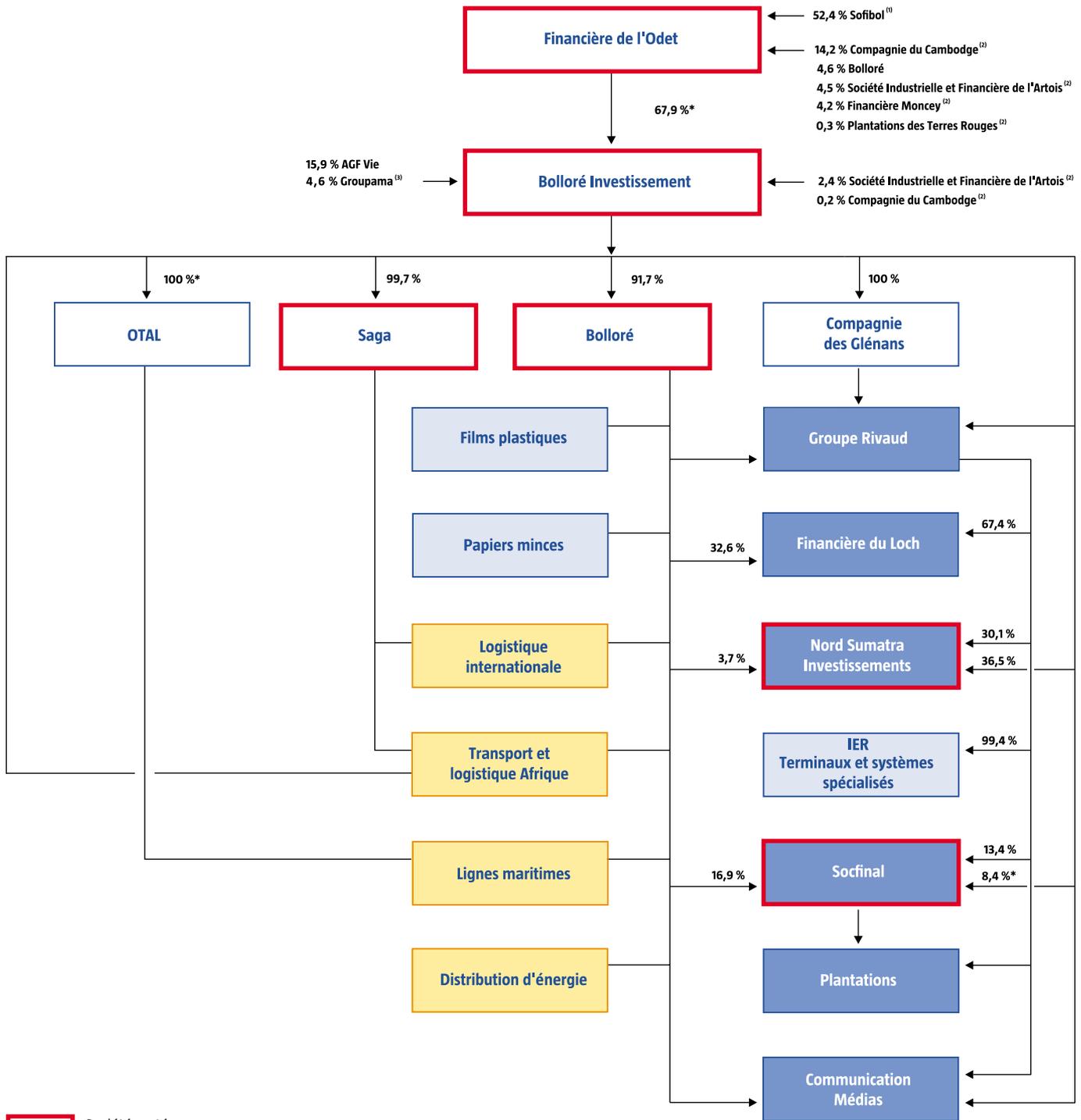
96 Renseignements de caractère général

- 96 Renseignements concernant la société
- 99 Renseignements concernant le capital
- 102 Gouvernement d'entreprise

108 Table de concordance

ORGANIGRAMME ÉCONOMIQUE

Au 1^{er} mars 2005 (en pourcentage du capital)



- Sociétés cotées
- Transport et distribution d'énergie
- Industrie
- Médias, actifs agricoles, financiers et divers

* Directement et indirectement.
 (1) 48,4 % directement par Sofibol et 4,0 % par sa filiale à 99,5 % Compagnie de Guénéol. Sofibol est contrôlée par Vincent Bolloré (cf. p.6 Actionnariat détaillé).
 (2) Sociétés du groupe Rivaud.
 (3) Au 31 décembre 2004.

PROFIL DU GROUPE

Le groupe Bolloré, créé en 1822, figure aujourd'hui parmi les 250 premiers groupes européens. À partir de son activité historique, les papiers fins, le Groupe a choisi de se diversifier dans des métiers où il peut occuper des positions de leader. La diversité de ses activités lui permet d'assurer une meilleure répartition de ses risques.

Il est aujourd'hui présent dans les films plastiques pour condensateurs et emballages, les papiers minces, le transport Afrique (commission de transport, maintenance portuaire, lignes maritimes) et la logistique internationale (commission de transport) et la distribution d'énergie.

Depuis plusieurs années, il réalise également des investissements dans le secteur de la communication et des médias.

Coté en Bourse, le Groupe est contrôlé majoritairement par la famille Bolloré. La stabilité de son actionnariat lui permet de mener une politique d'investissements à long terme.

En 2004

| | | | |
|---|---|-------------------------------------|--|
| → 21 266 Collaborateurs dans 126 pays | → 4 869 M€ Chiffre d'affaires | → 158 M€ Résultat courant | → 850 M€ Fonds propres (au 31/12/2004) |
|---|---|-------------------------------------|--|

CHIFFRES CLÉS ET DONNÉES BOURSIÈRES

| (en millions d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|-------|-------|-------|
| Chiffre d'affaires | 4 869 | 4 517 | 4 482 |
| Résultat d'exploitation | 156 | 118 | 137 |
| Résultat courant | 158 | 98 | 118 |
| Résultat net global (avant amortissement des survaleurs) | 82 | 123 | 118 |
| Résultat net global (après amortissement des survaleurs) | 50 | 89 | 95 |
| dont part du Groupe | 45 | 88 | 94 |

| | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 |
|-----------------------------|--------------------|---------------|---------------|
| Fonds propres | 850 | 833 | 808 |
| Fonds propres et provisions | 1 002 | 984 | 956 |
| Endettement net | 233 ⁽¹⁾ | 243 | 267 |

(1) Intègre la consolidation en 2004 des SPC portant les 8 navires neufs (+104 millions d'euros).

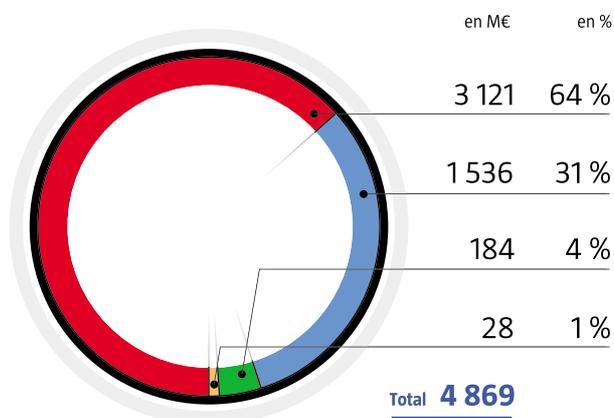
RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

par activité

| (en millions d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|
| Transport et logistique | 164 | 118 | 131 |
| Distribution d'énergie | 23 | 17 | 11 |
| Industrie | (19) | (14) | (2) |
| Médias, actifs financiers et divers | (12) | (3) | (3) |
| Total | 156 | 118 | 137 |

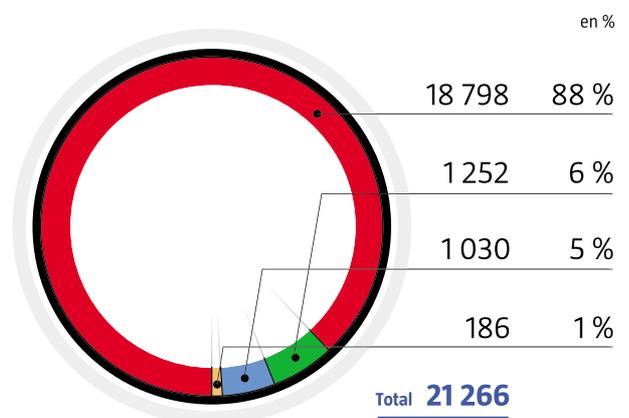
CHIFFRE D'AFFAIRES 2004

par activité



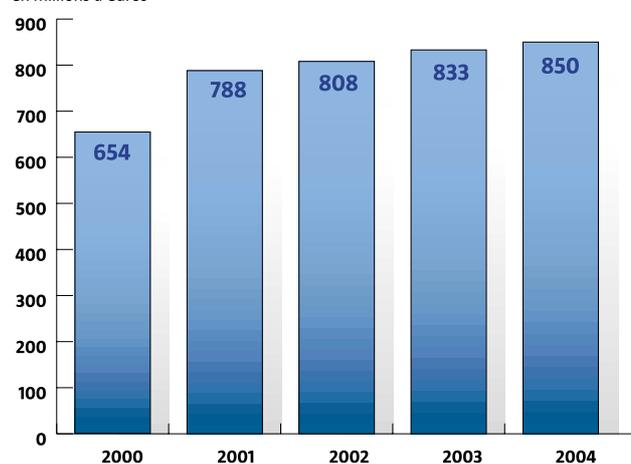
EFFECTIFS 2004

par activité



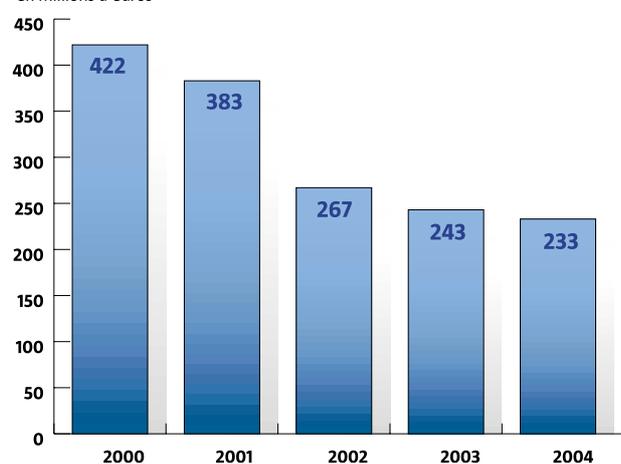
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros



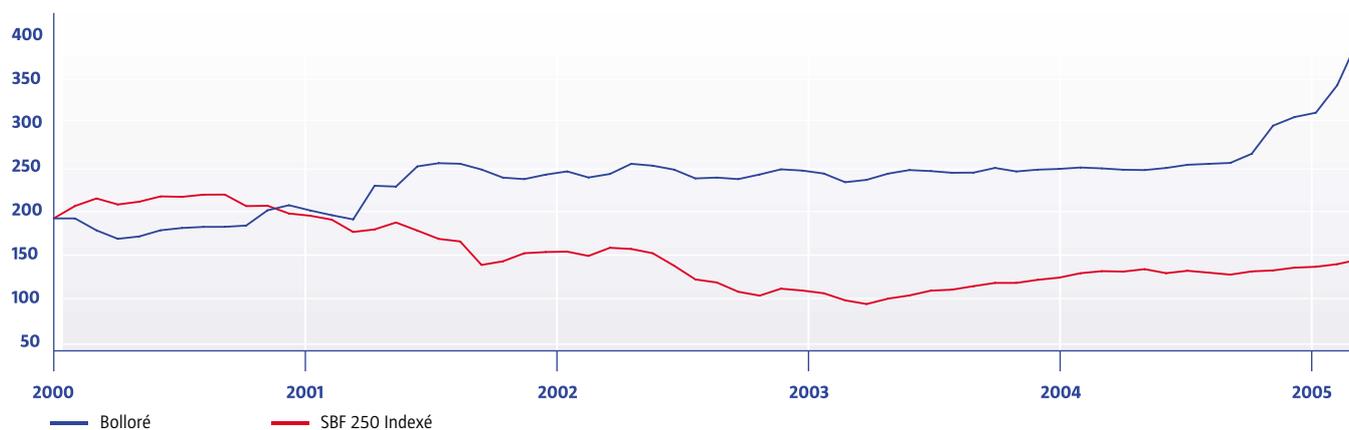
ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET

en millions d'euros



ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

en euros (moyennes mensuelles)



ÉVOLUTION DU DIVIDENDE

par action

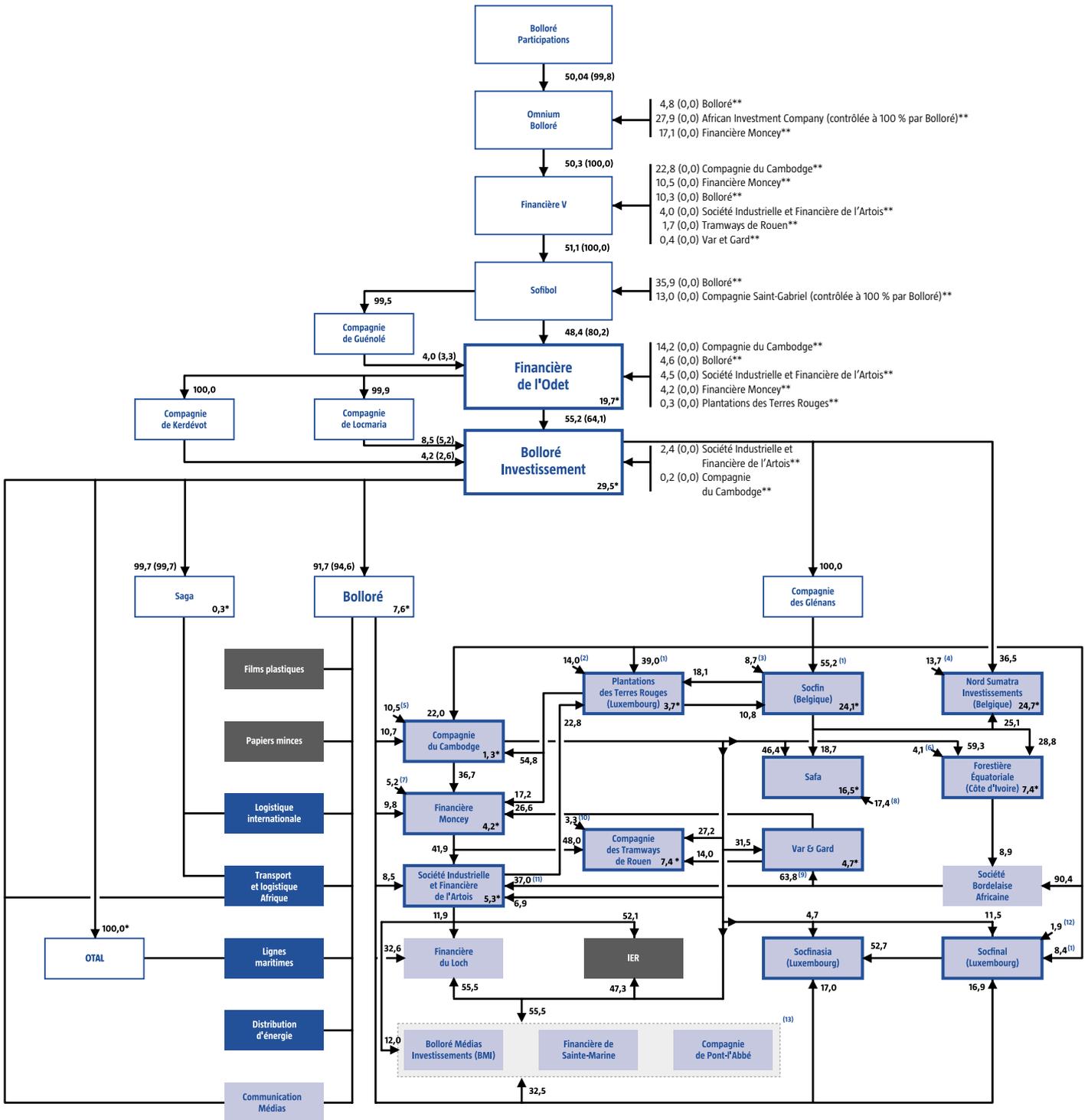
| (en euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|
| Dividende | 5,00 | 4,50 | 4,50 |
| Montant global (en millions d'euros) | 37,79 | 33,31 | 33,30 |

ACTIONNARIAT AU 1^{ER} MARS 2005

| | % du capital | % des droits de vote |
|-----------------------------|---------------|----------------------|
| Bolloré Investissement | 91,68 | 94,63 |
| Financière de l'Odé | 0,76 | 0,49 |
| Vincent Bolloré et famille | 0,55 | 0,65 |
| Total groupe Bolloré | 92,99 | 95,77 |
| Public | 7,01 | 4,23 |
| Total | 100,00 | 100,00 |

ACTIONNARIAT DÉTAILLÉ DES SOCIÉTÉS COTÉES DU GROUPE

Au 1^{er} mars 2005 en pourcentage du capital (et en droits de vote)



Sociétés cotées

Transport et distribution d'énergie

Industrie

Médias, plantations et actifs financiers

Par convention, les participations inférieures à 1% ne sont pas mentionnées.

(1) Directement et indirectement par des filiales à 100%

(2) 3,5% par Bolloré et 10,5% par la Compagnie du Cambodge

(3) 4,9% par Bolloré Investissement et 3,8% par la Compagnie du Cambodge

(4) 5,0% par Bolloré Participations, 5,0% par la Compagnie du Cambodge et 3,7% par Bolloré

(5) 5,5% par Bolloré Investissement et 5,0% par Socfin

(6) 4,1% par SFA filiale à 98,4% de Plantations des Terres Rouges

(7) 5,2% par Bolloré Investissement

(8) 7,9% par la Société Industrielle et Financière de l'Artois,

5,5% par Bolloré et 4,0% par la Compagnie des Glénans

(9) 63,8% par sa filiale directe à 53,4% Socfrance

(10) 3,3% par Plantations des Terres Rouges

(11) 30,2% par la Société Bordelaise Africaine

et 6,8% par sa filiale directe à 53,4% Socfrance

(12) 1,9% par Plantations des Terres Rouges

(13) Ces trois sociétés ont les mêmes actionnaires

% (%) % du capital (% des voix)

* Pourcentage du capital hors Groupe

** Contrôlé par Bolloré Investissement

LE GROUPE

BREF HISTORIQUE

Au début des années 1980, Vincent Bolloré a repris l'entreprise familiale créée en Bretagne en 1822 et spécialisée dans la fabrication de papiers fins.

Après avoir développé un pôle de spécialités industrielles liées à la technologie des films plastiques et papiers minces, le groupe Bolloré a pris le contrôle, d'une part, en 1986, de la société Sofical, complété par l'acquisition de JOB pour développer un pôle Tabac, et, d'autre part, de la Scac puis de Rhin-Rhône en 1988 pour développer un pôle Transport.

- 1991 : prise de contrôle de Delmas Vieljeux, suivie par l'absorption de la Scac par Delmas, rebaptisée Scac Delmas Vieljeux.

- 1994 : cession par Bolloré d'une partie de l'activité Non Tissés industriels et Produits jetables et d'autre part de l'activité Tubes et Raccords plastiques.

- 1998 : absorption de Scac Delmas Vieljeux par Bolloré Technologies, devenue Bolloré.

- 1999 : Albatros Investissement, principal actionnaire de Bolloré, prend le nom de Bolloré Investissement. Acquisition par Bolloré du réseau africain AMI du groupe belge CMB.

- 2000 : cession de 81 % de l'activité Papiers à cigarettes au groupe américain Republic Technologies qui assurait une grande partie de la distribution des papiers à rouler aux États-Unis. Rachat de la participation minoritaire (40 %) de la Seita dans Coralma, sa filiale Tabac dont il détenait 60 %. Prise de contrôle du troisième oléoduc français Donges-Melun-Metz (DMM), long de 630 km.

- 2001 : cession de 75 % de l'activité Cigarettes (Tobaccor), implantée en Afrique et en Asie, au groupe britannique Imperial Tobacco. Reprise par Bolloré Énergie d'une partie des activités de la filiale de distribution des produits pétroliers de BP en France. Acquisition par Delmas, filiale maritime de Bolloré, de 80 % de l'Italien Linea-Setramar présent sur l'axe Méditerranée-Afrique de l'Ouest.

- 2002 : cession à Imperial Tobacco de 12,5 % supplémentaires de Tobaccor. Reprise par Bolloré Énergie d'une partie des activités de distribution de fioul de Shell en France. Acquisition par SDV du groupe allemand Geis disposant d'un important réseau de commission de transport en Asie. Fusion de six sociétés de l'activité Commission de transport, donnant naissance à SDV Logistique Internationale.

- 2003 : cession du solde de la participation dans Tobaccor (12,5 % payables fin 2005). Démarrage de l'usine acquise dans les Vosges par la division Papiers.

- 2004 : développement d'un prototype de véhicule électrique pouvant accueillir les batteries produites par Batscap.

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|-------|-------|-------|
| Chiffre d'affaires | 4 869 | 4 517 | 4 482 |
| Résultat d'exploitation | 156 | 118 | 137 |
| Résultat courant | 158 | 98 | 118 |
| Résultat net global (avant amortissement des survaleurs) | 82 | 123 | 118 |
| dont part du Groupe | 78 | 122 | 117 |
| Résultat net global (après amortissement des survaleurs) | 50 | 89 | 95 |
| dont part du Groupe | 45 | 88 | 94 |

| (en millions d'euros) | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Capitaux propres | 850 | 833 | 808 |
| Capitaux propres et provisions | 1 002 | 984 | 956 |
| Endettement net | 233 | 243 | 267 |

LE GROUPE

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ

Bolloré, qui figure parmi les 500 premiers groupes mondiaux, exerce ses activités dans :

- les films plastiques pour condensateurs et emballages ;
- les papiers minces ;
- le transport Afrique (commission de transport, manutention portuaire, lignes maritimes) ;
- la logistique internationale (commission de transport) ;
- la distribution d'énergie.

Grâce à sa politique permanente de recherche et d'innovation, à une stratégie de développement à l'international et à des investissements importants réalisés ces dernières années, le groupe Bolloré occupe une position de leader dans chacune de ses activités industrielles et de services.

Par ailleurs, le Groupe réalise depuis 2000 des investissements dans le secteur de la communication et des médias.

Bolloré assure un rôle de holding employant 150 personnes affectées aux différents services fonctionnels centraux : direction générale, juridique, fiscalité, informatique, ressources humaines, finances, comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie...

Bolloré assure l'animation et la coordination des divisions opérationnelles. La gestion de la trésorerie de ses filiales est centralisée dans Bolloré de façon à optimiser les conditions obtenues.

Bolloré refacture ses services en fonction de certaines clés de répartition (temps passés, effectifs, nombre de sociétés...). Le montant facturé en 2004 s'élève à 28,7 millions d'euros. L'ensemble de ces prestations est réalisé dans le cadre de conventions formalisées, courantes et conclues à des conditions normales.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

| (en millions d'euros) | 2004 | | 2003 | | 2002 | |
|-------------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------|
| | Chiffre d'affaires | Résultat d'exploitation | Chiffre d'affaires | Résultat d'exploitation | Chiffre d'affaires | Résultat d'exploitation |
| Transport et logistique | 3 121 | 164 | 2 926 | 118 | 2 998 | 131 |
| Distribution d'énergie | 1 536 | 23 | 1 390 | 17 | 1 276 | 11 |
| Industrie | 184 | (19) | 167 | (14) | 165 | (2) |
| Médias, actifs financiers et divers | 28 | (12) | 34 | (3) | 43 | (3) |
| Total | 4 869 | 156 | 4 517 | 118 | 4 482 | 137 |

INDUSTRIE ET SERVICES

Films plastiques

L'activité Films plastiques a connu un bon exercice 2004 malgré la forte appréciation de l'euro par rapport à la devise américaine. Le résultat d'exploitation tient compte bien entendu des charges consacrées au développement de la batterie électrique.

Concernant les **films diélectriques pour condensateur**, à taux de change constant, le chiffre d'affaires a progressé de 4 % par rapport à 2003. L'activité a bénéficié à la fois de la forte reprise du marché américain et de la croissance du marché asiatique.

Les ventes de **films d'emballage thermorétractables** ont progressé de 18 % en 2004, confirmant la tendance positive enregistrée au second semestre 2003.

À taux de change constant, le chiffre d'affaires a également progressé de 18 % par rapport à 2003. Cependant, la performance de cette activité est pénalisée par la faiblesse du dollar et l'augmentation du coût des matières premières.

Batscap : Le Groupe a poursuivi ses recherches sur la batterie au lithium. L'année 2004 a permis de tester les capacités de la batterie électrique et de développer un prototype de véhicule électrique sur lequel elle puisse être installée. Baptisée "BlueCar[™]", cette voiture a été présentée au Salon de Genève en mars 2005.

Papiers minces

Grâce à la nouvelle usine des Vosges, démarrée en septembre 2003, la division Papier dispose d'une capacité totale de 95 000 tonnes. L'année 2004 a été marquée par une concurrence très vive sur les prix de vente et une hausse du coût des matières premières.

Le chiffre d'affaires a progressé de 15 % grâce à l'augmentation de 30 % des volumes vendus. Toutefois, en attendant la pleine utilisation des capacités des Papeteries des Vosges, le résultat demeure négatif.

Les efforts constants de recherche et développement ont permis le développement de nouveaux papiers de haute qualité pour l'édition littéraire et les notices pharmaceutiques. En particulier, le papier "bouffant" destiné à la littérature, dont les caractéristiques sont d'être à la fois épais et léger, connaît un important succès.

Transport Afrique

Spécialiste du transport à destination et au départ de l'Afrique, le Groupe occupe une place de leader sur le continent.

À travers ses filiales terrestres (SDV, Transami) et maritimes (Delmas, Linea Setramar), il offre à ses clients toutes les prestations du transport.

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Le réseau terrestre du Groupe a réalisé un exercice 2004 satisfaisant. Les événements politiques survenus fin 2004 **en Côte d'Ivoire** ont provoqué un ralentissement de l'activité import. Toutefois, le terminal conteneurs d'Abidjan (SETV dont la concession a été obtenue en 2004) et le niveau soutenu de la campagne cacao au dernier trimestre ont permis d'atteindre des résultats satisfaisants.

Au **Cameroun**, les activités de transit et de manutention de marchandises conventionnelles (vrac, grumes, débités) sont stables. La fin de l'année 2004 a vu la mise en place de la société DIT (détenue à parité avec Maersk) pour la gestion du terminal conteneurs de Douala dont l'activité a démarré le 1^{er} janvier 2005.

Au **Sénégal**, le Groupe a bénéficié des bonnes performances des activités de manutentions, tant conteneurisées que non conteneurisées (clinker, céréales), et des activités de transit profitant de l'amélioration des axes routiers et ferroviaires entre le Sénégal et le Mali.

Au **Congo**, des résultats satisfaisants ont été atteints grâce aux volumes de la manutention et aux nouveaux contrats pétroliers.

Au **Gabon**, la reprise des exports de bois à destination de l'Asie, le bon fonctionnement du chantier naval et une activité de lignes régulières soutenue ont contribué positivement aux résultats.

Le **Ghana** a connu une année 2004 satisfaisante grâce au bon fonctionnement du terminal conteneurs et au maintien des performances en transit coton.

Le **Nigeria** a été pénalisé par une conjoncture difficile et une baisse des volumes importés par les lignes maritimes clientes. Le Groupe a poursuivi la réduction des charges et conforté ses activités de transit et logistique.

En **Angola**, la nouvelle base logistique de Luanda, désormais opérationnelle, permet de profiter de l'activité générée par de nombreux projets pétroliers.

Parmi les autres pays dans lesquels le Groupe est présent, le **Bénin**, le **Togo**, l'**Afrique de l'Est** et l'**Afrique australe** ont profité d'une conjoncture maritime active et de nombreux projets en aérien en 2004.

LE GROUPE

INDUSTRIE ET SERVICES

Chantier naval : la persistance en 2004 de troubles en Côte d'Ivoire a fortement pénalisé l'activité de Carena.

Matières premières : au premier semestre 2004, le Groupe a pris la décision de céder l'activité café-cacao non stratégique et présentant peu de synergies avec les activités du Groupe. La cession de Dafci a été réalisée au cours du second semestre 2004. Au cours de l'année 2004, le groupe s'est également désengagé de ses activités forestières au Cameroun.

LIGNES MARITIMES

Dans un environnement international porteur, la division maritime a connu une excellente année 2004, confirmant la tendance observée depuis la fin de l'année 2003.

Sur l'axe Europe-Afrique, dans un marché pratiquement stable, Delmas a enregistré une très nette amélioration de ses résultats grâce à la hausse des taux de fret, à la progression des chargements (notamment dans le sens Afrique-Europe) et à la poursuite de la politique de réduction des coûts opérationnels.

Sur l'axe Asie-Afrique, Delmas exploite désormais 5 lignes maritimes qui connaissent une forte croissance. Grâce aux hausses tarifaires et malgré l'augmentation du coût des navires affrétés sur le marché, les résultats ont fortement progressé.

Les autres lignes de l'océan Indien et du Maghreb, ainsi que les activités d'agences en Europe et en Asie, ont connu des performances très satisfaisantes au cours du premier semestre 2004.

Concernant l'**activité d'armateur**, le marché des navires, à l'achat et à la location, a connu une forte augmentation en 2004, impacté par la hausse de la demande chinoise. Dans ce contexte, la division maritime profite pleinement de sa position d'armateur, disposant d'unités récentes, mises pour la plupart à la disposition des lignes du Groupe, certaines étant frêtées sur le marché international.

Enfin, compte tenu de l'absence de synergies avec les lignes du Groupe, Delmas a cédé, au cours du premier semestre 2004, sa filiale de consignation et de manutention en Guadeloupe, SGCM, à des intérêts locaux.

Logistique internationale

Le groupe Bolloré, à travers SDV Logistique Internationale, exerce tous les métiers du transport et de la logistique dans le monde entier et offre des services adaptés à chacun de ses clients.

L'activité de la division Logistique internationale a connu en 2004 une progression de l'ordre de 6 % par rapport à l'an passé.

Cette croissance s'explique principalement par la politique de développement à l'**international** qui a permis au cours des trois dernières années au réseau Logistique internationale de progresser fortement en Asie (Chine et Singapour) et en Europe (Allemagne et Angleterre). SDV Logistique Internationale joue aujourd'hui un rôle de premier plan sur les flux européens vers ces destinations.

Cette stratégie de croissance a permis d'accompagner les bouleversements récents : croissance des flux Asie-Afrique, mutation des économies européennes vers les activités de service au détriment de l'export de biens, mouvement de délocalisation industrielle vers la Chine et les pays de l'Est.

Le déploiement de plates-formes de logistique en Asie permet désormais d'organiser les flux intra-asiatiques.

En Europe, la stratégie de croissance porte ses fruits tant sur le plan du référencement auprès de chargeurs mondiaux qu'à travers la prise de contrats logistiques à l'échelle du continent. Le développement des trafics imports, favorisé par l'appréciation de l'euro, permet de développer les prestations de conseil et d'assistance pour l'application des procédures douanières.

SDV Logistique Internationale est devenu un acteur important de la *supply chain* intégrant les services de transport et de logistique, capable de répondre aux besoins spécifiques des clients.

Dans les départements d'**outre-mer**, le Groupe a bénéficié des activités récurrentes dans le domaine de la logistique de distribution.

Dans les activités de **manutention**, la stratégie de réduction des coûts et la politique de diversification ont permis de limiter les conséquences de la baisse du chiffre d'affaires.

Enfin, la Division a continué à investir dans des outils performants tant sur le plan des moyens physiques (plates-formes avancées) que sur le plan du traitement de l'information : identification, étiquetage, suivi de commande, gestion de stock... La mise en place d'un logiciel standard permet de suivre à travers le monde et en temps réel le détail de ces informations. Ces investissements ont permis d'obtenir les certifications requises pour le traitement des marchandises entrant aux États-Unis et de répondre aux exigences croissantes en matière de sécurité.

Distribution d'énergie

À travers sa division Énergie, le groupe Bolloré est le deuxième distributeur français de produits pétroliers après Total, avec environ 9 % de parts de marché. Il est également un acteur important dans le domaine de la logistique pétrolière.

En **France**, dans un marché stable en volumes et caractérisé par une hausse de 25 % du prix des produits pétroliers, les ventes Détail de Bolloré Énergie sont demeurées à un niveau élevé, proche de 1 000 000 m³. Les différentes réorganisations menées au sein du réseau de distribution ainsi que le développement des ventes de fioul Bien-être ont contribué à l'augmentation du résultat d'exploitation. Enfin, les volumes Négoce ont progressé de plus de 4 %, à 1 142 000 m³.

SFDM, concessionnaire du pipe-line Donges-Metz, a réalisé un bon exercice tant dans son activité de transport de produits que dans la location de capacités. Le site de Saint-Baussant, où avaient été réalisés d'importants investissements en 2002, continue de développer son activité conformément aux prévisions.

Les résultats des **activités européennes** se sont nettement améliorés grâce à l'arrêt du bunkering en Hollande, et à la remontée des prix des produits pétroliers qui génère un impact positif sur Cica en Suisse.

LE GROUPE

COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

Commentaires sur les résultats consolidés

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 4 869 millions d'euros, en progression de 8,9 % à périmètre et taux de change constants. Les activités Transport et logistique progressent de 8,1 %, en particulier grâce à la forte croissance de la zone Asie dont bénéficie directement la division Logistique internationale. Les recettes des lignes maritimes augmentent de 11,4 % principalement par l'effet de la hausse des taux de frètement des navires et de la restauration des taux de fret sur l'axe Nord-Sud. Le chiffre d'affaires des divisions Films plastiques et Papiers minces est en augmentation de 11,6 % par un effet volume, notamment des papiers pour impression mince dont la capacité de production inclut désormais la nouvelle usine des Vosges. Les ventes de la division Distribution d'énergie progressent de 10,6 % grâce à la forte augmentation des prix du pétrole et malgré la décision d'arrêter le négoce de produits pétroliers destinés au soutage des navires aux Pays-Bas (*bunkering*).

Le résultat d'exploitation atteint 156,4 millions d'euros contre 118 millions au 31 décembre 2003, impacté favorablement à hauteur de 11,6 millions d'euros par la consolidation à compter du 1^{er} janvier 2004 des sociétés *ad hoc* portant huit navires acquis en 2002. Hors cet effet de périmètre, la progression du résultat d'exploitation consolidé est due pour l'essentiel aux lignes maritimes qui ont bénéficié de la hausse des taux de frets et des effets de rationalisation de la flotte, et à l'augmentation de 32 % des résultats de l'activité Distribution d'énergie. Les réseaux Transport Afrique et Logistique internationale ont enregistré des performances satisfaisantes malgré la fin du contrat logistique de l'oléoduc Tchad-Cameroun. Le secteur industriel a vu ses marges opérationnelles et ses résultats baisser compte tenu de la pression sur les prix de vente des papiers pour impression mince d'une part et de la poursuite des efforts de recherche et de développement dans le domaine de la batterie électrique d'autre part.

Le résultat financier est positif de 1,6 million d'euros au 31 décembre 2004 contre une charge nette de 20,5 millions d'euros à fin décembre 2003. La charge d'intérêt net de revenus de valeurs mobilières s'accroît de 11,4 millions d'euros suite notamment à l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés *ad hoc*. La variation favorable des autres postes du résultat financier provient principalement du produit net de cessions des valeurs de placement pour 3,8 millions d'euros ainsi que de l'amélioration du résultat de change, déficitaire de 9,9 millions d'euros à fin décembre 2003 et bénéficiaire de 1,7 million d'euros au 31 décembre 2004.

Le résultat exceptionnel ressort à - 37 millions d'euros contre un résultat exceptionnel positif de 51 millions d'euros en 2003 qui intégrait la plus-value de cession du solde des titres Tobaccor.

Les quotes-parts de **résultats des sociétés mises en équivalence** sont en diminution suite à la cession fin 2003 de Cotrafi, holding du groupe Gondrand, qui contribuait pour 1,9 million d'euros en 2003.

La dotation nette aux **amortissements des écarts d'acquisition** inclut une charge exceptionnelle de 9 millions d'euros relative aux sociétés de la filière matières premières (groupe Dafci).

Le résultat net s'établit à 50 millions d'euros. Hors cession du solde des titres Tobaccor, il progresse de 57 %.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ

| (en millions d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 4 869 | 4 517 | 4 482 |
| Excédent brut d'exploitation | 265 | 206 | 226 |
| Amortissements | (86) | (82) | (75) |
| Autres produits/charges | (23) | (6) | (14) |
| Résultat d'exploitation | 156 | 118 | 137 |
| Résultat financier | 2 | (20) | (19) |
| Résultat courant | 158 | 98 | 118 |
| Résultat exceptionnel | (37) | 51 | 35 |
| Quote-part des sociétés mises en équivalence | 8 | 12 | 8 |
| Impôts | (46) | (38) | (43) |
| Résultat net avant survaleurs | 82 | 123 | 118 |
| dont part du Groupe | 78 | 122 | 117 |
| Amortissements/dépréciations survaleurs | (33) | (34) | (23) |
| Résultat net | 50 | 89 | 95 |
| dont part du Groupe | 45 | 88 | 94 |

Commentaires sur le bilan consolidé

L'endettement financier net des valeurs mobilières de placement est de 233 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 243 millions au 31 décembre 2003. La dette brute s'accroît mécaniquement de 104 millions d'euros du fait de la consolidation des sociétés *ad hoc*, portant les huit navires acquis en 2002. Le flux net d'activité positif a permis de réduire sensiblement le niveau de l'endettement net dont le ratio est de 0,27 (après déduction des valeurs mobilières de placement), à comparer à un ratio de 0,44 au 1^{er} janvier 2004 à périmètre comparable (y compris structures *ad hoc*).

Événements récents et perspectives

Malgré un contexte qui demeure difficile, marqué notamment par le prix élevé du pétrole et la persistance des tensions en Côte d'Ivoire, l'activité du Groupe est globalement bien orientée.

En février 2005, la division Logistique internationale a acquis le troisième opérateur indien de la Commission de transport, Air Link-Sea Link qui dispose d'un important réseau en Inde et est présent dans plusieurs pays de la région, ainsi qu'aux États-Unis.

Le 31 mars 2005 a été lancée la chaîne de télévision Direct 8 créée par le Groupe et qui fait partie des chaînes gratuites de la Télévision Numérique Terrestre. Fondée sur le direct, Direct 8 se veut une chaîne respectueuse et responsable.

BILAN CONSOLIDÉ RÉSUMÉ

| (en millions d'euros) | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Actif immobilisé | 1 299 | 1 233 | 1 304 |
| Immobilisations incorporelles | 165 | 171 | 173 |
| Écarts d'acquisition | 201 | 239 | 255 |
| Immobilisations corporelles | 538 | 410 | 429 |
| Immobilisations financières | 395 | 413 | 446 |
| Actif circulant (hors trésorerie) | 1 146 | 1 133 | 1 080 |
| Stocks | 74 | 88 | 77 |
| Créances et comptes de régularisation actif | 1 072 | 1 045 | 1 003 |
| Total | 2 445 | 2 366 | 2 384 |
| Capitaux propres | 850 | 833 | 808 |
| Capitaux et autres fonds propres part du Groupe | 805 | 792 | 766 |
| Intérêts minoritaires | 45 | 41 | 42 |
| Provisions pour risques et charges | 152 | 151 | 148 |
| Total capitaux propres et provisions | 1 002 | 984 | 956 |
| Endettement net | 233 | 243 | 267 |
| Autres dettes et comptes de régularisation passif | 1 210 | 1 139 | 1 161 |
| Total | 2 445 | 2 366 | 2 384 |

LA SOCIÉTÉ

COMMENTAIRE SUR LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2004

Le chiffre d'affaires de la société est de 145 millions d'euros pour l'exercice 2004, en baisse de 3 millions par rapport à 2003 du fait de la réduction de certaines prestations de services non récurrentes. Le niveau des charges d'exploitation est de 153 millions d'euros contre 155 millions d'euros en 2003. Le résultat financier progresse de 77 millions d'euros pour s'établir à 124 millions d'euros, contre 47 millions en 2003, grâce notamment à des reprises de provisions sur titres de participation. Le résultat exceptionnel s'établit à 4 millions d'euros, contre 72 millions en 2003, qui intégrait la plus-value de cession des titres Tobaccor pour 69 millions d'euros. Après un produit net d'impôt de 15 millions d'euros, contre 20 millions en 2003, le résultat net social de Bolloré SA s'établit à 139 millions d'euros contre 136 millions en 2003.

COMMENTAIRES SUR LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004

Au 31 décembre 2004, le total de l'actif de Bolloré SA s'élève à 1,769 milliard d'euros, contre 1,643 milliard d'euros en 2003. L'actif immobilisé augmente de 50 millions d'euros du fait des reprises de provisions sur titres. L'augmentation des créances diverses concerne essentiellement les conventions de trésorerie conclues avec des sociétés du Groupe. Au passif, l'augmentation nette des dettes financières de 56 millions d'euros s'explique par la souscription d'un nouvel emprunt de 100 millions d'euros dont une partie a été utilisée pour le remboursement de lignes de crédit. L'évolution des dettes diverses traduit la réduction des comptes courants avec certaines sociétés du Groupe.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 138 975 592,52 euros, qu'il vous est proposé d'affecter de la façon suivante :

| (en euros) | |
|---|-----------------------|
| Résultat de l'exercice | 138 975 592,52 |
| Report à nouveau antérieur ⁽¹⁾ | 282 688 099,96 |
| Bénéfice distribuable | 421 663 692,48 |
| Dividende : | 37 790 225,00 |
| - acompte sur dividende | 34 011 202,50 |
| - dividende complémentaire | 3 779 022,50 |
| Report à nouveau | 383 873 467,48 |
| Total | 421 663 692,48 |

(1) Ce report à nouveau a fait l'objet d'une imputation à la clôture de l'exercice du montant de la taxe exceptionnelle prévue à l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, soit une somme de 4 987 500 euros.

Cet acompte sur dividende, mis en paiement le 8 octobre 2004, fixé à 4,50 euros par action au nominal de 8 euros, ouvrirait droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :

- à la moitié du dividende versé (soit 2,25 euros) lorsque le bénéficiaire est une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
- à 10 % de ce dividende (soit 0,45 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2004, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'est ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère

et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

Le dividende complémentaire à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,50 euro par action au nominal de 8 euros.

En application des dispositions de l'article 93 de la loi de finances pour 2005 et de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes distribués est éligible à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158 2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux actionnaires personnes physiques.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 16 juin 2005 chez Lazard Frères Banque, 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ainsi que l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

| | 2003 | 2002 | 2001 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'actions | 7 403 395 | 7 402 045 | 6 331 345 |
| Revenu global (en euros) | (1) | (2) | (3) |
| Avoir fiscal (en euros) | (1) | (2) | (3) |
| Dividende (en euros) | 4,50 | 4,50 | 7,00 |

(1) Le dividende, mis en distribution au titre de l'exercice 2003, était réparti en :

- a) un acompte sur dividende, mis en paiement le 10 octobre 2003, fixé à 4 euros par action au nominal de 8 euros, ce qui ouvrirait droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :
 - à la moitié du dividende versé (soit 2 euros) lorsque le bénéficiaire était une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
 - à 10 % de ce dividende (soit 0,40 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2003, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

b) un dividende complémentaire, mis en paiement le 17 juin 2004, fixé à 0,50 euro par action au nominal de 8 euros, ce qui ouvre droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :

- à la moitié du dividende versé (soit 0,25 euro) lorsque le bénéficiaire était une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
- à 10 % de ce dividende (soit 0,05 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2004, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

(2) Le dividende, mis en distribution au titre de l'exercice 2002, était réparti en :

- a) un acompte sur dividende, mis en paiement le 10 octobre 2002, fixé à 3,5 euros par action au nominal de 8 euros, ce qui ouvrirait droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :
 - à la moitié du dividende versé (soit 1,75 euro) lorsque le bénéficiaire était une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
 - à 15 % de ce dividende (soit 0,52 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2002, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

b) un dividende complémentaire, mis en paiement le 13 juin 2003, fixé à 1 euro par action au nominal de 8 euros, ce qui ouvre droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :

- à la moitié du dividende versé (soit 0,50 euro) lorsque le bénéficiaire était une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
- à 10 % de ce dividende (soit 0,10 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2003, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

(3) Le dividende, mis en distribution au titre de l'exercice 2001, était réparti en :

a) un acompte sur dividende, mis en paiement le 12 octobre 2001, fixé à 4 euros par action au nominal de 8 euros ce qui ouvrirait droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :

- à la moitié du dividende versé (soit 2 euros) lorsque le bénéficiaire était une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
- à 25 % de ce dividende (soit 1 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2001, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu,
- à 15 % de ce dividende (soit 0,60 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2002, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

b) un dividende complémentaire, mis en paiement le 13 juin 2002, fixé à 3 euros par action au nominal de 8 euros, ce qui ouvrirait droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :

- à la moitié du dividende versé (soit 1,50 euro) lorsque le bénéficiaire était une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
- à 15 % de ce dividende (soit 0,45 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2002, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Le montant des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élève à un montant global de 105 292 euros.

ALIÉNATION D' ACTIONS - PARTICIPATIONS CROISÉES

Aucune.

PRISES DE PARTICIPATIONS DIRECTES

Les participations acquises directement dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française ont été, au cours de l'exercice, les suivantes :

| Société | Participations acquises en 2004 | | Total de la participation et du contrôle au 31/12/2004 | |
|--------------------------|---------------------------------|---------------------|--|---------------------|
| | % en capital | % en droits de vote | % en capital | % en droits de vote |
| Compagnie de Port-Manech | 5,00 | 5,005,00 | 5,00 | |
| Financière de Rosporden | 5,00 | 5,005,00 | 5,00 | |

PRISES DE CONTRÔLE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, les prises de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française ont été, au cours de l'exercice, les suivantes :

| Société | Participations indirectes acquises en 2004 % en droits de vote | Contrôle au 31/12/2004 % en droits de vote |
|---------|---|---|
| | Néant | Néant |

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Principaux actionnaires ou groupes d'actionnaires au 1^{er} mars 2005 :

| Actionnaires | Nombre d'actions | % de capital | Nombre de voix | % de droits de vote |
|---------------------------------------|------------------|---------------|-------------------|---------------------|
| Vincent Bolloré et famille | 41 876 | 0,55 | 83 752 | 0,65 |
| Bolloré Investissement ⁽¹⁾ | 6 928 906 | 91,68 | 12 239 913 | 94,63 |
| Autres sociétés du Groupe | 57 496 | 0,76 | 64 031 | 0,49 |
| Total groupe Bolloré | 7 028 278 | 92,99 | 12 387 696 | 95,77 |
| Public | 529 767 | 7,01 | 547 344 | 4,23 |
| Total | 7 558 045 | 100,00 | 12 935 040 | 100,00 |

(1) Contrôlée directement ou indirectement par la Financière de l'Odet (70,47 % du capital et 71,88 % des droits de vote), Financière de l'Odet étant contrôlée par Sofibol, elle-même contrôlée directement et indirectement à 100 % par M. Vincent Bolloré.

À la connaissance de la société, aucun actionnaire, autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, ne détient plus de 5 % du capital. De plus, la société et ses filiales ne détiennent aucune action de la société mère.

Au 1^{er} mars 2005, 7 007 991 actions sont inscrites au nominatif, détenues par 370 actionnaires (source : liste des actionnaires éditée par Lazard Frères Banque).

Il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de la société.

Au 31 décembre 2004, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

D'après les renseignements recueillis par la société, l'ensemble des administrateurs possède environ 1,10 % du capital de la société et détient environ 0,87 % des droits de vote.

Le pourcentage du capital de la société détenu par les salariés du Groupe au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élève au 31 décembre 2004 à 0,53 %.

Bolloré Investissement est détenue, directement ou indirectement, à 70,47 % par la Financière de l'Odet et à 15,90 % par AGF Vie.

LA SOCIÉTÉ

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du même Code et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

JETONS DE PRÉSENCE

Le montant global maximal des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2000 à la somme de 145 000 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

La répartition des jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration, par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateur.

ÉVOLUTION DU TITRE BOLLORÉ SUR 18 MOIS

| | Cours moyen en euros | Cours le plus haut en euros | Cours le plus bas en euros | Titres échangés | Capitaux échangés en milliers d'euros |
|----------------|----------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------|---------------------------------------|
| Septembre 2003 | 251,00 | 255,00 | 241,00 | 18 648 | 4 642 |
| Octobre 2003 | 247,00 | 250,00 | 240,00 | 4 613 | 1 137 |
| Novembre 2003 | 249,05 | 252,90 | 247,00 | 6 355 | 1 585 |
| Décembre 2003 | 249,88 | 253,00 | 249,00 | 7 654 | 1 913 |
| Janvier 2004 | 251,50 | 273,00 | 250,00 | 5 489 | 1 383 |
| Février 2004 | 250,48 | 254,90 | 249,00 | 7 601 | 1 903 |
| Mars 2004 | 248,96 | 250,10 | 245,50 | 17 732 | 4 428 |
| Avril 2004 | 248,58 | 254,00 | 243,00 | 5 916 | 1 472 |
| Mai 2004 | 250,96 | 253,00 | 250,00 | 15 369 | 3 847 |
| Juin 2004 | 254,60 | 259,30 | 251,00 | 12 923 | 3 290 |
| Juillet 2004 | 255,68 | 256,00 | 255,00 | 11 075 | 2 832 |
| Août 2004 | 256,74 | 260,80 | 255,00 | 6 813 | 1 749 |
| Septembre 2004 | 267,15 | 279,40 | 257,00 | 5 713 | 1 547 |
| Octobre 2004 | 299,25 | 315,00 | 279,00 | 19 708 | 5 810 |
| Novembre 2004 | 309,05 | 314,50 | 306,00 | 7 814 | 2 412 |
| Décembre 2004 | 314,03 | 327,00 | 309,00 | 36 831 | 11 551 |
| Janvier 2005 | 345,33 | 390,00 | 316,00 | 8 684 | 3 010 |
| Février 2005 | 398,88 | 420,00 | 378,00 | 13 429 | 5 360 |

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

(Article L. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce)

| Autorisations | Date de délibération de l'Assemblée générale | Durée (échéance) | Montant maximum | Utilisation |
|--|---|---|--|--------------|
| Émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription | Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2004 | 26 mois (10 août 2006) | Emprunt : 500 000 000 euros Capital : 150 000 000 euros | Non utilisée |
| Émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou élévation du nominal | Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2004 | 26 mois (10 août 2006) | 150 000 000 euros ⁽¹⁾ | Non utilisée |
| Augmentation de capital réservée aux salariés | Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2004 | Jusqu'à l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 | 1 % du capital | Non utilisée |

(1) Montant qui s'impute sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ ET SUR LES ÉVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

(Article L. 225-37 du Code de commerce)

En application de l'article 117 de la loi du 1^{er} août 2003 relative à la transparence financière dans les entreprises, le Président-directeur général rend compte aux actionnaires dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les départements des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la direction financière et de la direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes.

I. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances de Conseil d'administration, les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance, et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs.

Cette manière de procéder donne des résultats appréciables puisqu'on peut constater que lors des deux réunions tenues en 2004, respectivement les 31 mars et 30 septembre, tous les administrateurs étaient présents. Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Le Conseil d'administration en séance du 30 septembre 2004 a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail.

L'évaluation a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil,
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues,
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes,

les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur les informations communiquées en termes de connaissance du Groupe, ainsi que sur la structuration des documents délivrés qui permet de disposer d'une information complète, tant stratégique que financière, sur les activités et questions importantes.

Par ailleurs, la composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de grande qualité lors des débats du Conseil et des prises de décisions.

II. Définition et objectifs en matière de contrôle interne

A) RÉFÉRENTIEL DU CONTRÔLE INTERNE

La méthodologie du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission), définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par la Direction générale et le personnel de l'entreprise, à quelque niveau que ce soit, destiné à fournir en permanence une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants : réalisation et optimisation des opérations, fiabilité des informations financières, conformité aux lois et réglementations en vigueur. Selon ce référentiel, le contrôle interne recouvre : l'environnement du contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication des données nécessaires pour gérer et contrôler les opérations, le pilotage des outils de contrôle.

Comme tout système de contrôle, il vise à donner une assurance raisonnable que les risques sont maîtrisés ; il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils soient totalement éliminés.

B) OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Dans ce cadre, les objectifs principaux assignés au contrôle interne en vigueur chez Bolloré sont les suivants :

- veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations et les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les normes, règles et les valeurs internes à l'entreprise ;
- s'assurer que les informations de nature comptables, financières et de gestion qui sont communiquées aux organes de l'entreprise, aux actionnaires et aux tiers sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise ;
- prévenir et maîtriser les risques principaux résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraude ;
- s'assurer que les données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques sont connues de façon précise et régulière ;
- vérifier que les opérations sont optimisées et permettent ainsi par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe d'atteindre les objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine.

LA SOCIÉTÉ

III. Un système de contrôle interne adapté aux spécificités des organisations du Groupe

A) CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne de Bolloré SA repose sur les principes suivants :

L'indissociabilité du contrôle interne et des opérations

L'organisation du Groupe repose sur une structure avec des divisions opérationnelles qui bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de leurs opérations et de leurs performances financières. Chacune des fonctions dans les différents métiers de Bolloré est responsable de la définition de son propre dispositif de contrôle pour réaliser et optimiser les opérations dont elle a la responsabilité, pour protéger les actifs qu'elle utilise et pour gérer les risques auxquels elle peut être confrontée.

Un ensemble très complet de délégations

Le fonctionnement de Bolloré repose sur une délégation étendue de pouvoirs et un contrôle de ces délégations. Ce mode de fonctionnement tient compte de la diversité des activités du Groupe et permet d'adapter les systèmes de contrôle interne à chaque organisation. Il vise à responsabiliser chaque acteur sur la mise en œuvre des politiques Groupe et métiers, sur le respect des décisions et des orientations des organes compétents et sur la conformité aux lois et aux règlements en vigueur dans les pays d'implantation des filiales.

Le principe de séparation des fonctions

Il s'exerce dans la séparation des fonctions opérationnelles d'une part, comptables et financières d'autre part. Ces dernières, présentes dans la plupart des unités, élaborent à la mesure des performances, assurent l'existence, l'exhaustivité et la fiabilité des informations et initient la remontée régulière et consistante des données vers les dirigeants et les fonctions centrales.

B) LES PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration

Dans chaque filiale de Bolloré, le Conseil d'administration examine la stratégie et les orientations de l'activité de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les Directions d'entités

Elles appliquent les orientations des Conseils d'administration au sein de chaque entité et en contrôlent la bonne exécution ; elles reportent à la fois à leurs Conseils d'administration et aux Comités de direction.

Le Comité de direction propre à chaque division

En charge, pour les filiales et établissements qui leur sont rattachés, de la revue périodique des éléments financiers et opérationnels, ainsi que de leurs évolutions par rapport aux budgets approuvés.

Des fonctions centrales de support stratégique

Elles assurent un rôle de conseil et de support tout en s'appuyant sur la forte responsabilisation des divisions et des entités opérationnelles.

L'audit interne Groupe

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne central intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre. Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale, et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, un suivi de missions précédentes et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient des formations internes aux métiers des Divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit évalue de façon indépendante l'application et le respect des procédures internes et propose des améliorations à la Direction générale des sociétés auditées. Les rapports d'audit sont destinés à ces dernières, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et à la direction financière. L'audit interne applique les principes généralement admis dans la profession.

Les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse annuelle des conclusions de leurs travaux à la direction financière et à la Direction générale du Groupe.

Les comptes de Bolloré sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés et AEG Finances (titulaires). Tous deux ont été nommés pour 6 ans par les Assemblées générales respectives des 15 juin 2000 et 10 juin 2004.

C) PRINCIPES, PROCÉDURES ET ENVIRONNEMENT

Le système de contrôle interne s'appuie sur des références internes applicables dans l'ensemble des sociétés consolidées :

Une charte d'éthique

Le Groupe a élaboré une charte d'éthique qui affirme les valeurs et les principes qui s'appliquent en son sein et que chaque division doit adapter à ses propres activités et à son propre environnement ; désireux que cette démarche éthique soit amplifiée, actualisée et complétée si nécessaire, le Groupe conduit une réflexion prenant en compte les évolutions notamment législatives et réglementaires. Cette démarche est conduite par une personnalité externe en coordination avec la Direction générale du Groupe et le département des affaires juridiques.

Un corpus de normes comptables et financières

Bolloré dispose d'un ensemble de règles et méthodes comptables et d'un système de contrôle interne comptable qui ont été élaborés dans l'objectif de produire une information financière fiable, sincère et de qualité homogène. Ainsi les procédures visent à s'assurer que les transactions sont autorisées, correctement exécutées, enregistrées et reportées, et que les lois et réglementations sont respectées. Ces règles sont adaptées aux spécificités propres à chaque division.

Environnement comptable

L'union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes cotées de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005. Ce règlement a été complété par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n° 1725/2003) portant application des normes comptables internationales (celles en vigueur le 14 septembre 2002) ainsi que par cinq règlements publiés en 2004.

Dans ce contexte, le Groupe a organisé depuis 2003 sa transition autour d'un projet dédié. Les préparatifs du passage ont été l'occasion d'une revue complète des principes et méthodes comptables appliqués au sein du Groupe. Les différentes phases du projet ont été :

- recensement par questionnaire auprès des filiales et des divisions des principales divergences vis-à-vis des IAS/IFRS,
- formation des cadres financiers des divisions,
- chiffrage des divergences,
- adaptation des systèmes d'information, de consolidation et de reporting.

Bolloré a finalisé l'identification des impacts chiffrés de la conversion aux IFRS. L'analyse chiffrée des implications de ce passage figure dans le rapport annuel selon les recommandations du CNC (Conseil national de la comptabilité). Les différentes étapes de ce projet ont fait l'objet de synthèses et de revues par la Direction générale du Groupe.

IV. Une vérification permanente des dispositifs de contrôle interne

A) PROCESSUS ET ORGANISATION DES CONTRÔLES

Les activités de contrôle sont gérées et mises en œuvre en continu. L'adéquation des contrôles et des actions correctrices par rapport aux risques est vérifiée en temps réel.

Le processus budgétaire

Bolloré s'appuie sur un processus budgétaire décentralisé au niveau le plus fin de l'organisation, dans le souci de responsabiliser sur des objectifs les Directeurs généraux des filiales. Ce processus repose sur un budget préparé et validé en fin d'année par les directions générales afin d'intégrer les évolutions les plus récentes en termes d'activité. Chaque division décline son budget par entité et par zone géographique et remonte une information consolidée aux directions générales et financières du Groupe. Ce budget couvre aussi bien les aspects de résultat que de suivi du BFR et de maîtrise des investissements et de la trésorerie.

Contrôle et remontée des informations comptables et financières et des principaux indicateurs

Ils sont assurés par la direction du contrôle du Groupe et plus particulièrement par les départements de consolidation et de contrôle de gestion qui lui sont rattachés. Leurs interlocuteurs directs sont les départements comptables et financiers de chaque division, responsables de la supervision et de l'analyse des variations de leurs résultats pour leurs métiers respectifs.

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle et annuelle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'une revue limitée au 30 juin et d'un audit complet au 31 décembre qui portent à la fois sur les comptes sociaux des entités du périmètre et sur les comptes consolidés ; une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Mensuellement, chaque division remonte un compte de résultat complet par entité de reporting ainsi que des commentaires et analyses sur les évolutions par rapport au budget et à l'exercice précédent.

Le processus d'élaboration des comptes consolidés

En tant que société astreinte à publier des comptes consolidés, Bolloré a recours au dispositif de contrôle interne mis en place au niveau du Groupe pour l'élaboration de la consolidation des comptes, s'appuyant sur les éléments suivants :

- un service de consolidation unique pour l'ensemble du Groupe, garant de la continuité et du suivi des traitements tout au long des organigrammes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de l'entité consolidante et propriétaire d'un manuel d'instruction diffusé à toutes les sociétés consolidées ;

LA SOCIÉTÉ

- le respect strict des normes comptables liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, implanté dans l'ensemble des sociétés consolidées, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

B) GESTION ACTIVE DES RISQUES

La gestion des risques

Les litiges et risques sont suivis par chaque entité qui reporte ces informations à sa division en fonction de leur matérialité. Par ailleurs le département des affaires juridiques fournit son assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative.

Concernant ses activités industrielles en Bretagne, Bolloré a mis en place des modes opératoires détaillés et des contrôles réguliers de qualité et de conformité tant en interne qu'avec des organismes externes et indépendants. Bolloré suit une démarche de plans de progrès. Ces derniers sont dotés de budget et de plans d'action précis. Des indicateurs mesurent leur performance et permettent d'initier d'éventuelles corrections. Ainsi les produits Films plastiques répondent scrupuleusement aux cahiers des charges clients et aux normes européennes applicables à l'emballage. Afin de garantir le fonctionnement de ses unités de production, Bolloré SA, après une analyse de l'influence des matières et consommables achetés sur la qualité du produit vendu, a mis en œuvre une démarche de sélection et de suivi de ses fournisseurs ; le suivi de différents indicateurs permet d'engager les éventuelles mesures nécessaires au maintien d'approvisionnements sécurisés.

Les principaux risques sont identifiés dans le chapitre "Analyse des risques du Groupe" du présent document de référence.

Le système d'information et d'autorisation

Outre le dispositif de remontée des performances opérationnelles et financières, un ensemble d'outils permet d'apprécier quotidiennement les positions de trésorerie et d'autoriser les demandes d'investissement, de désinvestissement et les demandes de cautions pour les crédits et délégations bancaires ou douanières.

V. Un renforcement régulier du système de contrôle interne

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies :

Code de déontologie

Le Groupe a initié en 2004 une réflexion sur la prise en compte des évolutions notamment législatives et réglementaires visant à actualiser sa charte d'éthique.

Un manuel de procédures administratives et financières

L'ensemble des procédures financières mais aussi opérationnelles, administratives et juridiques ont été regroupées dans un manuel disponible par intranet, facilitant l'accès, la diffusion et la gestion du cadre normatif de Bolloré SA. Cet outil fait l'objet d'un développement et d'un enrichissement, étant destiné à servir d'outil de référence pour l'ensemble des entités du Groupe.

Le développement et l'uniformisation de certains logiciels de gestion

Dans de nombreux métiers du Groupe (notamment dans le transport) et au sein des fonctions centrales (Finance en Holding), ces systèmes en cours de déploiement visent à favoriser la circulation et le traitement d'informations opérationnelles et surtout financières.

La responsabilité environnementale

À partir des audits réalisés au début de l'année 2002 pour évaluer les actions déjà accomplies dans chaque division, Bolloré a élaboré un programme de management environnemental commun (évaluation des risques, motivation et formation du personnel, utilisation et diffusion d'indicateurs pour mesurer les performances et la conformité aux réglementations).

Le Président-directeur général
Vincent Bolloré

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BOLLORÉ POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Bolloré et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance de l'organisation générale du contrôle interne au regard des objectifs de la société, notamment en matière de fiabilité de l'information comptable et financière, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de cette information, présentées dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 13 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Jean-François Serval

AEG FINANCES
Gérard Harmand

ANALYSE DES RISQUES

RISQUES DE TAUX DE CHANGE ET DE MATIÈRES PREMIÈRES

(Cf. notes 18 et 35)

Les instruments financiers sont utilisés exclusivement pour couvrir les risques de taux induits par la gestion de la dette, ainsi que les risques de change et de matières premières. Dans ce cadre, seules les couvertures de type ferme (swap de taux, FRA, achats ou ventes de devises au comptant ou à terme) sont utilisées.

Concernant le risque matières premières :

- la division énergie distribue du fuel domestique et répercute les variations du cours du produit aux clients,
- l'évolution des prix des soutes consommées par les navires exploités par les lignes maritimes est répercutée aux chargeurs via des BAF (*Bunker Adjustment Factor*).

RISQUES JURIDIQUES

Les sociétés du Groupe ne sont soumises à aucune législation particulière. L'activité des sociétés du Groupe ne subit aucun lien de dépendance particulier.

Bolloré s'est vu infliger une amende par la Commission européenne pour entente au cours des années 1992 à 1995 sur le marché du papier autocopiant, marché sur lequel évoluait sa filiale Copigraph SA (cédée en novembre 1998 à Arjo Wiggins Apleton).

Bolloré a exercé un recours le 11 avril 2002 devant le Tribunal de première instance de Luxembourg, contestant notamment la régularité de la procédure ayant abouti au prononcé de l'amende.

Cette procédure est toujours en cours.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

ASSURANCE - COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ

La politique d'assurance du groupe Bolloré ayant comme principal objectif de permettre la poursuite des activités exercées par ses différentes sociétés en cas de survenance d'un sinistre s'articule autour :

- de procédures de prévention et de protection internes tant en ce qui concerne les sites d'exploitation que les navires de la flotte exploitée,
- du transfert de ses risques au Marché de l'assurance, de la réassurance et des mutuelles d'armateurs (P & I Club) en faisant appel aux structures de programmes internationaux d'assurances, quelles que soient la branche d'activité et/ou la zone géographique.

Le Groupe est couvert partout où il exerce ses activités pour les conséquences de sinistres pouvant affecter ses installations industrielles, de stockage – terminaux portuaires – et ses navires.

Le Groupe est également garanti en responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités terrestres, maritimes et aériennes de même que pour ses risques d'exploitation.

Risques Maritimes

La flotte exploitée est totalement assurée :

- en corps et moteurs (risques ordinaires et risques de guerre) auprès du Marché des Lloyds pour une valeur de 353 millions de dollars américains,
- en responsabilité civile – armateur/affréteur à concurrence du montant de la responsabilité encourue du fait d'un événement garanti par 3P & I Club du Marché anglais – Mutuelles d'armement de premier plan. Les navires exploités répondent aux normes et exigences du code ISPS en vigueur au 1^{er} juillet 2004.

Certains navires en propriété, compte tenu de leur affectation, bénéficient d'une garantie *loss of hire* (perte d'exploitation) assurée auprès du Marché norvégien.

Risques autres que Maritimes

RISQUES INDUSTRIELS

Les sites d'exploitation des activités industrielles du Groupe ainsi que les sites de stockage/entreposage sont garantis par des programmes d'assurances dommages à concurrence du montant de l'estimation des valeurs des biens assurés.

Les sociétés industrielles du Groupe bénéficient d'une garantie "Perte d'exploitation".

RISQUES DE RESPONSABILITÉ CIVILE

La responsabilité civile que pourrait encourir toute société du Groupe du fait de ses activités et notamment :

- responsabilité civile générale
- responsabilité civile du fait des produits
- responsabilité civile commissionnaire de transport/transitaire/manutentionnaire...

en tout lieu où s'exercent ces activités est assurée :

- par type d'activité, chaque division du Groupe bénéficiant et souscrivant des garanties qui lui sont propres,
- par une capacité d'assurance "excédentaire" intervenant pour l'ensemble des sociétés du Groupe et en cas d'insuffisances des polices ci-dessus.

Le Groupe ne pratique pas de politique d'auto-assurance aux travers d'une société captive.

Le maintien de l'exploitation en cas de sinistre majeur est assuré sur le plan financier par des garanties Pertes d'exploitation dont bénéficient tous les sites Industriels.

Les programmes d'assurances sont souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs internationaux de premier plan et les pleins de garantie en vigueur sont conformes à ceux disponibles sur le marché et adéquats en fonction de l'exposition aux risques des sociétés du Groupe.

AUTRES RISQUES PARTICULIERS, NOTAMMENT SOCIAUX

Le Groupe, après avoir analysé chacun de ses métiers, ne prévoit pas de difficultés importantes dans le domaine social pour l'exercice à venir.

RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Compte tenu du caractère par nature non exhaustif de la liste ci-dessous et de la politique d'assurance du Groupe, ces risques n'ont pas fait l'objet d'une évaluation.

| Risques identifiés | Actions entreprises |
|--|--|
| FILMS PLASTIQUES | |
| Rejets accidentels de produits (huile, essence, produits chimiques) | Développement de bassins de rétention, d'obturation dans les rivières voisines |
| Pollution par les déchets | Tri sélectif à la source. Recyclage des déchets (carton, films plastiques, bois, piles, etc.) et traitement des déchets spéciaux (produits chimiques, solvants) par des sociétés spécialisées |
| Batteries électriques | Tests et recyclage |
| Inondation des installations près des rivières en période de fortes pluies | Construction de parois en béton et aménagements spécifiques dans les sous-sols |
| PAPIERS MINCES | |
| Pollution par les effluents | Mise en route de la nouvelle station d'épuration (budget 6,4 millions d'euros) Exploitation de cet équipement externalisé à Ondeo Industrial Solutions (groupe Suez) |
| Évacuation des eaux usées | Réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales ainsi que des aires de dépotage des camions conformes aux normes applicables et légales |
| Pollution par les déchets | Existence d'une déchetterie interne |
| Émanation de chlore | Mise en stockage du chlore et contrôle par une tour de neutralisation |
| TRANSPORT AFRIQUE | |
| Accidents de manutention portuaire | Vérification périodique, certification et optimisation de la gestion des engins et accessoires de levage |
| Entreposage de matières dangereuses | Sécurisation des entreposages, procédures spécifiques pour le coton et les matières dangereuses |
| Rejets de produits polluants | Sensibilisation du personnel à l'environnement. Mise en place de plans Hygiène sécurité environnement (HSE) spécifiques pour les clients pétroliers Traitement des huiles moteur. Réparation et recyclage des déchets solides (ferraille, etc.). Mise en sécurité des cuves de stockage de carburant (bacs de rétention, extincteurs, etc.) |
| Risques d'incendie | Mise en conformité des moyens de lutte contre les incendies Formation des personnels au combat contre le feu et au secourisme au travail Définition et mise en place de plans d'évacuation d'urgence dans tous les sites |
| Défaillance technique des navires/ collision/pollution | Audit extérieur de l'état du matériel sécurité Formation des équipes en matière de sécurité (simulation de situations d'urgence) Équipements de communication des plus modernes Certification ISM (code international de gestion pour la sécurité de l'exploitation des navires et pour la prévention de la pollution) |

ANALYSE DES RISQUES

RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

| Risques identifiés | Actions entreprises |
|---|--|
| Perte de conteneurs | Examens des conteneurs effectués régulièrement Respect strict de la réglementation définie par la CSC (Convention internationale sur la sécurité des conteneurs) |
| Mise en danger des navires par actes terroristes | Audits "sûreté" de chaque navire Mise en conformité des navires avec le code ISPS (Int. Ships and Port Facilities Security Code) Mise à bord d'un système automatique d'identification Plombage des conteneurs vides |
| LOGISTIQUE INTERNATIONALE | |
| Accidents du travail | Mise en place de plans d'actions formalisés dans le "document unique", suite à l'évaluation des risques. Audits Hygiène sécurité environnement (HSE), visant à renforcer la prévention par un suivi régulier Formation de nouveaux correspondants sécurité locaux Publication mensuelle d'une lettre d'information Veille réglementaire, assistance téléphonique permanente |
| Transport ou stockage de marchandises dangereuses | Formation du personnel suite aux évolutions de la réglementation Mise à jour et création de fiches produits Plans de stockage pour l'information des pompiers en cas d'incendie Évaluation continue du classement des magasins soumis à la réglementation des ICPE |
| DISTRIBUTION D'ÉNERGIE | |
| Détérioration des dépôts | Plan sécurité/environnement réactualisé chaque année pour être en conformité avec la réglementation Fermeture en 2004 de 9 dépôts et poursuite de la mise en conformité de la défense incendie des dépôts suivants : Strasbourg, Meroux et Mulhouse Contrôle annuel des installations techniques, de la qualité des eaux et des systèmes incendie |
| Accidents de camions | Formation des chauffeurs au transport de matières dangereuses Respect de la réglementation du transport des marchandises dangereuses |
| Fuites dans le pipe SFDM | Pilotage par télécommande 24 h sur 24 des moteurs, pompes et vannes. Télésurveillance en continu Vannes d'isolement permettant d'isoler des tronçons de ligne Déchets d'équipements électriques et électroniques |

DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

DONNÉES SOCIALES

Effectifs

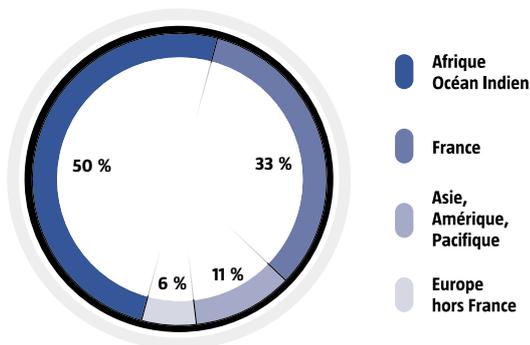
Le groupe Bolloré exerce ses métiers dans 58 pays répartis dans le monde entier. Il emploie 20 765 salariés au 31 décembre 2004,

dont 6 809 étaient localisés en France (soit 33 % de l'effectif total) et 13 956 dans le reste du monde (soit 67 % de l'effectif total).

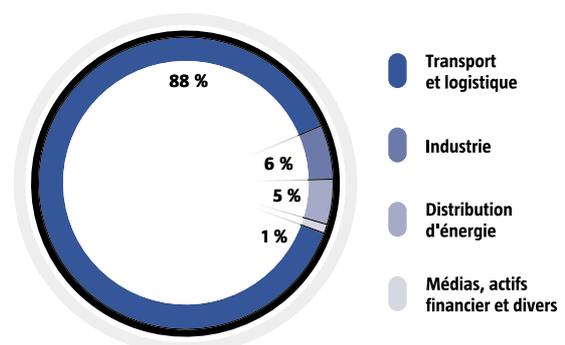
EFFECTIFS PAR ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| | France | Europe hors France | Afrique Océan Indien | Asie, Amérique, Pacifique | Total |
|-------------------------------------|--------------|--------------------|----------------------|---------------------------|---------------|
| Transport et logistique | 4 733 | 1 027 | 10 537 | 1 992 | 18 289 |
| Industrie | 1 020 | 0 | 0 | 236 | 1 256 |
| Distribution d'énergie | 866 | 164 | 0 | 0 | 1 030 |
| Médias, actifs financiers et divers | 190 | 0 | 0 | 0 | 190 |
| Total | 6 809 | 1 191 | 10 537 | 2 228 | 20 765 |

EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



EFFECTIFS PAR ACTIVITÉ



EFFECTIFS PAR PAYS

| | Effectifs dans les principaux pays |
|----------|------------------------------------|
| France | 6 809 |
| Cameroun | 1 392 |
| Nigeria | 1 176 |

EFFECTIFS PAR GENRE

| | Hommes | Femmes | Total |
|-------------------------------------|---------------|--------------|---------------|
| Transport et logistique | 13 232 | 5 057 | 18 289 |
| Industrie | 998 | 258 | 1 256 |
| Distribution d'énergie | 728 | 302 | 1 030 |
| Médias, actifs financiers et divers | 95 | 95 | 190 |
| Total | 15 053 | 5 712 | 20 765 |
| En pourcentage | 72,49 % | 27,51 % | 100,00 % |

EFFECTIFS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Au 31 décembre 2004, 3 079 étaient des cadres (soit 14,83 %) et 17 686 des non-cadres (soit 85,17 %).

| | Cadres | Non-cadres | Total |
|-------------------------------------|--------------|---------------|---------------|
| Transport et logistique | 2 705 | 15 584 | 18 289 |
| Industrie | 141 | 1 115 | 1 256 |
| Distribution d'énergie | 125 | 905 | 1 030 |
| Médias, actifs financiers et divers | 108 | 82 | 190 |
| Total | 3 079 | 17 686 | 20 765 |
| En pourcentage | 14,83 % | 85,17 % | 100,00 % |

DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

DONNÉES SOCIALES

Embauches/Départs

Le groupe Bolloré a procédé à 3 336 embauches, dont 78,75 % correspondent à des embauches sous contrats à durée indéterminée.

| Embauches | Effectif | % |
|--------------|--------------|-----------------|
| CDI | 2 627 | 78,75 % |
| CDD | 709 | 21,25 % |
| Total | 3 336 | 100,00 % |

Le nombre total de départs a atteint 3 363 (ce chiffre intègre les sorties liées à l'évolution du périmètre de consolidation).

| Départs | Effectif | % |
|-------------------------------|--------------|-----------------|
| Licenciements économiques | 741 | 22,00 % |
| Licenciements non économiques | 397 | 11,80 % |
| Fins de CDD | 441 | 13,10 % |
| Autres motifs départ | 1 784 | 53,10 % |
| Total | 3 363 | 100,00 % |

Les informations sociales complémentaires concernent uniquement le périmètre des sociétés françaises, soit un effectif de 6 809 salariés.

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi

EFFORTS DE RECLASSEMENT ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

En 2004, le groupe Bolloré (périmètre Bolloré France) n'a pas eu à mettre en œuvre un plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi.

Sous-traitance et main-d'œuvre extérieure

La main-d'œuvre intérimaire (en équivalent temps plein) a été de 403 personnes en 2004 (soit 5,92 % par rapport à l'effectif total des sociétés françaises dans le périmètre Bolloré).

Le montant versé aux entreprises de travail temporaire représente 5,09 % de la masse salariale.

Le recours à la sous-traitance dépend de la nature de l'activité (emploi de la sous-traitance pour les métiers spécifiques tels que les chauffeurs).

Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail varie selon la nature de l'activité et le lieu d'implantation de l'entreprise.

Le temps de travail dans les sociétés et établissements est fixé en application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. L'effectif à temps partiel s'est élevé à 248 personnes en 2004 (soit 3,64 % de l'effectif total des sociétés françaises).

Le nombre d'heures supplémentaires s'est élevé à 67 241, soit une moyenne de 9,87 heures supplémentaires par salarié.

Absentéisme et motifs

Les jours d'absence et leurs motifs sont répartis comme suit pour l'année 2004 :

| | Jours d'absence | % |
|--|-----------------|-----------------|
| Accidents du travail et des trajets | 10 794 | 12,82 % |
| Maladie | 54 848 | 65,12 % |
| Maternité | 11 067 | 13,14 % |
| Autres motifs (hors congés payés et jours RTT) | 7 517 | 8,92 % |
| Total en jours d'absence | 84 226 | 100,00 % |

Rémunération

La rémunération annuelle brute (soumise à cotisation sociale) de l'ensemble des salariés des sociétés françaises a atteint 226 662 733 euros en 2004.

Intéressement, participation, Plan d'épargne entreprise

En France, 4 006 salariés (soit 58,83 % de l'effectif total) ont perçu de l'intéressement.

Dans le Groupe, en France, le montant versé au titre de l'intéressement s'est élevé à 3 131 384 euros et le montant versé au titre de la participation à 731 197 euros.

3 162 salariés ont souscrit au plan d'épargne entreprise (soit 46,44 % de l'effectif total France).

Le montant global des versements dans le plan d'épargne entreprise s'est élevé à 4 228 249 euros.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Au titre de l'exercice 2004, 62 accords collectifs ont été signés au sein du groupe Bolloré (périmètre France) :

- 34 accords collectifs relatifs aux rémunérations,
- 3 accords collectifs relatifs à la santé, la sécurité et aux conditions de travail,
- 2 accords collectifs relatifs au dialogue social,
- 23 accords collectifs relatifs à d'autres sujets.

Formation

En France, 3 540 salariés ont suivi une formation au cours de l'année 2004, soit 52 % de l'effectif total.

Parmi les salariés qui ont suivi une formation, 22,90 % étaient des cadres et 77,10 % des non-cadres.

Le temps de formation représente en moyenne 20 heures par salarié formé, soit une durée totale de 67 031 heures.

Le budget consacré à la formation s'élevait à 3 841 518 euros.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le nombre de salariés handicapés s'élevait à 85 personnes en France (soit 1,25 % de l'effectif France).

L'interprétation de ce chiffre doit tenir compte de l'activité de certaines entreprises qui ne permet pas l'embauche de travailleurs handicapés (notamment dans le secteur de la manutention portuaire).

Égalité hommes/femmes

Au sein du périmètre France, le groupe Bolloré compte 2 523 femmes, soit 37,05 % de l'effectif total France, pour 4 286 hommes, soit 62,95 % de l'effectif total au 31 décembre 2004. Cette répartition s'explique par la nature des métiers exercés au sein du groupe Bolloré (transport, manutention portuaire).

Hygiène et sécurité

Le nombre d'accidents du travail (avec arrêt de travail) s'est élevé à 245. Un montant de 3 848 616 euros a été consacré aux dépenses concernant l'hygiène et la sécurité.

Les sociétés françaises du Groupe ont formé 1 198 salariés à la sécurité, soit 17,6 % de l'effectif total.

Œuvres sociales

En 2004, les sociétés françaises du groupe Bolloré ont consacré un budget de 3 467 839 euros pour les œuvres sociales et le fonctionnement des CE.

Les ressources humaines dans les divisions

FILMS PLASTIQUES

L'action de formation relative à l'équilibre alimentaire démarrée en 2003 s'est achevée fin 2004. Cette formation, qui s'inscrit dans la politique de prévention santé, a été réalisée en partenariat avec la Caisse régionale d'assurance maladie et le médecin du travail. L'ensemble des salariés a participé à cette formation et les évaluations sont très positives. Les discussions autour des thèmes développés lors de cette journée (l'hygiène alimentaire, les dépendances, le sommeil...) favorisent un dialogue ouvert sur ces sujets dont on connaît l'influence sur l'absentéisme.

- Le nombre d'accidents avec arrêt a été divisé par plus de deux en trois ans. Cette forte diminution est le fruit de la mise en place de différents outils dans le cadre de la politique sécurité tels que les "visites de sécurité". Ces visites menées par l'encadrement de terrain consistent à agir sur le comportement de chacun au travers de cinq thèmes d'observation et de discussion (ordre et propreté, respect des consignes, utilisation des bons outils, port des protections individuelles, gestuelle).
- Les activités industrielles continuent leur développement. Les équipes ressources humaines accompagnent ces évolutions avec notamment la mise en place du CHSCT Batscap, la création et la mise à jour des définitions de fonction et des descriptions de poste pour l'activité emballage.
- L'activité diélectrique a obtenu la certification qualité ISO 9001 version 2000.
- L'informatisation de la gestion des temps et des activités offre une

réactivité supplémentaire entre les équipes opérationnelles et les services administratifs. Cet outil facilite le traitement des données en temps réel. Il permet également un pilotage fin de l'activité des ateliers et constitue un outil d'aide à la décision et de productivité pour une organisation optimale.

- Deux sites Internet institutionnels (www.bollorefilms.com et www.batscap.com) sont mis en ligne depuis septembre 2004. Le nouveau livret d'accueil Batscap est venu compléter les documents de communication remis aux nouveaux embauchés lors de leur journée d'accueil et de visite de l'ensemble des sites de la division.
- En 2004, et dans les trois ans à venir, la division va connaître de nombreux départs du fait du nouveau dispositif de départ anticipé à la retraite. Ces dispositifs obligent à étudier, dans les meilleurs délais, les conséquences de tous ces départs non anticipés de longue date. Cette transition démographique est d'autant plus marquée que, parallèlement à tous ces départs, la période de vie au travail s'allonge. La gestion des seniors au travail devient un nouveau défi. C'est l'occasion pour la division d'optimiser ses ressources dans le cadre de sa gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de sa démarche compétences.
- Dans le domaine de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de sa démarche compétences, dès 2004, la division a dû affiner et optimiser sa politique de gestion prévisionnelle du fait de l'évolution des dispositifs légaux. Elle est, en effet, directement confrontée au double enjeu de la gestion des départs anticipés à la retraite et de celle des seniors amenés à travailler plus longtemps.

PAPIERS MINCES

La division Papiers a mené une politique ambitieuse sur le plan de la sécurité et de la formation sur ses deux sites des Papeteries du Léman (PDL) et Papeteries des Vosges (PDV) durant l'année 2004.

Sur le plan de la sécurité

PDV a commandité une étude sur les risques et la conformité débouchant sur un plan d'actions, à savoir la mise en place d'un Comité de direction sécurité et le recrutement d'un responsable sécurité.

PDL a poursuivi le programme 2003 dont les premiers effets positifs apparaissent dans les statistiques sécurité.

Sur le plan de la formation

La Division a largement fait appel aux techniques Kaizen, 5 S et TRS pour l'optimisation de ses organisations industrielles.

Chez PDL, le programme de formation initié en 2003 concernant le développement des compétences, principalement en production, le développement managérial et la communication interpersonnelle, s'est poursuivi tout au long de l'année 2004.

Relations externes

PDL a continué durant 2004 les actions en partenariat avec l'Éducation nationale dans le cadre de la sensibilisation des jeunes au métier de l'industrie.

PDL poursuit le projet de crèche en partenariat avec les industries voisines (Danone, Thales..) et la mairie de Publier.

TRANSPORT AFRIQUE

L'organisation décentralisée des ressources humaines en Afrique assure un pragmatisme, une réactivité et une proximité indispensables sur cet immense continent.

DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

DONNÉES SOCIALES

La qualité des cadres expatriés et africains du Groupe permet aux divisions de maintenir et de développer des positions de leaders dans les métiers du transport.

L'organisation et la politique ressources humaines visent à promouvoir les hommes et permettre un développement harmonieux de nos activités.

Cette politique s'appuie autour de trois axes majeurs :

Politique ressources humaines

La généralisation de la pratique des entretiens d'appréciation doit s'étendre progressivement à l'ensemble des cadres locaux en France comme en Afrique afin :

- d'organiser les formations nécessaires et adéquates à l'évolution professionnelle de nos collaborateurs. La pratique des métiers est l'une des priorités des formations dans chaque pays. Cette responsabilité incombe à nos cadres. Le cursus Management s'est enrichi d'un deuxième module axé sur la communication à l'attention des Cadres dirigeants de nos divisions. En 2005, l'accent sera mis sur des modules métiers et la finalisation d'un cursus finances,
- de faciliter et de développer la mobilité géographique, source de la progression individuelle et de la généralisation de l'excellence dans la politique de nos métiers,
- de permettre la mobilité verticale des cadres locaux dont le développement renforcera les positions du Groupe dans chacun de ses métiers.

Communication interne

Lancement du n° 1 du journal interne de la DTI et de la DDA "Baobab" en mars 2004 avec trois parutions annuelles.

Ce support bilingue (français-anglais) vise à mettre en commun les réussites des sociétés du Groupe en Afrique et souligne dans chaque numéro la réussite du Groupe, des autres branches, d'un pays, d'une filiale, d'un collaborateur et les actions santé et humanitaires engagées en Afrique. Ce journal est tiré à 20 000 exemplaires.

Développement durable

Deux axes majeurs en 2004 :

- La lutte contre le sida, engagée localement, et le partenariat avec Sida Entreprises doivent se poursuivre en 2005.
- Le lancement d'un partenariat opérationnel et individuel avec l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque.

LIGNES MARITIMES

Formation

Les cadres opérationnels de Delmas ont élaboré avec la direction des ressources humaines des modules de formation spécifiques aux métiers du *shipping* afin d'approfondir, à tous les niveaux, la connaissance des métiers. Delmas poursuit sa politique d'accueil et de formation par la mise en place d'un réseau de tuteurs internes pour le suivi des stagiaires et des jeunes en contrat en alternance.

Parallèlement, en partenariat avec la Mission locale, Delmas parraine des jeunes en difficulté et en recherche d'emploi, notamment en les aidant dans leurs démarches.

Dans le cadre d'une politique de recrutement plus efficace, Delmas a renforcé sa présence auprès des grandes écoles.

Politique de mobilité

La mobilité interne Delmas et Groupe est encouragée. Elle a concerné près de 15 % du personnel en 2004.

LOGISTIQUE INTERNATIONALE

Harmonisation des statuts sociaux de SDV Logistique Internationale

Les partenaires sociaux, à la suite du processus d'harmonisation des statuts engagé en 2003, ont conclu un accord d'entreprise qui a permis d'améliorer le régime de protection sociale complémentaire de cette entité et d'organiser un suivi paritaire de ce régime.

Développement des compétences

L'entreprise poursuit ses efforts en matière de formation.

Afin de maintenir et de développer l'expertise professionnelle des équipes internes, plusieurs programmes de formation au métier ont été développés en 2004, concernant notamment l'application des nouvelles normes douanières, l'utilisation d'un outil de gestion de la relation client (CRM), la sécurité des opérations de transport des matières dangereuses. Les actions de formation au métier s'appuient de façon prioritaire sur les compétences internes. Ainsi, à titre d'exemple, une action spécifique a été consacrée, en 2004, au développement des compétences liées au traitement des flux d'importation. Le déploiement du programme a été précédé d'une formation de formateurs internes qui ont acquis les bases pédagogiques nécessaires à la transmission de leur savoir-faire.

Des efforts particuliers ont également été entrepris en matière de formation à la conduite des hommes pour le *middle management*. Un programme visant plus de 400 salariés a été élaboré et progressivement mis en œuvre. Le déploiement de cette action se poursuivra en 2005.

Au plan du suivi individuel, les entretiens annuels d'appréciation ont été généralisés à l'ensemble du secteur de la manutention portuaire.

L'accompagnement de la croissance au plan international

L'activité de logistique internationale s'est développée significativement, en particulier dans la zone asiatique. La croissance interne y est très soutenue, et les effectifs de cette zone se sont fortement accrus. Ainsi les filiales chinoises emploient près de 400 personnes, représentant sur cette zone une croissance des effectifs, supérieure à 50 % en une année.

La politique de sécurité

Les activités de logistique et de manutention portuaire ont fait l'objet d'un suivi particulier visant à renforcer la sécurité des personnes et des biens. Les importants moyens, humains et matériels, consacrés à cette politique ont permis de réduire, en 2004, le risque d'accident du travail.

Le développement de la fonction ressources humaines en Europe

La mise en place d'une fonction ressources humaines dédiée à l'Europe a favorisé les échanges entre les filiales dans le domaine des ressources humaines.

Les ressources humaines ont été fortement impliquées dans le processus budgétaire, avec notamment un rôle d'analyse du cadre réglementaire des différents pays et des pratiques salariales en vigueur.

En termes de politique salariale et de management de la force commerciale, une politique d'objectifs commerciaux individuels et/ou collectifs a été mise en œuvre en 2004 là où elle n'existait pas encore et a été harmonisée dans les filiales ayant déjà développé un mécanisme d'incentives.

Une politique comparable a été systématisée à l'égard des managers opérationnels. La filiale allemande, Geis-SDV Deutschland, a mis en place un programme de formation innovant, intitulé "Young Potentials", en faveur des jeunes embauchés désireux d'évoluer dans le métier. Ce programme fonctionne sous forme de gestion de projet dans un domaine opérationnel, technique ou commercial et, à son terme, le projet est susceptible de se concrétiser dans la société ou l'une de ses filiales.

DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

En France, l'accent a été mis sur la formation du personnel et la mise en place d'outils informatiques.

Formation des jeunes

Au cours de l'année 2004, la politique volontariste de formation des jeunes a été reconduite et accentuée. Bolloré Énergie a accueilli dans ses établissements une vingtaine de jeunes préparant un BTS en "Négociation et Relations clients".

Par ailleurs, une formation qualifiante au métier de chauffeur-livreur de produits pétroliers a été mise en place avec embauche des jeunes à l'issue des six mois de leur contrat de qualification.

Enfin, en partenariat avec l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, une formation complémentaire sera suivie en 2005 par l'ensemble des jeunes techniciens de la société SFDM afin d'améliorer leurs compétences.

Formations management, commercial et sécurité

En 2004, de nombreuses formations commerciales et managériales ont été organisées pour des responsables d'agences avec l'appui de formateurs internes.

L'accent a également été mis et sera intensifié sur les formations en matière liées à la sécurité :

- matières dangereuses pour les responsables d'agences de Bolloré Énergie,
- gestion de crises pour les principaux responsables de SFDM.

Le recours aux nouvelles technologies de l'information

L'Intranet d'entreprise ainsi qu'Internet ont permis la rationalisation et le développement :

- de l'outil d'enregistrement des horaires de travail de façon décentralisée,
- des élections professionnelles par vote électronique.

En Europe

En Allemagne, Calpam a développé une politique d'adaptation des structures aux besoins de l'entreprise qui a permis une organisation d'autant plus efficace qu'elle a été associée à une réflexion sur le temps de travail.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES DES CONSOMMATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE

| | Unité de mesure | Données 2004 |
|---|-----------------|--------------|
| Consommation de matières premières | | |
| Eau | m ³ | 5 383 180 |
| Consommation d'énergie | | |
| Électricité | MWh | 231 118 |
| Fuel pour poids lourds, engins, usine | L | 32 690 334 |
| Fuel et diesel oil pour navires | T | 467 458 |
| Gaz | m ³ | 786 247 |

DÉPENSES ENVIRONNEMENTALES

| (en milliers d'euros) | Total |
|--|--------------|
| Protection de l'air ambiant et du climat | |
| Prévention de la pollution dans le cadre du cycle exploitation | |
| Traitement des rejets gazeux | |
| Mesures, contrôles, laboratoires et autres activités | |
| Total protection de l'air ambiant et du climat | |
| Gestion des eaux usées | |
| Prévention de la pollution dans le cadre du cycle exploitation | 153 |
| Traitement des effluents | 7 269 |
| Mesures, contrôles, laboratoires et autres activités | 1 |
| Total gestion des eaux usées | 7 423 |
| Gestion des déchets solides | |
| Prévention de la pollution dans le cadre du cycle exploitation | |
| Collecte, transport ou traitement des déchets | 240 |
| Mesures, contrôles, laboratoires et autres activités | |
| Total gestion des déchets solides | 240 |
| Protection et assainissement du sol, des eaux souterraines... | |
| Prévention des infiltrations et rejets polluants | 869 |
| Décontamination des sols et des eaux | |
| Mesures, contrôles, laboratoires et autres activités | 9 |
| Total protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface | 878 |
| Total des dépenses environnementales | 8 541 |

INFORMATIONS CHIFFRÉES RELATIVES AUX NORMES IFRS

RAPPEL DU CONTEXTE

Contexte réglementaire

En application du règlement européen 1606/2002, les sociétés régies par le droit d'un État membre de l'Union européenne et dont les titres sont admis à la cote publieront leurs comptes consolidés en normes internationales (IFRS pour "International Financial Reporting Standards") à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

À ce titre, Bolloré entre dans le champ des sociétés soumises à cette obligation dont l'objectif principal est d'harmoniser les pratiques comptables des sociétés des pays membres de l'Union européenne et donc de faciliter la comparabilité des états financiers.

Cadre de l'information chiffrée

Les premiers comptes du Groupe publiés selon les IFRS seront ceux de 2005, présentés avec le comparatif de l'année 2004 retraité selon le même référentiel, à l'exception des normes IAS 32 et 39, IFRS 4 et IFRS 5 appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le groupe Bolloré a chiffré les impacts des conséquences du passage aux IFRS en vue de la publication des états financiers consolidés comparatifs de 2005 d'une part et par suite des recommandations, avis et communiqués de l'Autorité des Marchés Financiers d'autre part. Ces données portent notamment :

- sur les capitaux propres à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs du changement de référentiel comptable seront enregistrés en capitaux propres consolidés, lors de la publication des comptes 2005,
- sur la situation financière au 31 décembre 2004 et le résultat de l'année 2004.

Elles ont été préparées en appliquant aux données financières de l'exercice 2004 les normes et interprétations IFRS que le Groupe estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs de 2005. Les informations et les notes ci-après résultent en particulier :

- des IFRS et de leurs interprétations applicables de façon obligatoire au 1^{er} janvier 2004, telles qu'elles sont connues à ce jour,
- des IFRS et de leurs interprétations applicables de façon obligatoire au 1^{er} janvier 2005 pour lesquelles le Groupe aurait décidé d'une application anticipée,
- de la compréhension du Groupe sur les questions techniques et projets discutés par l'IASB (International Accounting Standards Board : organisme normalisateur qui émet les IFRS) et de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee : organisme chargé de l'interprétation des normes) et qui pourraient devoir s'appliquer pour l'élaboration des comptes consolidés de 2005,
- des options ou exemptions retenues par le Groupe pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés en normes IFRS.

Ainsi, il est donc possible que les capitaux propres audités au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 présentés ci-dessous diffèrent en certains points des capitaux propres définitifs qui seront publiés en 2005. Ces informations financières ont fait l'objet d'un examen par le Conseil d'administration du 31 mars 2005 et de diligences d'audit menées par les Commissaires aux comptes qui ont émis une assurance positive sur les données contenues dans cette publication, dans leur rapport sur les comptes consolidés.

ORGANISATION DE LA TRANSITION VERS LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES

Mise en œuvre

Les principales étapes du projet de transition aux IFRS ont été les suivantes :

- Fin 2002 : mise en place de l'équipe projet.
- Premier semestre 2003 : premières formations, recensement des divergences.
- Second semestre 2003 : premiers chiffrages, mesure des conséquences sur les systèmes d'informations, poursuite des formations.
- 2004 : modification des systèmes d'informations et notamment des outils de reporting, paramétrage du logiciel de consolidation statutaire. Finalisation des chiffrages. Formations spécifiques sur les normes ayant le plus d'impact pour le Groupe.
- Début 2005 : synthèses, audit des données.

Tout au long du processus, une veille active sur la diffusion de nouvelles normes, interprétations, projets de normes a été et est toujours assurée afin d'en anticiper les conséquences sur les comptes du Groupe. Par ailleurs, les actions de formation des équipes financières et opérationnelles seront poursuivies.

Calendrier synthétique de publication des comptes consolidés

Mars 2005 : arrêté des comptes 2004 en normes françaises, information chiffrée dans le rapport de gestion sur les impacts des IFRS sur les données 2004.

Mai 2005 : publication du chiffre d'affaires trimestriel en IFRS.

Août 2005 : publication du chiffre d'affaires semestriel en IFRS.

Septembre 2005 : arrêté intermédiaire au 30 juin 2005 des comptes en normes IFRS et comparatif au 30 juin 2004 sous le même référentiel. Rappel des données publiées en 2004 et 2003 en normes françaises.

Novembre 2005 : publication du chiffre d'affaires trimestriel en IFRS.

Mars 2006 : arrêté des comptes 2005 en IFRS ; comparatif 2004 en IFRS et rappel des données publiées en 2004 et 2003 en normes françaises.

Septembre 2006 : arrêté intermédiaire au 30 juin 2006 des comptes en normes IFRS. Comparatifs 2005 et 2004 en IFRS.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PREMIÈRES INFORMATIONS CHIFFRÉES SELON LES IFRS

Cadre général

Les IFRS regroupent trente-sept normes comptables (trente-deux normes IAS et cinq normes IFRS) ainsi que des interprétations de certaines de ces normes. Certaines d'entre elles ne sont applicables qu'à compter du 1^{er} janvier 2005 sauf si la société décide de les appliquer par anticipation (normes IAS 32-39, IFRS 4, IFRS 5). Par ailleurs, certaines normes comptables prévoient des options limitées sur l'évaluation de certains postes des états financiers, notamment dans le cadre de la première application des IFRS (IFRS 1 : "First Time Adoption"). Les retraitements dégagés lors du passage des comptes établis en normes françaises vers les comptes en format IFRS sont comptabilisés dans les capitaux propres à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004 en calculant, le cas échéant, les incidences d'impôts différés.

Principe retenu par le Groupe

Dans ce contexte, le groupe Bolloré a décidé d'adopter la totalité des normes IFRS applicables au 1^{er} janvier 2004.

Options de première application

La norme IFRS 1 relative à la première adoption des IFRS prévoit certaines options pour les sociétés qui adoptent les normes IFRS pour la première fois, afin notamment d'éviter des traitements comptables rétroactifs. Le Groupe a effectué les choix suivants :

Regroupement d'entreprises : le Groupe appliquera les principes comptables relatifs au regroupement d'entreprises, décrits dans IFRS 3 pour les opérations effectuées postérieurement au 1^{er} janvier 2004. Cependant, dans la mesure où le Groupe a toujours adopté la méthode de l'acquisition et où les dernières opérations ont été traitées en affectant les écarts d'acquisition dégagés à la juste valeur des actifs acquis, cette option n'a pas d'incidence sur les capitaux propres.

Juste valeur des actifs corporels : le Groupe a évalué certains actifs à leur juste valeur au 1^{er} janvier 2004 comme le prévoit IFRS 1. La juste valeur sera considérée comme étant le coût présumé à cette date. Cette option a été principalement appliquée aux actifs navals (navires et conteneurs), à certains actifs immobiliers (sièges sociaux notamment) ou installations techniques et matériels de transport. Les valeurs retenues se basent sur des évaluations d'experts ou, le cas échéant, des prix de marché. L'impact de cette option figure dans le tableau de passage des capitaux propres.

Avantages au personnel : les écarts actuariels cumulés jusqu'à la date de transition seront comptabilisés dans les capitaux propres du bilan d'ouverture (option *fresh start*). Postérieurement, la méthode du "corridor", prévue par la norme IAS 19, qui permet de ne comptabiliser qu'une partie des écarts actuariels sera appliquée (voir ci-après IAS 19).

Montant cumulé des écarts de conversion : au 1^{er} janvier 2004, le Groupe remettra à zéro le cumul des écarts de conversion constaté dans les réserves de conversion en normes françaises et qui résulte de la traduction en euros des comptes des filiales étrangères. Cette option ne modifie pas le montant des capitaux propres à l'ouverture. Au 31 décembre 2003, le montant total des réserves de conversion remis à zéro dans le bilan d'ouverture en IFRS s'élève à (44,0) millions d'euros pour la part du Groupe et à (0,8) million d'euros pour les intérêts minoritaires. En cas de cession ultérieure d'une filiale dont les comptes sont exprimés en monnaie étrangère, le résultat de cession tiendra compte des écarts de conversion constatés postérieurement au 1^{er} janvier 2004.

Paielements sur la base d'actions : la norme IFRS 2 est applicable aux plans de stock-options octroyés après le 7 novembre 2002. Le Groupe n'ayant octroyé au 31 décembre 2004 aucun plan postérieur à cette date, cette option n'a donc pas d'incidence sur les comptes retraités aux normes IFRS.

Description des normes ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe en 2004

SUR LE FORMAT DES ÉTATS FINANCIERS

L'application de IAS 1 (présentation des états financiers), IAS 12 (impôts), IAS 28 (comptabilisation des participations dans les entreprises associées) et IAS 40 (immeuble de placement) a les conséquences suivantes sur le format des états financiers :

Au bilan :

- La part à plus d'un an des créances et des dettes est distinguée au bilan en actifs non courants ou passifs non courants selon les IFRS. Les actifs et passifs réalisables à court terme figurent en actifs ou passifs courants. En normes françaises, cette ventilation n'est mentionnée qu'en annexe.
- Le poste "Trésorerie et équivalent de trésorerie" regroupe les disponibilités et les valeurs de placement non cotées réalisables sous trois mois sans restriction due à des réglementations de change. Un montant de 32 millions d'euros correspondant aux valeurs mobilières de placement liquides a donc été déduit du poste "Valeurs mobilières de placement" pour être reclassé en "Trésorerie et équivalents de trésorerie" au 1^{er} janvier 2004. Au 31 décembre 2004, ce reclassement porte sur un montant de 30 millions d'euros.
- Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés en éléments non courants et distinctement au bilan.
- Conformément à IAS 28, les écarts d'acquisition affectés aux sociétés mises en équivalence qui figuraient en écarts d'acquisition dans le bilan en normes françaises sont reclassés en "Participations dans les entreprises associées" dans le bilan au format IFRS pour un montant de 5,5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et de 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2004.
- Les provisions pour charges relatives aux indemnités de fin de carrière seront classées distinctement au passif.

Au compte de résultat :

IAS 1 propose deux formats de compte de résultat : un compte de résultat par fonction de l'entreprise ou un compte de résultat par nature de produits ou de charges. Le Groupe a maintenu le choix de présenter, comme actuellement en normes françaises, un compte de résultat par nature de charges et de produits.

IAS 18 définit les règles applicables aux produits des activités ordinaires. Cette norme n'a pas d'incidence sur le chiffre d'affaires du Groupe. Le résultat opérationnel en IFRS inclut les éléments du résultat d'exploitation et du résultat exceptionnel définis en normes françaises. Un sous-total "résultat opérationnel courant" permettra cependant de mesurer le résultat opérationnel avant l'incidence de certains événements non récurrents (cessions, coûts de restructuration par exemple).

INFORMATIONS CHIFFRÉES RELATIVES AUX NORMES IFRS

NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PREMIÈRES INFORMATIONS CHIFFRÉES SELON LES IFRS

SUR LES COMPTES (données en millions d'euros)

Les principales normes comptables du référentiel international qui ont un impact significatif sur les comptes du Groupe en 2004 sont les suivantes :

IAS 27 : états financiers consolidés

et comptabilisation des participations dans les filiales

IAS 27 prévoit notamment la consolidation des entités *ad hoc*, même en l'absence de lien de capital, si les risques et avantages des activités de ces entités ne sont pas transférées majoritairement à des tiers.

Le Groupe a procédé à la construction de navires neufs de 2000 à 2002. Les constructions neuves ont été financées par des établissements de crédit qui ont constitué des "Special Purpose Entities" (SPE). Les navires sont frétés à long terme par ces sociétés aux lignes maritimes du Groupe. Par ailleurs, les résultats de cession qui seraient dégagés par les SPE lors de la vente des navires bénéficieraient au Groupe.

En normes françaises, ces sociétés n'étaient pas consolidées au 31 décembre 2003 puisque le Groupe ne disposait d'aucune part de capital de ces sociétés. En 2004, et en conséquence de l'application de la loi sur la sécurité financière (LSF), le Groupe a intégré globalement ces sociétés dans son périmètre de consolidation.

En IFRS, comme en normes françaises, ces sociétés intègrent le périmètre de consolidation dès le 1^{er} janvier 2004. L'impact sur le bilan d'ouverture est le suivant :

| Postes du bilan (en millions d'euros) | Impact au 01/01/2004 | |
|---------------------------------------|----------------------|--------|
| | Actif | Passif |
| Actifs corporels | 164 | |
| Actifs financiers | (42) | |
| Intérêts minoritaires | | (1) |
| Dettes financières | | 123 |

IFRS 1 : première adoption des normes IFRS

IAS 16 : immobilisations corporelles

En normes françaises, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan selon la méthode du coût historique. Compte tenu des dates d'acquisition des biens immobilisés, d'une part, et de l'évolution de certains prix de marché, d'autre part, la valeur nette comptable de ces biens peut être très différente de leur valeur de marché. Le Groupe a donc décidé d'opter pour la juste valeur de certains actifs corporels comme le prévoit IFRS 1 afin de présenter une situation patrimoniale plus proche de la réalité économique. Cette option a été principalement appliquée aux actifs navals (flotte de navires et de conteneurs), biens immobiliers (terrains, sièges sociaux, entrepôts logistiques, dépôts) ainsi qu'à certaines installations techniques (lignes de production industrielles). Les évaluations ont été effectuées par des experts de ces différents domaines. Elles ont abouti à des réévaluations ou, dans certains cas, à des dévaluations d'actifs.

Les actifs corporels seront amortis, comme le prévoit IAS 16, sur leur durée d'utilité. Cette durée peut être différente de la durée de vie d'un bien, notion parfois retenue pour le calcul des amortissements en normes françaises. Dans certains cas le Groupe a été amené à définir des durées d'utilité différentes de la durée de vie afin de se conformer à IAS 16. En particulier : la durée d'utilité des navires porte-conteneurs a été fixée à vingt-cinq ans. En normes françaises, la flotte est amortie sur une durée d'usage de quinze ans.

IAS 16 impose également une approche par composant des corporels qui donnent lieu dans certains cas à la définition de durées d'amortissement différenciées pour les composants d'un même actif (arrêts techniques des navires par exemple). Une valeur résiduelle en fin de durée d'utilité est évaluée, le cas échéant.

Le tableau ci-dessous résume l'impact de ces retraitements sur les comptes :

| Actifs | Au 01/01/2004 | Au 01/01/2004 | Au 01/01/2004 |
|-----------------------|------------------------|---------------|---------------|
| (en millions d'euros) | Valeur nette comptable | Juste valeur | Écart |
| Navals | 188 | 258 | 70 |
| Immobiliers | 134 | 253 | 119 |
| Autres | 55 | 122 | 67 |
| Total | 377 | 633 | 256 |

Dans les capitaux propres, les impacts sont les suivants :

| (en millions d'euros) | Au 01/01/2004 | Résultat 2004 | Au 31/12/2004 |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|
| Avant impôts | 256 | 2 | 258 |
| Impôts différés | (82) | (1) | (83) |
| Net d'impôts | 174 | 1 | 175 |

IAS 19 : avantages au personnel

En normes françaises, les provisions pour risques et charges du Groupe incluent les provisions pour retraites des personnels qui ne sont plus en activité, certains accords particuliers et les engagements pris par les filiales acquises après le 1^{er} janvier 2000. Les évaluations des autres engagements de retraites et avantages à long terme accordés au personnel figurent en engagements hors bilan. Au 1^{er} janvier 2004, et conformément à l'évolution de la réglementation française, les engagements relatifs aux médailles du travail et autres gratifications liées à l'ancienneté ont été constatés en provisions. S'agissant d'un changement de méthode comptable, la contrepartie est comptabilisée en diminution des capitaux propres.

En IFRS, l'ensemble des avantages au personnel doit être constaté au passif.

Les impacts de l'application de IAS 19, hors gratifications liées à l'ancienneté, sont les suivants :

| (en millions d'euros) | Au 01/01/2004 | Résultat 2004 | Au 31/12/2004 |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|
| Avant impôts | (43) | (4) | (47) |
| Impôts différés | 15 | 1 | 16 |
| Net d'impôts | (28) | (3) | (31) |

Le Groupe a par ailleurs décidé, comme le prévoit IAS 19, la remise à zéro des écarts actuariels cumulés au 1^{er} janvier 2004 par imputation sur les capitaux propres. Ultérieurement, les écarts actuariels dégagés à compter du 1^{er} janvier 2004 seront amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires selon la règle du "corridor", c'est-à-dire à partir d'une variation supérieure à 10 % de l'obligation.

IAS 38 : immobilisations incorporelles

En normes françaises, certains écarts d'acquisition ont été affectés, lors de regroupements d'entreprises antérieurs, à des actifs incorporels, tels que la marque commerciale Delmas, des parts de marché ou des fonds de commerce.

IAS 38 définit de façon restrictive les actifs incorporels. La norme indique en substance que l'immobilisation incorporelle peut être distinguée du *goodwill* si elle est séparable (possibilité de vendre ou de louer l'actif par exemple). Les écarts d'acquisition affectés à des immobilisations incorporelles et certains actifs incorporels ne répondant pas aux critères définis par IAS 38 ont été reclassés en "Écarts d'acquisition" en IFRS au 1^{er} janvier 2004 pour leur valeur nette comptable. Ce reclassement porte sur un montant de 142 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et de 137 millions d'euros au 31 décembre 2004.

IAS 38 prévoit la constatation à l'actif de frais de développement lorsqu'ils respectent certains critères. Aucun actif incorporel nouveau n'a été constaté, à ce titre, au 1^{er} janvier 2004. En effet, les frais de développement les plus significatifs concernent la batterie au lithium polymère mise au point par Batscap. Les perspectives commerciales sur ce projet ne permettent pas encore de constater ni de mesurer de façon fiable ses avantages économiques futurs probables.

IAS 36 : dépréciations d'actifs

IAS 36 impose de soumettre les écarts d'acquisition (*goodwills*), actifs corporels et incorporels à des tests réguliers, notamment en cas d'indices de pertes de valeur afin de déterminer la nécessité ou non de comptabiliser une dépréciation qui s'applique en priorité sur les *goodwills*. En revanche, les *goodwills* ne font plus l'objet d'un amortissement systématique au compte de résultat.

Dans cette optique, tous les actifs et passifs ont été affectés à des "unités génératrices de trésorerie" (UGT) définies comme étant les plus petites unités opérationnelles de l'ensemble consolidé productrices de flux de trésorerie. Les UGT correspondent au découpage opérationnel du Groupe. La valeur recouvrable de chacune de ces UGT est établie comme étant la plus élevée :

- de la valeur de marché (valeur vénale nette de frais de cession),
 - de la valeur d'utilité (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs).
- Cette valeur est calculée à partir des plans d'affaires approuvés par la Direction générale du Groupe et actualisée selon le coût moyen pondéré du capital (WACC) propre à chacune des UGT. Le WACC prend notamment en compte le coût de l'argent à long terme ainsi que des primes de risque propres au secteur d'activité ou à la géographie.

INFORMATIONS CHIFFRÉES RELATIVES AUX NORMES IFRS

NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PREMIÈRES INFORMATIONS CHIFFRÉES SELON LES IFRS

La valeur recouvrable est alors comparée à la valeur comptable des UGT afin d'identifier, le cas échéant, l'opportunité de comptabiliser des pertes de valeur.

Cette démarche, imposée dans le cadre du nouveau référentiel comptable, a été appliquée à toutes les UGT sur la base des éléments au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004. Elle a conduit à comptabiliser au 1^{er} janvier 2004 des dépréciations d'écarts d'acquisition à hauteur de 17 millions d'euros.

En 2004, aucune dotation aux amortissements des écarts d'acquisition n'a été dotée en IFRS. Elle s'élève à 35 millions d'euros en normes françaises, dont 2 millions affectés à des immobilisations incorporelles.

IAS 20 : comptabilisations des subventions publiques

Au 31 décembre 2003, les capitaux propres consolidés du Groupe incluaient un montant de 2,9 millions d'euros de subventions d'investissement.

En IFRS, IAS 20 prévoit l'alternative suivante pour la comptabilisation des subventions :

- minoration de la valeur des actifs corporels subventionnés et réduction corrélative de la base amortissable,
- reclassement des subventions en produits différés. Les produits sont dans ce cas rapportés au compte de résultat au même rythme que les amortissements des actifs subventionnés.

Le Groupe a opté pour la seconde solution.

En normes françaises, les reprises de subventions d'équipement figurent en résultat exceptionnel. En IFRS, elles sont classées dans le résultat opérationnel courant et donc au même niveau que les amortissements des actifs concernés.

IAS 37 : provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

IAS 37 encadre notamment la comptabilisation des provisions pour risques et charges. En normes françaises, la constatation de provisions destinées à couvrir des grosses réparations futures (carénage quinquennal des navires en particulier) est admise.

En IFRS, les provisions pour grosses réparations sont constatées lorsqu'elles sont engagées. Elles constituent, sous certaines conditions, un composant de l'actif concerné qui est alors amorti sur l'intervalle qui sépare deux événements.

Au 1^{er} janvier 2004, les montants des provisions qui ne répondaient plus aux critères de IAS 37 ont donc été repris en capitaux propres pour 3 millions d'euros avant impôts différés (2 millions d'euros après impôts différés).

Corrélativement, et dans le cadre de IAS 16, des composants "arrêts techniques" des navires ont été identifiés à l'actif pour les sommes déjà engagées. Ces composants seront amortis sur une durée de cinq ans correspondant à l'intervalle réglementaire qui sépare deux carénages.

IAS 17 : contrats de location

Selon IAS 17, les contrats de location-financement doivent être traduits au bilan par la constatation d'un actif corporel et d'une dette corrélative. Au compte de résultat, les loyers sont annulés pour enregistrer une dotation aux amortissements du bien financé et une charge d'intérêts pour le service de la dette.

Le Groupe applique ce principe à l'ensemble des biens financés en crédit-bail en normes françaises. Cependant, certains contrats de location de conteneurs, comptabilisés en normes françaises en location, entrent par leur substance dans le champ des locations-financements régi par IAS 17. Au 1^{er} janvier 2004, ce retraitement a conduit à constater dans le bilan d'ouverture en IFRS un actif et une dette de 27,9 millions d'euros.

Cas des concessions publiques :

Le Groupe opère une partie de ses activités dans le cadre de contrats de concessions publiques. Il s'agit en particulier :

- de l'exploitation de l'oléoduc Donges-Melun-Metz par SFDM,
- du réseau ferroviaire du Cameroun exploité respectivement par Camrail, société mise en équivalence dans les comptes du Groupe,
- de concessions portuaires (Abidjan).

Il n'existe pas de normes comptables IFRS sur le sujet. L'IFRIC a cependant diffusé récemment trois projets d'interprétation qui pourraient aboutir à l'entrée en vigueur de normes sur les concessions publiques à partir de 2006. Dans l'intervalle, le Groupe comptabilise ces opérations selon la nature juridique des engagements contractuels.

Synthèse des impacts sur les principaux indicateurs financiers au 31 décembre 2004

| Agrégats (en millions d'euros) | Normes françaises ⁽¹⁾ | IFRS |
|-----------------------------------|----------------------------------|-------|
| Résultat opérationnel | 119 | 136 |
| Résultat net consolidé | 50 | 89 |
| Capitaux propres | 850 | 1 018 |
| Endettement financier brut | 570 | 599 |

(1) Au format IFRS.

TABLEAUX DE RAPPROCHEMENT

RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES EN PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS AUX CAPITAUX PROPRES EN IFRS

| (en millions d'euros) | Voir note | 01/01/2004 | 31/12/2004 |
|--|-----------|------------|--------------|
| Capitaux propres publiés en normes françaises | | 833 | 850 |
| Impact de la consolidation des ad hoc | IAS 27 | (1) | |
| Constatation des gratifications liées à l'ancienneté | IAS 19 | (10) | |
| Capitaux propres retraités en normes françaises | | 822 | 850 |
| Écarts d'acquisition | IAS 36 | (17) | 18 |
| Écarts d'acquisition négatifs | IAS 38 | 1 | 0 |
| Immobilisations corporelles | IFRS 1 | 256 | 258 |
| Avantages au personnel | IAS 19 | (43) | (47) |
| Provisions (grosses réparations...) | IAS 37 | 3 | 10 |
| Capitalisation des conteneurs financés | IAS 17 | | 3 |
| Subventions d'investissement | IAS 20 | (3) | (3) |
| Sous-total des retraitements à 100 % | | 197 | 239 |
| Impôts différés sur les retraitements IFRS (IAS 12) | | (69) | (71) |
| Impact des retraitements IFRS nets d'impôts | | 128 | 168 |
| dont sur les capitaux propres part du Groupe | | 114 | 151 |
| Capitaux propres en IFRS | | 950 | 1 018 |

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ 2004

| (en millions d'euros) | |
|---|-----------|
| Résultat net 2004 en normes françaises | 50 |
| dont part du Groupe | 45 |
| Retraitement des amortissements | 1 |
| Annulation des amortissements de survaleurs | 35 |
| Avantages du personnel | (4) |
| Retraitement des provisions pour charges | 7 |
| Retraitement des locations de conteneurs | 3 |
| Impôts différés sur les retraitements | (3) |
| Résultat net 2004 en IFRS | 89 |
| dont part du Groupe | 83 |

INCIDENCE DES RETRAITEMENTS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (TFT)

La définition de la trésorerie selon les normes appliquées par le Groupe est similaire à celle qui est définie par IAS7 ("tableau de flux de trésorerie"). Le tableau de flux de trésorerie en IFRS sera très proche du format adopté par le Groupe en normes françaises.

Comptes consolidés

| | |
|----|---|
| 38 | Bilan |
| 40 | Compte de résultat |
| 41 | Variation de la trésorerie |
| 42 | Variation des capitaux propres |
| 43 | Annexe aux comptes consolidés |
| 47 | Notes sur le bilan |
| 58 | Notes sur le compte de résultat |
| 60 | Autres informations |
| 71 | Liste des sociétés consolidées |
| 76 | Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés |

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN

Actif

| | | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 |
|--|-------|------------------|------------------|------------------|
| (en milliers d'euros) | Notes | | | |
| Actif immobilisé | | | | |
| Écarts d'acquisition | 4 | 200 701 | 238 902 | 255 209 |
| Immobilisations incorporelles | 5, 25 | 164 734 | 171 262 | 173 301 |
| Immobilisations corporelles nettes | 6, 25 | 538 228 | 410 190 | 428 777 |
| Immobilisations financières : | | | | |
| - titres mis en équivalence | 7 | 158 213 | 124 812 | 148 487 |
| - autres immobilisations financières | 8, 10 | 236 993 | 287 710 | 297 899 |
| Total de l'actif immobilisé | | 1 298 869 | 1 232 876 | 1 303 673 |
| Actif circulant | | | | |
| Stocks et en-cours | 9 | 73 914 | 88 361 | 76 740 |
| Créances d'exploitation | 10 | 922 680 | 888 327 | 918 356 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 10 | 149 646 | 155 847 | 84 456 |
| Conventions de trésorerie | 10 | 105 482 | 47 189 | 22 977 |
| Valeurs mobilières de placement | 11 | 71 553 | 84 009 | 77 851 |
| Disponibilités | 12 | 159 228 | 141 221 | 174 579 |
| Total de l'actif circulant | | 1 482 503 | 1 404 954 | 1 354 959 |
| Total de l'actif | | 2 781 372 | 2 637 830 | 2 658 632 |

Passif

| | | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 |
|---|------------|------------------|------------------|------------------|
| (en milliers d'euros) | Notes | | | |
| Capitaux propres et autres fonds propres | | | | |
| Capital | | 60 464 | 59 254 | 59 216 |
| Primes | | 332 108 | 309 433 | 307 378 |
| Réserves | | 366 915 | 334 928 | 305 640 |
| Résultat part du Groupe | | 45 202 | 88 099 | 93 582 |
| Capitaux propres part du Groupe | | 804 689 | 791 714 | 765 816 |
| Intérêts minoritaires dans les réserves | | 41 257 | 40 088 | 41 358 |
| Intérêts minoritaires dans le résultat | | 4 447 | 758 | 1 282 |
| Intérêts minoritaires | | 45 704 | 40 846 | 42 640 |
| Total capitaux propres | | 850 393 | 832 560 | 808 456 |
| Provisions pour risques et charges | 14, 15, 16 | 151 931 | 151 509 | 148 021 |
| Dettes | | | | |
| Emprunts obligataires | 17, 18, 19 | 148 939 | 1 219 | 1 219 |
| Emprunts et dettes financières | 17, 18 | 371 175 | 397 236 | 316 693 |
| Dettes d'exploitation | 17 | 1 069 604 | 1 003 482 | 1 008 135 |
| Conventions de trésorerie | 17 | 49 593 | 116 535 | 224 749 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 17 | 139 737 | 135 289 | 151 359 |
| Total des dettes | | 1 779 048 | 1 653 761 | 1 702 155 |
| Total du passif | | 2 781 372 | 2 637 830 | 2 658 632 |

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

| | | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|---------------|------------------|------------------|------------------|
| (en milliers d'euros) | Notes | | | |
| Chiffre d'affaires | 20, 25 | 4 869 046 | 4 516 586 | 4 481 520 |
| Autres produits d'exploitation | | 132 910 | 75 282 | 78 781 |
| Achats consommés | | (2 937 812) | (2 659 441) | (2 540 119) |
| Charges de personnel | | (564 036) | (550 499) | (539 111) |
| Autres charges d'exploitation | | (1 156 973) | (1 086 981) | (1 176 955) |
| Impôts et taxes | | (67 342) | (64 771) | (51 191) |
| Dotations aux amortissements et provisions | 21 | (119 417) | (112 146) | (115 914) |
| Résultat d'exploitation | 20, 25 | 156 376 | 118 030 | 137 011 |
| Charges et produits financiers | 22 | 1 631 | (20 479) | (19 323) |
| Résultat courant des entreprises intégrées | 20 | 158 007 | 97 551 | 117 688 |
| Charges et produits exceptionnels | 23 | (37 045) | 51 199 | 35 521 |
| Résultat avant impôts des entreprises intégrées | | 120 962 | 148 750 | 153 209 |
| Impôts sur les résultats | 24 | (46 126) | (38 361) | (42 834) |
| Résultat net des entreprises intégrées | | 74 836 | 110 389 | 110 375 |
| Quote-part de résultat des mises en équivalence | 7 | 7 575 | 12 268 | 7 877 |
| Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition | | 82 411 | 122 657 | 118 252 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | (32 762) | (33 800) | (23 388) |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 49 649 | 88 857 | 94 864 |
| Intérêt des minoritaires | | 4 447 | 758 | 1 282 |
| Résultat net part du Groupe | | 45 202 | 88 099 | 93 582 |
| Résultat par action (en euros) | | | | |
| Nombre moyen pondéré de titres en circulation | | 7 519 962 | 7 402 823 | 7 402 045 |
| Résultat courant global par action | | 21,0 | 13,2 | 15,9 |
| Résultat net part du Groupe par action | | 6,0 | 11,9 | 12,6 |
| Nombre de titres émis au 31 décembre | | 7 558 045 | 7 406 712 | 7 402 045 |
| Nombre de titres potentiels - stock-options | | 160 500 | 316 033 | 324 700 |
| Total nombre de titres émis et potentiels | | 7 718 545 | 7 722 745 | 7 726 745 |
| Résultat courant global dilué par action | | 20,5 | 12,6 | 15,2 |
| Résultat net part du Groupe dilué par action | | 5,9 | 11,4 | 12,1 |

VARIATION DE LA TRÉSORERIE

| | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| (en milliers d'euros) | | | |
| Notes | | | |
| Flux de trésorerie liés à l'activité | | | |
| Résultat net total des sociétés consolidées | 49 649 | 88 857 | 94 864 |
| Quote-part de résultat des mises en équivalence | (7 575) | (12 268) | (7 877) |
| Résultat net des sociétés intégrées | 42 074 | 76 589 | 86 987 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | 3 352 | 2 907 | 85 883 |
| Charges et produits sans incidence sur la trésorerie : | | | |
| - dotations aux amortissements sur immobilisations | 85 619 | 82 302 | 75 042 |
| - dotations (reprises) de provisions | 25 189 | 19 653 | (1 722) |
| - variation des impôts différés | 3 509 | 10 951 | 653 |
| - autres | 164 | (771) | (629) |
| Marge brute d'autofinancement | 159 907 | 191 631 | 246 214 |
| Élimination des plus ou moins-values de cessions | 7 242 | (68 499) | (47 211) |
| Variation du besoin en fonds de roulement : | | | |
| - dont stocks et en-cours | 2 377 | 3 208 | (17 573) |
| - dont dettes et créances | 43 926 | 19 346 | 41 909 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | 213 452 | 145 686 | 223 339 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | | |
| Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations : | | | |
| - corporelles et incorporelles | (72 341) | (99 452) | (148 541) |
| - titres | (10 450) | (4 831) | (8 847) |
| - autres immobilisations financières | (3 925) | (4 367) | (13 920) |
| Encaissements liés à des cessions d'immobilisations : | | | |
| - corporelles et incorporelles | 8 430 | 67 794 | 26 607 |
| - titres | 29 781 | 7 380 | 306 |
| - autres immobilisations financières | 2 736 | 16 076 | 28 556 |
| Incidence des changements de périmètre sur la trésorerie | (25 802) | (23 080) | 56 401 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | (71 571) | (40 480) | (59 438) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | | | |
| Décaissements : | | | |
| - dividendes versés aux actionnaires de la société mère | (37 714) | (37 016) | (44 901) |
| - dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | (5 969) | (1 659) | (2 317) |
| - remboursements d'emprunts | (52 395) | (63 625) | (17 736) |
| - réduction des capitaux propres | 0 | 0 | - |
| Encaissements : | | | |
| - augmentation de capital en numéraire | 26 941 | 371 | 1 200 |
| - augmentation des autres fonds propres | 779 | 746 | 1 766 |
| - augmentation des emprunts | 118 181 | 141 828 | 82 700 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | 49 823 | 40 645 | 20 712 |
| Variation de la trésorerie | 191 704 | 145 851 | 184 613 |
| Trésorerie à l'ouverture | 12 | (38 367) | (357 943) |
| Trésorerie à la clôture | 12 | 149 881 | (179 211) |
| Incidence des variations de cours des devises | (3 456) | (5 007) | (5 881) |
| Incidence des reclassements | 0 | 0 | 0 |

La réduction du besoin en fonds de roulement de 46 millions d'euros résulte d'une amélioration de 43 millions d'euros dans les divisions opérationnelles :

- Le BFR de l'activité Transport se réduit globalement de 36 millions d'euros dont 21 millions d'euros grâce à l'évolution favorable des encours clients et des dettes d'exploitation. Le ratio clients s'améliore de 4,8 jours dans le Maritime (moyenne 2004) et de 2,6 jours dans la Logistique internationale. Le BFR hors exploitation se réduit de 15 millions d'euros sur ce périmètre principalement grâce à une augmentation des dettes fiscales.

- La cession de l'activité café-cacao en été 2004 entraîne une réduction du BFR de 18 millions d'euros (stocks et créances).

- Le BFR de l'Industrie s'améliore grâce aux efforts réalisés sur les stocks et les délais clients (gain de 5,1 jours en moyenne dans les Films et de 3,7 jours dans les Papiers).

- Le BFR de la division Énergie se dégrade de 14 millions d'euros en raison de la forte augmentation des cours du pétrole mais se maintient en nombre de jours.

- Les investissements 2004 comprennent principalement des investissements corporels réalisés pour le renouvellement, le développement et l'amélioration des matériels et des aménagements de l'exploitation, ainsi que ceux relatifs aux engins de transport et manutention. Les autres investissements comprennent également des investissements dans la concession portuaire d'Abidjan pour 20 millions d'euros.

- L'incidence des variations de périmètre sur la trésorerie provient principalement de la souscription de Bolloré au capital de Bolloré Médias Investissements (- 32,5 millions d'euros), société mise en équivalence dans le groupe Bolloré, et de la cession de SGCM (+ 5,4 millions d'euros).

COMPTES CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| (en milliers d'euros) | Nombre d'actions (en quantité) | Capital | Primes | Réserves consolidées | Réserves de conversion | Capitaux propres part du Groupe | Intérêts minoritaires | Total capitaux propres |
|---|-----------------------------------|---------------|----------------|----------------------|------------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Au 31 décembre 2001 | 6 331 345 | 50 651 | 219 639 | 366 743 | 7 105 | 644 138 | 47 380 | 691 518 |
| Variation des réserves de conversion | - | - | - | - | (25 007) | (25 007) | (409) | (25 416) |
| Augmentation de capital de la société mère ⁽¹⁾ | 1 070 700 | 8 565 | 87 739 | - | - | 96 304 | - | 96 304 |
| Dividendes distribués | - | - | - | (44 901) | - | (44 901) | (4 494) | (49 395) |
| Variation des subventions d'investissement | - | - | - | 1 700 | - | 1 700 | (3) | 1 697 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | 0 | (1 116) | (1 116) |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | 93 582 | - | 93 582 | 1 282 | 94 864 |
| Au 31 décembre 2002 | 7 402 045 | 59 216 | 307 378 | 417 124 | (17 902) | 765 816 | 42 640 | 808 456 |
| Variation des réserves de conversion | - | - | - | - | (26 518) | (26 518) | (323) | (26 841) |
| Augmentation de capital de la société mère | 4 667 | 38 | 2 055 | (1 357) | - | 736 | - | 736 |
| Dividendes distribués | - | - | - | (37 016) | - | (37 016) | (3 750) | (40 766) |
| Variation des subventions d'investissement | - | - | - | 597 | - | 597 | (2) | 595 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | 0 | 1 523 | 1 523 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | 88 099 | - | 88 099 | 758 | 88 857 |
| Au 31 décembre 2003 | 7 406 712 | 59 254 | 309 433 | 467 447 | (44 420) | 791 714 | 40 846 | 832 560 |
| Variation des réserves de conversion | - | - | - | - | (9 218) | (9 218) | (571) | (9 789) |
| Augmentation de capital de la société mère | 151 333 | 1 210 | 22 675 | - | - | 23 885 | - | 23 885 |
| Dividendes distribués | - | - | - | (37 714) | - | (37 714) | (5 322) | (43 036) |
| Variation des subventions d'investissement | - | - | - | 874 | - | 874 | 206 | 1 080 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | 0 | 6 362 | 6 362 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | 45 202 | - | 45 202 | 4 447 | 49 649 |
| Changement de méthode ⁽²⁾ | - | - | - | (10 054) | - | (10 054) | (264) | (10 318) |
| Au 31 décembre 2004 | 7 558 045 | 60 464 | 332 108 | 465 755 | (53 638) | 804 689 | 45 704 | 850 393 |

(1) Suite à la conversion des ORA le 1^{er} janvier 2002, 1 070 700 actions ont été créées, portant le nombre total des actions du capital social au 31 décembre 2002 de Bolloré SA à 7 402 045 et son montant à 59 216 360 d'euros. (note 13).

(2) Changement de méthode = provisionnement des médailles du travail, nettes de l'impact fiscal.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 - Principes comptables

1-1 GÉNÉRALITÉS

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004 ont été établis conformément au règlement n° 99-02 du CRC homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

1-2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles Bolloré détient directement ou indirectement le contrôle sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Bolloré exerce un contrôle conjoint sont intégrées proportionnellement.

Les sociétés dans lesquelles Bolloré a une influence notable sont mises en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives au regard de leur chiffre d'affaires, de leur total bilan, de leur situation nette et de leur résultat, et celles dont les titres sont, dès leur acquisition, détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure, sont exclues du périmètre de consolidation. Le seuil de signification concernant cette analyse est fixé à 2 millions d'euros, tant pour la situation nette que pour le chiffre d'affaires ou le total bilan.

1-3 ENTITÉS AD HOC

Conformément au règlement n° 2004-03 du CRC du 4 mai 2004 modifiant le règlement CRC n° 99-02 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales, le Groupe a consolidé les entités *ad hoc* dont il ne détenait aucun titre de capital à partir du 1^{er} janvier 2004.

Huit entités *ad hoc* ont été créées en 2002 afin d'accueillir cinq navires porte-conteneurs de 2 200 EVP⁽¹⁾ construits à Taïwan et trois navires porte-conteneurs de 1 600 EVP construits en Corée. Ces navires sont loués coque nue à Delmas pour une durée de huit ans.

Le Groupe ne détient, directement ou indirectement, aucun titre de capital.

L'impact de la consolidation de ces entités sur les comptes au 31 décembre 2004 est indiqué en note 2.

1-4 DATE DE CLÔTURE

Les filiales dont la date de fin d'exercice est antérieure ou postérieure de plus de trois mois au 31 décembre sont consolidées sur la base d'une situation intermédiaire.

1-5 ÉCARTS D'ACQUISITION ET ÉCART D'ÉVALUATION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part des capitaux propres à la date d'acquisition. Ceux afférents à des éléments identifiables (qui correspondent à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs) sont affectés aux actifs concernés (intérêts minoritaires compris) et amortis sur la durée de vie de ces actifs (cas des biens amortissables) ou dépréciés le cas échéant en fonction de l'évolution de critères retenus pour suivre la valeur d'inventaire de ces actifs (cas des biens non amortissables).

Les écarts affectés à des immobilisations incorporelles sont détaillés à la note 1.7.

(1) EVP : équivalent vingt pieds.

Les écarts non affectés sont inscrits soit au poste "écarts d'acquisition", soit au poste "provisions pour risques et charges". Ils sont amortis sur une durée maximale de vingt-cinq ans.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'amortissements exceptionnels lorsque les circonstances le justifient, notamment en cas de projets de cession, de restructuration juridique ou de rentabilité insuffisante. Selon le type d'activité exercé, les principaux critères de rentabilité retenus sont : la marge, le niveau d'activité, le résultat d'exploitation ou le résultat courant.

1-6 CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Filiales étrangères hors zone CFA

Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. La différence qui en résulte est portée dans un poste "écart de conversion" compris dans les réserves consolidées.

Filiales étrangères situées en zone CFA

Conformément à l'avis du CNC du 23 juin 1994, les comptes des filiales exprimés en francs CFA ont été convertis selon la méthode du cours historique, selon laquelle les éléments non monétaires sont convertis au cours historique et les éléments monétaires au cours de clôture.

1-7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs brutes résultent des valeurs historiques d'acquisition. Les fonds de commerce font généralement l'objet d'un amortissement sur une durée de six ans deux tiers à quarante ans, selon leur nature.

Ces fonds de commerce sont appréciés par rapport à leur valeur d'utilité. Les diminutions de valeur sont constatées par voie de provisions.

Des écarts de première consolidation ont été affectés aux parts de marché dans le secteur du tabac et de la distribution de combustibles. Au cours des exercices suivant l'affectation, il est systématiquement procédé à la comparaison entre la valeur actualisée à cette date, déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés à l'origine (contribution, marge, volumes vendus ou distribués...) et la valeur initiale. Cette comparaison peut le cas échéant conduire à déprécier les parts de marché comptabilisées.

Des écarts de première consolidation ont été affectés aux marques dans le secteur du transport maritime pour un total de 7,6 millions d'euros. Chaque année, celles-ci sont valorisées afin de déterminer s'il y a lieu de les déprécier.

Des fonds de commerce relatifs aux activités "Terrestre internationale" et "Logistique internationale" ont été comptabilisés suite à l'affectation de l'écart de première consolidation issu de l'OPA-OPE de la société Bolloré Technologies sur Scac Delmas Vieljeux - SDV pour un montant global de 93,9 millions d'euros. Ces fonds de commerce sont amortis sur une durée de quarante ans. Chaque année, leur valorisation, déterminée à partir des mêmes éléments ayant servi à l'affectation (multiple du résultat courant des sociétés concernées conformément aux usages dans le secteur), est comparée à leur valeur nette comptable. Tout écart négatif fait l'objet d'une dépréciation.

En 2002, 2003 et 2004, aucune dépréciation n'a été constatée sur ces fonds.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1-8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles figurent au bilan en valeur brute pour leur valeur historique d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie de chacun des actifs, à savoir :

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Navires | 15 ans |
| Conteneurs | de 4 à 6 ans |
| Constructions | de 15 à 40 ans |
| Agencements et installations | de 5 à 15 ans |
| Autres immobilisations corporelles | de 3 à 10 ans |

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles (hors foncier) détenues par nos filiales de la zone CFA ont été réestimées en 1994 afin de les rendre homogènes avec celles pratiquées au sein du Groupe et de tenir compte de la politique de renouvellement plus lent consécutive à la dévaluation du franc CFA.

Ce réaménagement des durées d'amortissement dans la zone CFA n'a eu aucun impact sur les résultats d'exploitation 2002, 2003 et 2004.

1-9 BIENS PRIS EN CRÉDIT-BAIL

Les biens immobiliers et mobiliers pris en crédit-bail d'une valeur supérieure à 0,2 million d'euros sont comptabilisés en immobilisations et font l'objet d'un amortissement sur leur durée de vie. La valeur du capital représentatif de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières.

1-10 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. À la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité et des perspectives d'avenir. L'estimation de la valeur d'inventaire de certaines participations peut donc conduire la société à ne pas les déprécier, bien que la situation nette comptable soit inférieure au coût d'acquisition.

Les titres Financière de l'Odet, historiquement détenus par Bolloré SA, avaient été originellement classés en valeurs mobilières de placement dans les comptes sociaux jusqu'en 2002.

Ces titres ont été reclassés en titres immobilisés dans les comptes sociaux 2003 et 2004 de Bolloré et retraités en "titres d'autocontrôle" dans les comptes consolidés de Financière de l'Odet.

1-11 VALEURS D'EXPLOITATION

Les marges sur stocks résultant de transactions internes au Groupe font l'objet d'une élimination lorsque leurs montants sont significatifs.

Les voyages en cours sont comptabilisés suivant la méthode de l'avancement.

Les créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances significatives encaissables à plus d'un an sont actualisées à un taux de marché. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

1-12 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement et créances assimilées sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure (cours moyen de décembre).

1-13 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les écarts de conversion relatifs aux créances et aux dettes en devises en fin d'exercice sont inscrits au compte de résultat.

1-14 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont calculés suivant les taux d'impôts connus à la date d'établissement des comptes consolidés (méthode du report variable).

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 99-02, les impôts différés sont déterminés sur la base des différences entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif.

Pour les sociétés ne faisant pas partie d'un groupe d'intégration fiscale, les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque société. Le solde correspondant à une dette est provisionné après imputation d'un éventuel déficit reportable. Lorsque le solde correspond à une créance, un impôt différé actif est constaté si cette créance n'est pas constituée par des déficits reportables ou des moins-values à long terme dont la récupération n'est pas jugée suffisamment probable.

Pour les sociétés faisant partie d'un groupe d'intégration fiscale, l'impôt différé est calculé et analysé chez la société mère pour l'ensemble du groupe fiscal concerné.

1-15 CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les frais d'émission de certains emprunts obligataires sont inscrits en charges à étaler et amortis sur la durée de ces emprunts.

1-16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la date de clôture une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente de celui-ci.

1-17 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

Les obligations concernant les pensions complémentaires à verser au personnel (retraité ou en activité), ainsi que les indemnités spéciales de fin de carrière relatives aux expatriés, sont constatées sous forme de provisions pour toutes les sociétés du Groupe. La valeur actuelle des engagements futurs est calculée par un actuaire après déduction des montants couverts par des assurances et avec application de la méthode prospective, tenant compte de l'augmentation future des salaires et d'une actualisation financière à un taux brut de 4,5 %. En revanche, les engagements au titre des indemnités légales et réglementaires de départ à la retraite pour l'ensemble des sociétés au sein du groupe Bolloré sont constatés en engagement hors bilan.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, tous les engagements relatifs aux avantages à long terme accordés aux salariés sont comptabilisés dans les comptes consolidés lors de l'acquisition des filiales.

Conformément au règlement n° 2004-03 du CRC du 4 mai 2004 modifiant le règlement CRC n° 99-02 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales, le Groupe a provisionné les médailles du travail indépendamment des engagements de retraite. S'agissant d'un changement de méthode lié à une nouvelle règle comptable, l'engagement concernant les médailles au 1^{er} janvier 2004, évalué de façon rétrospective, a été imputé sur les capitaux propres consolidés. L'impact total des "médailles du travail" net d'impôts dans les capitaux propres consolidés part du Groupe est de (10,1 millions d'euros).

L'impact de la non-application de la méthode préférentielle consistant en la comptabilisation d'une provision pour la totalité des engagements d'indemnités de départ en retraite s'élève à (47,7) millions d'euros dont (49,8) millions d'euros en situation nette et 2,1 millions d'euros en résultat).

1-18 LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certaines filiales du Groupe (Cica, Bolloré Énergie) ont pour activité le négoce de produits négociables sur des marchés à terme.

Ces filiales interviennent sur ces marchés afin de se protéger du risque de cours lié à la détention de leurs stocks. Elles valorisent leurs stocks de fin de période au prix du marché. Par ailleurs, les variations de valeur des opérations de couverture (gains latents ou pertes latentes) sont enregistrées en résultat. En outre, une provision pour risques sur marchés à terme est constituée quand une variation des cours laisse prévoir une perte.

L'incidence de l'application de cette méthode dérogatoire par rapport au PCG sur la valorisation des stocks est de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2003 à périmètre 2004 et de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2004.

1-19 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les principales composantes du résultat exceptionnel sont constituées :

- des plus ou moins-values de cession d'actifs,
- des provisions et charges de restructuration,
- des amortissements exceptionnels d'éléments d'actif.

Note 2 - Variations de périmètre

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

| Nombre de sociétés consolidées | Au 31/12/2004 | | Au 31/12/2003 | | Au 31/12/2002 | |
|--------------------------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|
| | France | Étranger | France | Étranger | France | Étranger |
| Intégration globale | 72 | 150 | 78 | 146 | 78 | 129 |
| Intégration proportionnelle | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Mise en équivalence | 7 | 7 | 9 | 6 | 7 | 6 |
| Sous-total | 81 | 159 | 89 | 154 | 87 | 137 |
| Total | 240 | | 243 | | 224 | |

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PAR EXERCICE

Exercice 2004

Bolloré Médias Investissements

En 2004 la société Bolloré Médias Investissements a été créée et intégrée globalement dans les comptes du Groupe. Cette société porte les titres Havas acquis en 2004.

SETV (Société d'Exploitation du Terminal de Vridi)

Le Groupe a créé en 2004 une nouvelle société SETV dont l'objet est la manutention des conteneurs pour le compte des usagers du Terminal à Conteneurs de Vridi (Côte d'Ivoire). L'exploitation et la gestion ont été concédées par le port autonome d'Abidjan. Cette société est consolidée en intégration globale.

Groupe Dafci

Le 10 août 2004, Sofimap a cédé le groupe Dafci à un groupe d'investisseurs ivoiriens. En conséquence, les sociétés du groupe Dafci ne sont plus consolidées à compter du 31 juillet 2004.

Entités *ad hoc*

Les huit entités *ad hoc* créées en 2002 afin d'accueillir cinq navires porte-conteneurs de 2 200 EVP et trois navires porte-conteneurs de 1 600 EVP sont consolidées depuis le 1^{er} janvier 2004 (note 1-3).

Les principales incidences de cette consolidation sur le bilan consolidé du Groupe sont :

- immobilisations nettes : 170,6 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 145,6 millions d'euros au 31 décembre 2004,
- dettes externes : 130 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 104,1 millions d'euros au 31 décembre 2004.

L'impact sur le résultat annuel est de 4,6 millions d'euros sur le résultat courant et de zéro sur le résultat net part du Groupe.

Exercice 2003

Tobaccor

Au cours de l'exercice, la société Bolloré a cédé le reliquat de 14,3 % qu'elle détenait encore dans Tobaccor, groupe qui était figé à sa valeur de mise en équivalence.

Sofimap

Suite à l'augmentation de capital réalisée par la société Sofimap et intégralement souscrite par Bolloré, le groupe Bolloré détient à la fin de l'exercice la majorité des titres de Sofimap, société contrôlée auparavant par la Compagnie du Cambodge. En conséquence, Sofimap, société holding et ses filiales DAFCI, IFCO et DECORTICAF, dont l'activité principale est le négoce de café et cacao sont dorénavant consolidées par intégration globale dans le groupe Bolloré.

Groupe Cotrafi

Au cours de l'exercice, Bolloré a cédé les 34 % qu'elle détenait dans la société Cotrafi, holding du groupe Gondrand. Le groupe Cotrafi était consolidé par mise en équivalence.

BB Investissement

La société BB Investissement, filiale à 100 % de la Financière du Loch au travers de la société Imperial Mediterranean a vendu sa participation de 14 % dans Consortium pour 106 millions d'euros. La société BB Investissement a été ensuite cédée à la Financière du Perquet, filiale à 100 % de la Financière de l'Odet. BB Investissement était auparavant mise en équivalence.

Exercice 2002

Tobaccor

Le groupe Bolloré a cédé en 2002 12,5 % de sa filiale Tobaccor, holding de tête de son ancienne division Tabac au groupe britannique Imperial Tobacco. Le sous groupe Tobaccor, dont Bolloré avait déjà cédé 75 % en 2001, a été figé à sa valeur de mise en équivalence au 31 décembre 2001 dans la consolidation du Groupe.

GEIS

Rétroactivement au 1^{er} janvier 2002, le groupe Bolloré (division Commission de transport international) s'est associé avec l'Allemand GEIS pour se développer en Allemagne et en Asie. Une structure détenue à 50,1 % par le groupe Bolloré, GEIS-SDV GmbH, a été créée en Allemagne, regroupant SDV- Deutschland et GEIS Cargo. Parallèlement, le groupe Bolloré, afin de se renforcer en Asie, a racheté la totalité du réseau GEIS sur ce continent. L'ensemble de ces structures, soit dix sociétés, est consolidé par intégration globale.

Note 3 - Comparabilité des comptes

Aux variations de périmètre de consolidation près, les comptes de l'exercice 2004 sont comparables aux comptes de l'exercice 2003.

La note 20 décrit l'incidence des variations de périmètre 2004 sur les chiffres clés, les données 2004 étant ramenées au périmètre 2003.

NOTES SUR LE BILAN

Note 4 - Écarts d'acquisition

ÉVOLUTION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

| (en milliers d'euros) | Écarts d'acquisition positifs | | | Écarts d'acquisition négatifs ⁽¹⁾ | | | Total net |
|--|-------------------------------|------------------|----------------|--|----------------|----------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Amortissements | Valeurs nettes | Valeurs brutes | Amortissements | Valeurs nettes | |
| Au 31 décembre 2002 | 473 906 | (218 697) | 255 209 | (9 610) | 4 379 | (5 231) | 249 978 |
| Acquisitions | 21 710 | 0 | 21 710 | (469) | 0 | (469) | 21 241 |
| Cessions | (1 046) | 503 | (543) | 230 | (193) | 37 | (506) |
| Amortissements | 0 | (34 644) | (34 644) | 0 | 844 | 844 | (33 800) |
| Variations de change | (3 907) | 419 | (3 488) | 31 | (16) | 15 | (3 473) |
| Autres | 446 | 212 | 658 | 11 | (11) | 0 | 658 |
| Au 31 décembre 2003 | 491 109 | (252 207) | 238 902 | (9 807) | 5 003 | (4 804) | 234 098 |
| Acquisitions | 110 | 0 | 110 | 0 | 0 | 0 | 110 |
| Cessions | (19 811) | 19 811 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Amortissements | 0 | (34 205) | (34 205) | 0 | 1 443 | 1 443 | (32 762) |
| Variations de change | (884) | 141 | (743) | 6 | (7) | (1) | (744) |
| Autres | (3 763) | 400 | (3 363) | 7 020 | (3 658) | 3 362 | (1) |
| Au 31 décembre 2004 | 466 761 | (266 060) | 200 701 | (2 781) | 2 781 | 0 | 200 701 |
| dont relatifs à des sociétés mises en équivalence | | | 5 208 | | | 0 | 5 208 |

(1) Inscrits au passif en "provisions pour risques et charges" (voir note 14).

VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DES ÉCARTS D'ACQUISITION POSITIFS ET NÉGATIFS

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Lignes maritimes | 34 939 | 43 309 | 49 665 |
| Logistique internationale | 22 114 | 23 692 | 27 663 |
| Commission de transport et services portuaires Afrique | 63 301 | 67 236 | 71 936 |
| Développement Afrique | 3 261 | 12 234 | 3 909 |
| Total transport et logistique | 123 615 | 146 471 | 153 173 |
| Distribution d'énergie | 39 864 | 48 042 | 53 531 |
| Films et papiers spéciaux | - | - | - |
| Autres activités et tabac | 37 222 | 39 585 | 43 274 |
| Total | 200 701 | 234 098 | 249 978 |

VENTILATION PAR DURÉE D'AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION POSITIFS ET NÉGATIFS

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|
| 25 ans | 166 739 | 186 785 | 218 735 |
| 15 ans | 33 962 | 38 366 | 26 970 |
| 10 ans et moins | | 8 947 | 4 273 |
| Total | 200 701 | 234 098 | 249 978 |

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES SUR LE BILAN

Note 5 - Immobilisations incorporelles

ÉVOLUTION EN 2004

| Valeurs brutes (en milliers d'euros) | Au 31/12/2003 | Acquisitions | Cessions | Variations de périmètre | Variations de change | Autres mouvements | Au 31/12/2004 |
|---|----------------|--------------|--------------|----------------------------|-------------------------|----------------------|----------------|
| Concessions, brevets, frais de recherche | 41 893 | 1 533 | (227) | (211) | (23) | 189 | 43 154 |
| Fonds commerciaux | 84 007 | 228 | (143) | (914) | (52) | 301 | 83 427 |
| Affectation écart de première consolidation : | | | | | | | |
| - aux parts de marché | 11 998 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 11 998 |
| - aux fonds de commerce | 93 864 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 93 864 |
| - aux marques | 7 622 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 622 |
| Autres | 23 449 | 4 099 | (365) | 106 | (86) | (2) | 27 201 |
| Total des valeurs brutes | 262 833 | 5 860 | (735) | (1 019) | (161) | 488 | 267 266 |

| Amortissements et provisions (en milliers d'euros) | Au 31/12/2003 | Dotations | Reprises | Variations de périmètre | Variations de change | Autres mouvements | Au 31/12/2004 |
|---|-----------------|-----------------|--------------|----------------------------|-------------------------|----------------------|------------------|
| Concessions, brevets, frais de recherche | (19 697) | (3 805) | 225 | 188 | 18 | 0 | (23 071) |
| Fonds commerciaux | (35 539) | (1 498) | 102 | 0 | 28 | (300) | (37 207) |
| Affectation écart de première consolidation : | | | | | | | |
| - aux parts de marché | (4 156) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | (4 156) |
| - aux fonds de commerce | (16 428) | (2 347) | 0 | 0 | 0 | 0 | (18 775) |
| - aux marques | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | (15 751) | (3 702) | 194 | 0 | 51 | (115) | (19 323) |
| Total des amortissements et provisions | (91 571) | (11 352) | 521 | 188 | 97 | (415) | (102 532) |
| Total des valeurs nettes | 171 262 | (5 492) | (214) | (831) | (64) | 73 | 164 734 |

ÉVOLUTION EN 2003

| Valeurs brutes (en milliers d'euros) | Au 31/12/2002 | Acquisitions | Cessions | Variations de périmètre | Variations de change | Autres mouvements | Au 31/12/2003 |
|---|----------------|--------------|----------------|----------------------------|-------------------------|----------------------|----------------|
| Concessions, brevets, frais de recherche | 38 200 | 1 897 | (304) | 174 | (82) | 2 008 | 41 893 |
| Fonds commerciaux | 82 564 | 191 | (325) | 1 824 | (92) | (155) | 84 007 |
| Affectation écart de première consolidation : | | | | | | | |
| - aux parts de marché | 11 998 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 11 998 |
| - aux fonds de commerce | 93 864 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 93 864 |
| - aux marques | 7 622 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 622 |
| Autres | 21 605 | 3 977 | (509) | 127 | (131) | (1 620) | 23 449 |
| Total des valeurs brutes | 255 853 | 6 065 | (1 138) | 2 125 | (305) | 233 | 262 833 |

| Amortissements et provisions (en milliers d'euros) | Au 31/12/2002 | Dotations | Reprises | Variations de périmètre | Variations de change | Autres mouvements | Au 31/12/2003 |
|---|-----------------|----------------|--------------|----------------------------|-------------------------|----------------------|-----------------|
| Concessions, brevets, frais de recherche | (16 700) | (3 414) | 305 | (153) | 55 | 210 | (19 697) |
| Fonds commerciaux | (34 063) | (1 117) | 255 | (739) | 19 | 106 | (35 539) |
| Affectation écart de première consolidation : | | | | | | | |
| - aux parts de marché | (4 156) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | (4 156) |
| - aux fonds de commerce | (14 081) | (2 347) | 0 | 0 | 0 | 0 | (16 428) |
| - aux marques | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | (13 552) | (2 703) | 294 | (83) | 76 | 217 | (15 751) |
| Total des amortissements et provisions | (82 552) | (9 581) | 854 | (975) | 150 | 533 | (91 571) |
| Total des valeurs nettes | 173 301 | (3 516) | (284) | 1 150 | (155) | 766 | 171 262 |

Note 6 - Immobilisations corporelles

ÉVOLUTION EN 2004

| Valeurs brutes (en milliers d'euros) | Au 31/12/2003 | Acquisitions | Cessions | Variations de périmètre | Variations de change | Autres mouvements | Au 31/12/2004 |
|---|------------------|---------------|-----------------|----------------------------|-------------------------|----------------------|------------------|
| Terrains | 43 534 | 1 460 | (259) | 107 | (32) | (5 236) | 39 574 |
| Constructions | 289 465 | 10 429 | (6 346) | (964) | (2 432) | 5 819 | 295 971 |
| Installations techniques, matériels | 511 038 | 31 014 | (17 750) | 173 397 | (15 531) | 4 985 | 687 153 |
| Autres | 275 001 | 17 988 | (19 559) | 1 140 | (2 592) | (708) | 271 270 |
| Immobilisations en cours | 3 880 | 3 263 | (53) | 0 | (42) | (1 477) | 5 571 |
| Avances, acomptes | 3 953 | 1 540 | 0 | (45) | 0 | (3 924) | 1 524 |
| Total des valeurs brutes | 1 126 871 | 65 694 | (43 967) | 173 635 | (20 629) | (541) | 1 301 063 |

| Amortissements et provisions (en milliers d'euros) | Au 31/12/2003 | Dotations | Reprises | Variations de périmètre | Variations de change | Autres mouvements | Au 31/12/2004 |
|---|------------------|-----------------|----------------|----------------------------|-------------------------|----------------------|------------------|
| Terrains | (5 904) | (236) | 107 | 0 | 20 | 172 | (5 841) |
| Constructions | (164 713) | (14 491) | 5 880 | (1 392) | 1 155 | (683) | (174 244) |
| Installations techniques, matériels | (374 007) | (43 360) | 15 097 | (8 988) | 3 574 | 822 | (406 862) |
| Autres | (171 841) | (22 756) | 18 006 | (918) | 1 902 | (65) | (175 672) |
| Immobilisations en cours | (216) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | (216) |
| Avances, acomptes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des amortissements et provisions | (716 681) | (80 843) | 39 090 | (11 298) | 6 651 | 246 | (762 835) |
| Total des valeurs nettes | 410 190 | (15 149) | (4 877) | 162 337 | (13 978) | (295) | 538 228 |

Les investissements 2004 comprennent principalement des investissements corporels réalisés pour le renouvellement, le développement et l'amélioration des matériels et des aménagements de l'exploitation ainsi que ceux relatifs aux engins de transports et de manutention.

- La division Transport a investi dans les infrastructures du port Abidjan (portiques et matériels) dont elle a obtenu la concession à compter du deuxième trimestre 2004 (20 millions d'euros).

- Le secteur des Papiers spéciaux a achevé l'installation de sa nouvelle station d'épuration à Thonon (1,1 millions d'euros en 2004).

ÉVOLUTION EN 2003

| Valeurs brutes (en milliers d'euros) | Au 31/12/2002 | Acquisitions | Cessions | Variations de périmètre | Variations de change | Autres mouvements | Au 31/12/2003 |
|---|------------------|---------------|-----------------|----------------------------|-------------------------|----------------------|------------------|
| Terrains | 38 373 | 6 042 | (154) | 19 | (1 021) | 275 | 43 534 |
| Constructions | 278 592 | 5 276 | (1 229) | 8 716 | (3 961) | 2 071 | 289 465 |
| Installations techniques, matériels | 495 224 | 22 337 | (14 940) | 3 969 | (5 831) | 10 279 | 511 038 |
| Autres | 259 602 | 47 392 | (39 182) | 3 371 | (9 079) | 12 897 | 275 001 |
| Immobilisations en cours | 15 777 | 10 362 | (437) | 0 | (142) | (21 680) | 3 880 |
| Avances, acomptes | 1 039 | 3 946 | 0 | 0 | (1) | (1 031) | 3 953 |
| Total des valeurs brutes | 1 088 607 | 95 355 | (55 942) | 16 075 | (20 035) | 2 811 | 1 126 871 |

| Amortissements et provisions (en milliers d'euros) | Au 31/12/2002 | Dotations | Reprises | Variations de périmètre | Variations de change | Autres mouvements | Au 31/12/2003 |
|---|------------------|-----------------|-----------------|----------------------------|-------------------------|----------------------|------------------|
| Terrains | (5 647) | (281) | 16 | 0 | 70 | (62) | (5 904) |
| Constructions | (147 757) | (14 884) | 1 122 | (3 943) | 1 108 | (359) | (164 713) |
| Installations techniques, matériels | (354 807) | (35 589) | 9 558 | (3 076) | 4 159 | 5 748 | (374 007) |
| Autres | (151 619) | (24 492) | 10 186 | (2 695) | 5 759 | (8 980) | (171 841) |
| Immobilisations en cours | 0 | (216) | 0 | 0 | 0 | 0 | (216) |
| Avances, acomptes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des amortissements et provisions | (659 830) | (75 462) | 20 882 | (9 714) | 11 096 | (3 653) | (716 681) |
| Total des valeurs nettes | 428 777 | 19 893 | (35 060) | 6 361 | (8 939) | (842) | 410 190 |

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES SUR LE BILAN

BIENS PRIS EN CRÉDIT-BAIL ET RETRAITÉS EN CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2004

| (en milliers d'euros) | Valeurs Brutes | Exercice | Amortissements Cumulé | Valeurs nettes |
|------------------------|----------------|----------------|--------------------------|----------------|
| Terrains | 2 493 | 0 | 0 | 2 493 |
| Constructions | 21 039 | (1 122) | (6 762) | 14 277 |
| Autres immobilisations | 28 654 | (2 761) | (10 112) | 18 542 |
| Total | 52 186 | (3 883) | (16 874) | 35 312 |

BIENS PRIS EN CRÉDIT-BAIL ET RETRAITÉS EN CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2003

| (en milliers d'euros) | Valeurs brutes | Exercice | Amortissements Cumulé | Valeurs nettes |
|------------------------|----------------|----------------|--------------------------|----------------|
| Terrains | 2 493 | 0 | 0 | 2 493 |
| Constructions | 20 030 | (1 273) | (5 640) | 14 390 |
| Autres immobilisations | 27 896 | (2 451) | (7 916) | 19 980 |
| Total | 50 419 | (3 724) | (13 556) | 36 863 |

Note 7 - Titres mis en équivalence

ÉVOLUTION DES TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

| (en milliers d'euros) | |
|---|----------------|
| Au 31 décembre 2002 | 148 487 |
| Entrées dans le périmètre et sociétés désormais consolidées par mise en équivalence | 26 |
| Sorties du périmètre de consolidation et sociétés désormais consolidées en intégration globale ⁽¹⁾ | (19 364) |
| Quote-part de résultat | 12 268 |
| Autres mouvements (variation des cours de change, dividendes, reclassement actif/passif, etc.) ⁽²⁾ | (16 605) |
| Au 31 décembre 2003 | 124 812 |
| Entrées dans le périmètre et sociétés désormais consolidées par mise en équivalence | 8 |
| Sorties du périmètre de consolidation et sociétés désormais consolidées en intégration globale | 0 |
| Quote-part de résultat | 7 575 |
| Autres mouvements (variation des cours de change, dividendes, reclassement actif/passif, etc.) ⁽³⁾ | 25 818 |
| Au 31 décembre 2004 | 158 213 |

Les titres dont la valeur est négative sont inscrits au passif dans les provisions pour risques et charges (cf. note 16).

(1) Dont cession Cotrafi au deuxième semestre 2003 pour -15,4 millions d'euros.

(2) Principalement écart de change sur PNS Ltd pour -13,7 millions d'euros.

(3) Augmentation capital de Bolloré Médias Investissements pour 32,5 millions d'euros.

MONTANT DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

| (en milliers d'euros) | 2004 | | 2003 | |
|--------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| | Quote-part de résultat | Quote-part de situation nette | Quote-part de résultat | Quote-part de situation nette |
| Financière du Loch | (858) | 41 651 | 1 324 | 43 741 |
| Groupe Socfinal | 6 617 | 38 138 | 8 344 | 37 789 |
| Groupe Cotrafi | | | 1 851 | 0 |
| Imperial Mediterranean | 480 | 35 479 | 307 | 35 090 |
| BB Investissement | 0 | 0 | 145 | 0 |
| Someport Walon | 113 | 2 045 | 31 | 1 932 |
| SCCF | (5) | (38) | (8) | (32) |
| Camrail | 1 829 | 8 273 | 259 | 5 549 |
| Sécaf | 5 | 704 | 29 | 700 |
| Companie de Pont-l'Abbé | (410) | (428) | | |
| Bolloré Médias Investissements | (68) | 32 407 | 0 | 0 |
| Financière de Sainte-Marine | (58) | (67) | 0 | 0 |
| Ibesmar Norte | (94) | (23) | | |
| Autres sociétés | 24 | | (14) | |
| Total | 7 575 | | 12 268 | |

Note 8 - Titres non consolidés

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | | | | | Au 31/12/2003 | |
|---|--------------------------|------------------------|---------------------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------------|------------------------|
| | Pourcentage de détention | Valeur nette comptable | Valeur boursière ⁽¹⁾ | Capitaux propres | Dont résultat du dernier exercice | Pourcentage de détention | Valeur nette comptable |
| Sofibol ⁽²⁾ | 49 | 117 740 | NA | 172 356 | 1 058 | 49 | 117 740 |
| Financière de l'Odét ⁽³⁾ | 5 | 17 637 | 34 493 | 220 704 | 1 696 | 5 | 18 437 |
| Omnium Bolloré ^{(2) (4)} | 33 | 13 532 | NA | 42 309 | (5) | 33 | 13 532 |
| Financière V ⁽²⁾ | 10 | 10 782 | NA | 85 208 | 16 | 10 | 10 782 |
| Immobilière Mount Vernon | | | | | | 100 | 9 617 |
| Société Industrielle et Financière de l'Artois | 9 | 9 689 | 28 416 | 188 438 | 4 876 | 9 | 9 689 |
| Financière Moncey | 10 | 9 568 | 20 188 | 107 374 | 9 943 | 10 | 9 568 |
| Financière de Cézembre | 99 | 4 584 | NA | 5 062 | 71 | 99 | 4 584 |
| Republic Technologie International | 19 | 3 995 | | 31 125 | 5 028 | | |
| SEPBG | 100 | 3 751 | NA | 8 741 | 10 | 100 | 3 703 |
| Shan | | | | | | | 2 122 |
| SDV Horoz | 50 | 2 972 | | 409 | 84 | | |
| Douala International Terminal | 40 | 2 439 | | NC | NC | | |
| Nord Sumatra Investissements | 4 | 1 949 | 3 225 | 61 043 | 6 469 | 4 | 1 939 |
| SDLP La Pallice | 18 | 1 439 | NA | 5 688 | 46 | 18 | 1 439 |
| Dépôt Pétrolier de Lorient | 20 | 1 431 | NA | 1 902 | (36) | 20 | 1 431 |
| Serdi | | | | | | | 1 880 |
| Cambi Tanzanie Ltd | 100 | 1 393 | NA | 889 | 13 | 100 | 1 379 |
| SCI Bruges Conteneurs | 49 | 1 174 | NA | 2 508 | 113 | 49 | 1 174 |
| Autres titres (aucun montant individuel significatif) | | 13 401 | | | | | 17 515 |
| Total | | 217 476 | | | | | 226 531 |

NA = non applicable.

(1) Valorisation des titres au cours de Bourse à la clôture de l'exercice pour les sociétés cotées.

(2) Le groupe Bolloré détient directement et indirectement des participations dans Omnium Bolloré, Financière V et Sofibol, holdings intermédiaires de contrôle du Groupe.

La société Sofibol, contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré, est détenue à 51,05 % par Financière V, à 35,93 % par Bolloré SA et à hauteur de 13,01 % par la Compagnie Saint-Gabriel, elle-même filiale à 100 % de Bolloré. Les titres détenus par Bolloré SA ont été acquis auprès de CDR-Participations en 1998 (24,01 %) pour 34,3 millions d'euros et de Lazard en 1999 (11,92 %) pour 25,6 millions d'euros. Les titres détenus par la Compagnie Saint-Gabriel ont été acquis auprès de Lazard en 1999 pour 28,0 millions d'euros.

La société Financière V, contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré, est détenue à 50,31 % par Omnium Bolloré, à 22,81 % par la Compagnie du Cambodge, à 10,50 % par Financière Moncey, 10,25 % par Bolloré SA, 4 % par la Société Industrielle et Financière de l'Artois, à 1,68 % par la Compagnie des Tramways de Rouen et à hauteur de 0,45 % par la Société des Chemins de fer et Tramways du Var et du Gard. Les titres détenus par Bolloré SA ont été acquis auprès de Financière Natexis en 1998 pour 7,6 millions d'euros. Les autres titres sont détenus par des sociétés du groupe Rivaud et ont été acquis antérieurement à sa prise de contrôle par le groupe Bolloré Investissement.

La société Omnium Bolloré, contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré, est détenue à 50,04 % par Bolloré Participations, à 27,92 % par African Investment Company (contrôlée par Bolloré SA), à 17,10 % par Financière

Moncey, à 4,82 % par Bolloré SA et à hauteur de 0,11 % par M. Vincent Bolloré. Les prises de participations d'African Investment Company, de Financière Moncey et de Bolloré SA proviennent d'une opération d'échange en 1998 de titres de la Financière de l'Odét contre des titres Omnium Bolloré.

Ces transactions ont été réalisées à des prix négociés directement entre les parties bien informées et librement consentantes, les acquéreurs ayant considéré qu'il s'agissait d'opportunités d'investissement intéressantes. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie globale de rachat de titres du Groupe.

Ces titres sont inscrits dans les comptes pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'échange. Des tests d'"impairment" détaillés sont réalisés afin de valider la valeur de ces actifs. Ces tests sont basés sur :

- la valeur d'équivalence calculée à partir de la quote-part de capitaux propres consolidés part du groupe Financière de l'Odét au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003,
- la valeur par transparence du cours de Bourse au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 de Financière de l'Odét et de Bolloré Investissement.

Ces tests faisant apparaître des plus-values significatives, aucune dépréciation n'a été constatée.

(3) Titres classés en valeurs mobilières de placement en 2002 (voir note 11).

(4) Les comptes consolidés de Omnium Bolloré figurent en note 38.

Nota : Bolloré Participations, holding faitière de M. Vincent Bolloré, est immatriculée au greffe de Quimper (23, rue du Palais - 29196 Quimper Cedex) sous le n° RCS B 352 730 394.

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES SUR LE BILAN

Note 9 - Stocks et en-cours

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | | | Au 31/12/2003 | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes |
| Matières premières, fournitures et autres | 25 781 | (2 974) | 22 807 | 27 167 | (3 590) | 23 577 |
| Produits en cours, intermédiaires et finis | 16 585 | (1 700) | 14 885 | 19 431 | (1 144) | 18 287 |
| Voyages en cours | 217 | 0 | 217 | 123 | 0 | 123 |
| Autres prestations en cours | 328 | 0 | 328 | 784 | 0 | 784 |
| Marchandises | 35 810 | (133) | 35 677 | 45 752 | (162) | 45 590 |
| Total | 78 721 | (4 807) | 73 914 | 93 257 | (4 896) | 88 361 |

Note 10 - Échéancier des créances

ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2004

| (en milliers d'euros) | Valeurs brutes au 31/12/2004 | À moins de 1 an | À plus de 1 an | Provisions au 31/12/2004 | Valeurs nettes au 31/12/2004 |
|--|------------------------------|------------------|----------------|--------------------------|------------------------------|
| Créances de l'actif immobilisé | | | | | |
| Créances rattachées à des participations | 4 071 | 0 | 4 071 | (2 129) | 1 942 |
| Prêts | 10 755 | 142 | 10 613 | (1 248) | 9 507 |
| Autres | 8 407 | 1 845 | 6 562 | (339) | 8 068 |
| Sous-total autres immobilisations financières | 23 233 | 1 987 | 21 246 | (3 716) | 19 517 |
| Créances de l'actif circulant | | | | | |
| Créances d'exploitation ⁽¹⁾ | 974 256 | 961 772 | 12 484 | (51 576) | 922 680 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 154 768 | 149 801 | 4 967 | (5 122) | 149 646 |
| Conventions de trésorerie ⁽²⁾ | 105 482 | 105 482 | 0 | 0 | 105 482 |
| Total | 1 257 739 | 1 219 042 | 38 697 | (60 414) | 1 197 325 |

(1) Les montants des créances d'exploitation figurant dans cet échéancier tiennent compte des mobilisations du poste client.

En effet, afin de financer l'activité courante, des mobilisations de créances clients sans recours ont été mises en place auprès des banques. Ces créances font l'objet d'assurance crédit (SFAC ou COFACE).

Ces mobilisations, effectuées pour l'essentiel par cession Dailly, ont eu pour effet au 31 décembre 2004 de diminuer le poste créances de 136,3 millions d'euros et d'augmenter celui des dettes diverses de 53,7 millions d'euros par le biais du compte de mandataire relatif à l'encaissement pour le compte des cessionnaires des créances cédées. La contrepartie de ces deux montants figure dans la trésorerie.

(2) Voir note 12.

ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2003

| (en milliers d'euros) | Valeurs brutes au 31/12/2003 | À moins d'1 an | À plus d'1 an | Provisions au 31/12/2003 | Total net au 31/12/2003 |
|--|------------------------------|------------------|----------------|--------------------------|-------------------------|
| Créances de l'actif immobilisé | | | | | |
| Créances rattachées à des participations | 2 604 | 28 | 2 576 | (1 452) | 1 152 |
| Prêts | 53 259 | 426 | 52 833 | (1 239) | 52 020 |
| Autres | 17 876 | 2 612 | 15 264 | (9 869) | 8 007 |
| Sous-total autres immobilisations financières | 73 739 | 3 066 | 70 673 | (12 560) | 61 179 |
| Créances de l'actif circulant | | | | | |
| Créances d'exploitation | 949 128 | 935 708 | 13 420 | (60 801) | 888 327 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 163 133 | 77 989 | 85 144 | (7 286) | 155 847 |
| Conventions de trésorerie | 47 189 | 47 189 | 0 | 0 | 47 189 |
| Total | 1 233 189 | 1 063 952 | 169 237 | (80 647) | 1 152 542 |

Note 11 - Valeur estimative des valeurs mobilières de placement

DÉCOMPOSITION DE LA VALEUR ESTIMÉE

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | | | Au 31/12/2003 | | |
|-----------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|------------------|
| | Valeurs brutes | Valeurs nettes | Valeurs estimées | Valeurs brutes | Valeurs nettes | Valeurs estimées |
| Titres non cotés | 30 644 | 30 114 | 30 167 | 32 499 | 31 965 | 32 117 |
| Titres cotés | 41 439 | 41 439 | 104 004 | 52 073 | 52 044 | 108 063 |
| Total | 72 083 | 71 553 | 134 171 | 84 572 | 84 009 | 140 180 |

Les titres non cotés sont estimés, selon leur nature, à leur valeur liquidative ou à leur quote-part de situation nette en fin d'exercice et sont composés essentiellement de certificats de dépôt et de SICAV.

Les titres cotés sont estimés au cours de Bourse de décembre 2004.

Les titres Financière de l'Odette (18 millions d'euros), historiquement

détenus par Bolloré, avaient été classés originellement en valeurs mobilières de placement. Un reclassement a été effectué en titres immobilisés dans les comptes sociaux 2003 et 2004 de façon à permettre le retraitement de ces titres en "titres d'autocontrôle" dans les comptes consolidés.

Note 12 - Trésorerie

TABEAU DE BOUCLAGE DE LA TRÉSORERIE NETTE

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/ 2004 | | | Au 31 /12/2003 | | |
|--|----------------|--------------|----------------|-----------------|--------------|-----------------|
| | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes |
| Disponibilités | 159 241 | (13) | 159 228 | 141 233 | (12) | 141 221 |
| Valeurs mobilières de placement liquides | 30 644 | (530) | 30 114 | 32 499 | (534) | 31 965 |
| Conventions de trésorerie nettes | 55 889 | - | 55 889 | (69 347) | - | (69 347) |
| Concours bancaires courants | (95 350) | - | (95 350) | (142 206) | - | (142 206) |
| Trésorerie nette | 150 424 | (543) | 149 881 | (37 821) | (546) | (38 367) |

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation Bolloré mais dans un ensemble plus grand.

Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans

lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à réaliser un équilibre au niveau du Groupe. Ces opérations sont exclusivement les opérations de trésorerie du Groupe et sont par nature des crédits de substitution.

Ces conventions sont des opérations courantes réalisées à des conditions de marché.

Note 13 - Variation des fonds non remboursables et assimilés

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Obligations remboursables en actions (ORA) | 0 | 0 | 0 |

OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS

Les ORA émises par Bolloré en 1996 à la suite de l'OPA/OPE sur sa filiale SCAC Delmas Vieljeux (535 350 ORA d'un nominal de 180 euros) ont été converties le 1^{er} janvier 2002. Lors de la conversion, 1 070 700 actions Bolloré ont été créées.

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES SUR LE BILAN

Note 14 - Provisions pour risques et charges

| | | Au 31/12/2004 | Au 31/12/ 2003 | Au 31 /12/2002 |
|---|-------|----------------|----------------|----------------|
| (en milliers d'euros) | Notes | | | |
| Impôts différés passif | 15 | 26 637 | 32 225 | 26 031 |
| Écarts d'acquisition négatifs | 4 | 0 | 4 804 | 5 231 |
| Autres provisions pour risques et charges | 16 | 125 294 | 114 480 | 116 759 |
| Total des provisions pour risques et charges | | 151 931 | 151 509 | 148 021 |

Note 15 - Impôts différés

ÉVOLUTION EN 2004

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2003 | Variations de périmètre | | Augmentations | Diminutions et autres mouvements | Variations de change | Au 31/12/2004 |
|---------------------------------------|---------------|-------------------------|---------|---------------|----------------------------------|----------------------|---------------|
| | | Entrées | Sorties | | | | |
| Impôts différés actif ⁽¹⁾ | 20 062 | 0 | (12) | 3 936 | (5 485) | 164 | 18 665 |
| Impôts différés passif ⁽²⁾ | 32 397 | 0 | (30) | 6 436 | (11 703) | (223) | 26 877 |

(1) Dont impôts différés actifs 17,4 millions d'euros et autres actifs d'impôt 1,3 millions d'euros, enregistrés dans le poste "autres créances".

(2) Dont provisions pour impôts 26,6 millions d'euros (pour impôts différés 20,7 millions d'euros, pour impôt de distribution 2,6 millions d'euros, pour autres impôts 3,3 millions d'euros) et impôts différés sociaux 0,2 millions d'euros, enregistrés dans le poste "autres dettes".

ÉVOLUTION EN 2003

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2002 | Variations de périmètre | | Augmentations | Diminutions et autres mouvements | Variations de change | Au 31/12/2003 |
|------------------------|---------------|-------------------------|---------|---------------|----------------------------------|----------------------|---------------|
| | | Entrées | Sorties | | | | |
| Impôts différés actif | 26 345 | 0 | 0 | 531 | (6 298) | (516) | 20 062 |
| Impôts différés passif | 26 365 | 0 | 0 | 10 793 | (4 405) | (356) | 32 397 |

Note 16 - Autres provisions pour risques et charges

ÉVOLUTION EN 2004

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2003 | Variations de périmètre | Augmentations | Diminutions avec utilisation | Diminutions sans utilisation | Autres mouvements | Variations de change | Au 31/12/2004 |
|---|----------------|-------------------------|----------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|
| Provisions pour risques | | | | | | | | |
| Provisions pour litiges | 16 285 | 0 | 6 991 | (1 764) | (3 607) | (2) | (177) | 17 726 |
| Provisions pour situations nettes négatives de filiales non consolidées | 3 686 | 749 | 67 | 0 | (1 410) | 0 | 0 | 3 092 |
| Autres provisions pour risques | 32 504 | 562 | 6 910 | (6 589) | (2 214) | (10) | (126) | 31 037 ⁽¹⁾ |
| Total provisions pour risques | 52 475 | 1 311 | 13 968 | (8 353) | (7 231) | (12) | (303) | 51 855 |
| Provisions pour charges | | | | | | | | |
| Retraites et autres avantages au personnel | 27 826 | (202) | 3 610 | (2 776) | (1 902) | 15 878 | (6) | 42 428 |
| Grosses réparations | 6 899 | 0 | 6 097 | (2 306) | (66) | 66 | (6) | 10 684 |
| Restructurations | 5 986 | 89 | 6 133 | (3 315) | (805) | (1) | (35) | 8 052 |
| Autres | 21 294 | (679) | 8 197 ⁽²⁾ | (16 032) ⁽³⁾ | (357) | (67) | (81) | 12 275 |
| Total provisions pour charges | 62 005 | (792) | 24 037 | (24 429) | (3 130) | 15 876 | (128) | 73 439 |
| Total | 114 480 | 519 | 38 005 | (32 782) | (10 361) | 15 864 | (431) | 125 294 |

(1) Dont provisions pour perte à terminaison : 4,1 millions d'euros, provisions Copigraph : 17 millions d'euros, provisions avaries : 2,5 millions d'euros.

(2) Dont 4,5 millions d'euros de mali de liquidation concernant Dafci Cameroun et 1 millions d'euros de provisions pour restructuration concernant Bolloré Énergie.

(3) Dont 15,2 millions d'euros concernant le dénouement d'un engagement de Sofimap vis-à-vis d'une société non consolidée au sein du périmètre Bolloré.

IMPACTS (NET DES CHARGES ENCOURUES) AU COMPTE DE RÉSULTAT

| (en milliers d'euros) | Dotations | Reprises avec utilisation | Reprises sans utilisation | Autres | Impact net |
|-------------------------|-----------|---------------------------|---------------------------|--------|------------|
| Résultat d'exploitation | (19 380) | 0 | 4 630 | 0 | (14 750) |
| Résultat financier | (122) | 0 | 1 | 0 | (121) |
| Résultat exceptionnel | (18 504) | 0 | 5 729 | 0 | (12 775) |

ÉVOLUTION EN 2003

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2002 | Variations de périmètre | Augmentations | Diminutions avec utilisation | Diminutions sans utilisation | Autres mouvements | Variations de change | Au 31/12/2003 |
|---|----------------|-------------------------|---------------|------------------------------|------------------------------|-------------------|----------------------|----------------|
| Provisions pour risques | | | | | | | | |
| Provisions pour litiges | 17 499 | 150 | 6 015 | (2 502) | (4 721) | 132 | (288) | 16 285 |
| Provisions pour situations nettes négatives de filiales non consolidées | 4 472 | (593) | 181 | 0 | (374) | 0 | 0 | 3 686 |
| Autres provisions pour risques | 42 713 | 164 | 7 504 | (13 389) | (3 963) | (393) | (132) | 32 504 |
| Total provisions pour risques | 64 684 | (279) | 13 700 | (15 891) | (9 058) | (261) | (420) | 52 475 |
| Provisions pour charges | | | | | | | | |
| Retraites et indemnités de fin de contrat | 29 766 | 198 | 1 165 | (1 862) | (1 334) | 2 | (109) | 27 826 |
| Grosses réparations | 5 795 | 0 | 2 160 | (276) | (779) | 0 | (1) | 6 899 |
| Restructurations | 7 169 | 0 | 3 830 | (4 260) | (677) | (7) | (69) | 5 986 |
| Autres | 9 345 | 15 575 | 1 540 | (1 387) | (3 820) | 55 | (14) | 21 294 |
| Total provisions pour charges | 52 075 | 15 773 | 8 695 | (7 785) | (6 610) | 50 | (193) | 62 005 |
| Total | 116 759 | 15 494 | 22 395 | (23 676) | (15 668) | (211) | (613) | 114 480 |

Note 17 - Échéancier des dettes

AU 31 DÉCEMBRE 2004

| (en milliers d'euros) | Total 2004 | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|------------------|------------------|----------------|---------------|
| Emprunts obligataires convertibles | 457 | 0 | 0 | 457 |
| Autres emprunts obligataires | 148 482 | 0 | 114 159 | 34 323 |
| Total emprunts obligataires | 148 939 | 0 | 114 159 | 34 780 |
| Emprunts et dettes | 245 875 | 41 675 | 156 221 | 47 979 |
| Dettes rattachées à des participations | 52 | 0 | 52 | 0 |
| Découverts bancaires et assimilés | 95 350 | 95 350 | 0 | 0 |
| Dettes de crédit-bail | 29 898 | 3 496 | 20 530 | 5 872 |
| Total emprunts et dettes financières (hors emprunts obligataires) ⁽¹⁾ | 371 175 | 140 521 | 176 803 | 53 851 |
| Dettes d'exploitation | 1 069 604 | 1 062 812 | 6 730 | 62 |
| Conventions de trésorerie | 49 593 | 49 593 | 0 | 0 |
| Autres dettes et comptes de régularisation ⁽²⁾ | 139 737 | 133 963 | 5 660 | 114 |
| Total | 1 779 048 | 1 386 889 | 303 352 | 88 807 |

(1) Dont emprunt de 65 millions de dollars américains conclu en octobre 2003 avec des investisseurs institutionnels américains en deux tranches à 10 et 12 ans.

(2) Cf. commentaires sur les mobilisations de créances, note 10.

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES SUR LE BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2003

| (en milliers d'euros) | Total 2003 | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|------------------|------------------|----------------|---------------|
| Emprunts obligataires convertibles | 457 | - | - | 457 |
| Autres emprunts obligataires | 762 | - | - | 762 |
| Total emprunts obligataires | 1 219 | 0 | 0 | 1 219 |
| Emprunts et dettes | 220 499 | 68 746 | 119 138 | 32 615 |
| Dettes rattachées à des participations | 310 | 0 | 48 | 262 |
| Découverts bancaires et assimilés | 142 206 | 142 206 | 0 | 0 |
| Dettes de crédit-bail | 34 221 | 5 888 | 20 703 | 7 630 |
| Total emprunts et dettes financières (hors emprunts obligataires) ⁽¹⁾ | 397 236 | 216 840 | 139 889 | 40 507 |
| Dettes d'exploitation | 1 003 482 | 998 909 | 4 558 | 15 |
| Conventions de trésorerie | 116 535 | 116 535 | - | - |
| Autres dettes et comptes de régularisation ⁽²⁾ | 135 289 | 134 926 | 363 | |
| Total | 1 653 761 | 1 467 210 | 144 810 | 41 741 |

(1) Dont emprunt de 65 millions de dollars américains conclu en octobre 2003 avec des investisseurs institutionnels américains en deux tranches à 10 et 12 ans.

(2) Cf. commentaires sur les mobilisations de créances, note 10.

Note 18 - Caractéristiques des emprunts et dettes financières

SELON LA DEVISE

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | | | | Au 31/12/2003 | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | Total | Euros | Dollars | Autres devises | Total | Euros | Dollars | Autres devises |
| Emprunts obligataires convertibles | 457 | 457 | 0 | 0 | 457 | 457 | 0 | 0 |
| Autres emprunts obligataires | 148 482 | 100 762 | 47 720 | 0 | 762 | 762 | 0 | 0 |
| Total emprunts obligataires | 148 939 | 101 219 | 47 720 | 0 | 1 219 | 1 219 | 0 | 0 |
| Emprunts et dettes | 245 875 | 82 283 | 130 525 | 33 067 | 220 499 | 96 349 | 76 850 | 47 300 |
| Dettes rattachées à des participations | 52 | 7 | 0 | 45 | 310 | 262 | 48 | 0 |
| Découverts bancaires et assimilés | 95 350 | 48 841 | 6 452 | 40 057 | 142 206 | 85 417 | 2 598 | 54 191 |
| Dettes de crédit-bail | 29 898 | 29 814 | 0 | 84 | 34 221 | 34 048 | 0 | 173 |
| Total emprunts et dettes financières (hors emprunts obligataires) | 371 175 | 160 945 | 136 977 | 73 253 | 397 236 | 216 076 | 79 496 | 101 664 |
| Total | 520 114 | 262 164 | 184 697 | 73 253 | 398 455 | 217 295 | 79 496 | 101 664 |

SELON LE TAUX

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | | | Au 31/12/2003 | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Total | Taux fixe | Taux variable | Total | Taux fixe | Taux variable |
| Emprunts obligataires convertibles | 457 | 457 | 0 | 457 | 457 | 0 |
| Autres emprunts obligataires | 148 482 | 48 482 | 100 000 | 762 | 762 | 0 |
| Total emprunts obligataires | 148 939 | 48 939 | 100 000 | 1 219 | 1 219 | 0 |
| Emprunts et dettes | 245 875 | 79 697 | 166 178 | 220 499 | 148 043 | 72 456 |
| Dettes rattachées à des participations | 52 | 52 | 0 | 310 | 310 | 0 |
| Découverts bancaires et assimilés | 95 350 | 21 515 | 73 835 | 142 206 | 49 268 | 92 938 |
| Dettes de crédit-bail | 29 898 | 14 477 | 15 421 | 34 221 | 16 310 | 17 911 |
| Total emprunts et dettes financières (hors emprunts obligataires) | 371 175 | 115 741 | 255 434 | 397 236 | 213 931 | 183 305 |
| Total | 520 114 | 164 680 | 355 434 | 398 455 | 215 150 | 183 305 |

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La part à moins d'un an des crédits utilisés au 31 décembre 2004 inclut 37 millions d'euros de long et moyen terme. Par ailleurs, le montant des lignes de crédit confirmées et non utilisées s'élève à 300 millions d'euros au 31 décembre 2004. Ce montant figure dans les engagements réciproques. L'ensemble des lignes bancaires tirées et non tirées s'amortit comme suit :

| | |
|-----------------------|--------------|
| Année 2005 | 12 % |
| Année 2006 | 5 % |
| Année 2007 | 9 % |
| Année 2008 | 5 % |
| Année 2009 | 54 % |
| Année 2010 et au-delà | 15 % |
| Total | 100 % |

L'essentiel des tombées est en 2006 et au-delà.

Le groupe Bolloré ne fait pas appel à des financements bancaires conditionnés à une notation externe. Cependant, certaines lignes de crédit accordées par les établissements financiers à la société mère prévoient des clauses de remboursement anticipé, principalement en fonction de deux ratios : un ratio d'endettement et un ratio relatif à la capacité du Groupe à faire face au service de la dette. Le Groupe respecte l'ensemble de ces critères au 31 décembre 2004. La part relative de l'endettement brut soumise au respect de ces ratios est de 36 %.

Note 19 - Emprunts obligataires

EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| Valeur | 457 | 457 |

Le solde au 31 décembre 2004 correspond à la part souscrite par les minoritaires dans un emprunt convertible émis par une filiale du Groupe.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 20 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

| (en milliers d'euros) | 2004 | | 2004 | | 2003 |
|-----------------------------------|-----------|--|----------------------|-------------------------------|-----------|
| | | Variations de périmètre ⁽¹⁾ | Variations de change | Périmètre et change constants | |
| Chiffre d'affaires ⁽¹⁾ | 4 869 046 | (12 659) | 59 871 | 4 916 258 | 4 516 586 |
| Résultat d'exploitation | 156 376 | (10 863) | 3 581 | 149 094 | 118 030 |
| Résultat courant | 158 007 | (4 365) | 3 496 | 157 138 | 97 551 |

(1) Dont variations sur le chiffre d'affaires liées à :
- entrée de périmètre : Agetraf - 18 millions d'euros, Congo Containers - 2 millions d'euros.
- sortie de périmètre : SGCM + 7 millions d'euros.

Note 21 - Dotations aux amortissements et provisions

| (en milliers d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Dotations aux amortissements | (85 619) | (82 301) | (75 042) |
| Dotations aux provisions pour dépréciations | (14 419) | (16 434) | (18 941) |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | (19 380) | (13 411) | (21 931) |
| Total | (119 417) | (112 146) | (115 914) |

AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| Valeur | 148 482 | 762 |

ÉMIS PAR SFDM

Un emprunt obligataire a été émis par SFDM le 3 octobre 1995 pour une durée de quinze ans au taux de 5 %.

Bolloré Énergie a repris une partie de cet emprunt (2 363 milliers d'euros) à CNN en janvier 2002, conformément au protocole signé lors du rachat par Bolloré Énergie des titres SFDM détenus par CNN.

Le solde de 762 milliers d'euros au 31 décembre 2004 correspond à la part de l'emprunt détenue par un actionnaire externe.

Son amortissement aura lieu en totalité le 2 octobre 2010.

ÉMIS PAR BOLLORÉ

La société Bolloré a émis au cours du mois de mars 2004, un emprunt obligataire d'un montant total de 100 millions d'euros remboursable *in fine* en 2009 et rémunéré à Euribor six mois + 1 %.

Les obligations d'une valeur nominale de 1 000 euros sont cotées à la Bourse de Luxembourg.

Bolloré SA a emprunté le 24 octobre 2003, sous forme de placement privé auprès d'investisseurs américains, un montant total de 65 millions de dollars américains à taux fixe, en deux tranches d'échéances finales à dix et douze ans.

Le 4 novembre 2003, ces deux tranches ont été *swappées* en dollars à taux variable à Libor six mois + marge.

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 22 - Résultat financier

| (en milliers d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|--------------|-----------------|-----------------|
| Produits et charges d'intérêts | (24 588) | (12 378) | (13 605) |
| Revenus des participations | 4 963 | 4 107 | 3 021 |
| Résultat de cession des valeurs mobilières de placement | 5 815 | 1 973 | 328 |
| Perte ou profit de change | 1 734 | (9 918) | (17 042) |
| Autres charges ou produits financiers | 13 707 | (4 263) | 7 975 |
| Total | 1 631 | (20 479) | (19 323) |

Note 23 - Résultat exceptionnel

| (en milliers d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|-----------------|---------------|---------------|
| Plus et moins-values de cession de titres ⁽¹⁾ | 2 829 | 60 309 | 44 838 |
| Plus et moins-values sur immobilisations corporelles et incorporelles | (388) | 6 082 | 3 605 |
| Provisions et charges nettes de restructuration ⁽²⁾ | (23 387) | (18 032) | (11 500) |
| Autres charges, provisions et produits exceptionnels ⁽³⁾ | (16 099) | 2 840 | (1 422) |
| Total | (37 045) | 51 199 | 35 521 |

Nota : la ligne figurant sous le libellé "Sous-activité" sur les années antérieures a été réaffectée sur la ligne "Autres charges, provisions et produits exceptionnels".

(1) Dont plus-value sur cession des titres Tobaccor : + 57,4 millions d'euros en 2003, + 55,8 millions d'euros en 2002.

(2) Dont Côte d'Ivoire - 4,1 millions d'euros en 2004.

(3) Dont mali de liquidation Sibaf Cameroun - 4,6 millions d'euros en 2004.

ÉLIMINATION EN 2002 DE LA PLUS-VALUE D'ÉCHANGE SUR LES TITRES COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DE PADANG ET SFTR

La plus-value d'échange, comptabilisée dans les comptes sociaux de Bolloré SA pour un montant de 31,8 millions d'euros, a été éliminée du résultat consolidé du groupe Bolloré. Dans le cadre de la simplification de son organigramme, le Groupe a réalisé la fusion le 31 juillet 2002, rétroactive au 1^{er} janvier 2002, de la Compagnie des Caoutchoucs de Padang et de la Société Financière des Terres Rouges dans la Compagnie du Cambodge.

Bolloré a reçu en échange de ses 12 194 titres Compagnie des Caoutchoucs de Padang 6 097 titres Compagnie du Cambodge et, en échange de ses 148 326 titres Société Financière des Terres Rouges, 24 721 titres Compagnie du Cambodge. S'agissant d'une étape de la simplification des structures internes au groupe Bolloré, le Groupe a décidé d'en annuler l'incidence du résultat consolidé.

Note 24 - Impôts sur les bénéfices

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

| (en milliers d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Impôts exigibles | (58 264) | (46 566) | (51 192) |
| Report en arrière des déficits | 0 | 0 | - |
| Impact de l'intégration fiscale | 16 924 | 20 488 | 9 972 |
| Total impôts sur les bénéfices | (41 340) | (26 078) | (41 220) |
| Impôts sur les distributions | (1 041) | (1 041) | (457) |
| Impôts différés nets | (3 745) | (11 242) | (1 157) |
| Total impôts différés | (4 786) | (12 283) | (1 614) |
| Total | (46 126) | (38 361) | (42 834) |

La taxe exceptionnelle sur les réserves des plus-values à long terme de 2,5 %, créée par l'article 39 de la loi de finances rectificative du 30 décembre 2004, a été, conformément à l'avis du CNC n° 2005 A du

2 février 2005, comptabilisée en compte de résultat dans les comptes consolidés pour un montant de 5,3 millions d'euros.

RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Résultat net consolidé | 49 649 | 88 857 | 94 864 |
| Résultat net des sociétés mises en équivalence | (7 575) | (12 268) | (7 877) |
| Charge (produit) d'impôt | 46 126 | 38 361 | 42 834 |
| Résultat avant impôt | 88 200 | 114 950 | 129 821 |
| Taux d'impôt théorique | 35,43 % | 35,43 % | 35,43 % |
| Profit (charge) théorique d'impôt | (31 249) | (40 727) | (45 996) |
| Rapprochement | | | |
| Différences permanentes | 9 420 | 11 229 | 14 421 |
| Opérations imposées au taux réduit | (6) | (739) | 17 |
| Variation de l'impôt différé | (3 745) | 3 808 | 1 157 |
| Crédit d'impôts | (17 095) | (11 107) | (10 507) |
| Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères | (317) | 1 655 | (1 758) |
| Autres | (3 134) | (2 480) | (168) |
| Produit (charge) réel d'impôt | (46 126) | (38 361) | (42 834) |

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

| (en milliers d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Reports fiscaux déficitaires | 2 492 | 4 492 | 909 |
| Créances de carry back et crédits d'impôts | | | |
| Provisions pour retraites et autres avantages au personnel | 9 081 | 4 330 | 9 866 |
| Marges en stocks et autres éliminations de résultats internes | 2 070 | 681 | 712 |
| Annulation des réévaluations | 6 160 | 6 842 | 8 903 |
| Différences temporaires sociales | 9 855 | 10 321 | 11 252 |
| Différences entre valeurs fiscales et valeurs consolidées des immobilisations | (6 184) | (4 789) | (4 600) |
| Autres retraitements | 2 064 | 302 | 313 |
| Actifs d'impôts différés | 25 538 | 22 179 | 27 355 |
| Amortissements accélérés des immobilisations en zone CFA | (5 365) | (5 094) | (5 106) |
| Coûts historiques des immobilisations en zone CFA | (1 262) | (1 476) | (1 978) |
| Provisions fiscales | (18 883) | (17 831) | (18 928) |
| Crédit-bail | (1 761) | (1 408) | (760) |
| Autres retraitements | (1 096) | (1 666) | 5 556 |
| Passifs d'impôts différés | (28 367) | (27 475) | (21 216) |
| Autres actifs et passifs | (483) | (191) | (286) |
| Actifs et passifs d'impôts différés nets | (3 312) | (5 487) | 5 853 |

REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS (EN IMPÔTS)

| (en milliers d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Déficits reportables | 60 652 | 59 701 | 38 244 |
| Amortissements réputés différés | 5 664 | 5 933 | 3 512 |
| Moins-values long terme | 3 984 | 4 667 | 814 |
| Total | 70 300 | 70 301 | 42 570 |

COMPTES CONSOLIDÉS

AUTRES INFORMATIONS

Note 25 - Informations sectorielles

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

| | 2004 | 2003 | 2002 | 2004 | 2003 | 2002 |
|---------------------------------------|---------------------|--------------|--------------|-------------------------|------------|------------|
| (en millions d'euros) | Chiffres d'affaires | | | Résultat d'exploitation | | |
| Transport et logistique | 3 121 | 2 926 | 2 998 | 164 | 118 | 131 |
| Distribution d'énergie ⁽¹⁾ | 1 536 | 1 390 | 1 276 | 23 | 17 | 11 |
| Industrie ⁽²⁾ | 184 | 167 | 165 | (19) | (14) | (2) |
| Médias, actifs financiers et divers | 28 | 34 | 43 | (12) | (3) | (3) |
| Total | 4 869 | 4 517 | 4 482 | 156 | 118 | 137 |

(1) En 2004, l'activité Distribution d'énergie bénéficie de la forte hausse des prix des produits pétroliers.

(2) L'évolution du résultat d'exploitation des films et papiers spéciaux traduit l'augmentation de l'effort de recherche (notamment sur la batterie) et l'impact défavorable de la baisse du dollar américain sur les ventes.

VENTILATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES NETTES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

| | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 |
|--|-------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------|---------------|---------------|
| (en millions d'euros) | Immobilisations incorporelles | | | Immobilisations corporelles | | |
| Transport et logistique | 110 | 113 | 113 | 331 | 193 | 216 |
| Distribution d'énergie | 53 | 54 | 55 | 47 | 49 | 46 |
| Industrie | 0 | 1 | 2 | 123 | 129 | 127 |
| Médias, actifs financiers et divers ⁽¹⁾ | 2 | 3 | 3 | 37 | 39 | 40 |
| Total | 165 | 171 | 173 | 538 | 410 | 429 |

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| | 2004 | 2003 | 2002 | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|--------------------|--------------|--------------|-------------------------|------------|------------|
| (en millions d'euros) | Chiffre d'affaires | | | Résultat d'exploitation | | |
| France et DOM-TOM | 2 280 | 2 097 | 1 915 | 7 | 21 | 25 |
| Europe | 794 | 762 | 781 | 5 | 2 | 3 |
| Afrique et activités maritimes ⁽¹⁾ | 1 356 | 1 280 | 1 386 | 124 | 78 | 92 |
| Amérique | 145 | 133 | 136 | 4 | 4 | 5 |
| Asie-Océanie | 294 | 245 | 264 | 16 | 13 | 12 |
| Total | 4 869 | 4 517 | 4 482 | 156 | 118 | 137 |

(1) La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est fondée sur la localisation des sociétés du Groupe pour l'ensemble des activités.

VENTILATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES NETTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 |
|--------------------------------|-------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------|---------------|---------------|
| (en millions d'euros) | Immobilisations incorporelles | | | Immobilisations corporelles | | |
| France et DOM-TOM | 65 | 68 | 70 | 231 | 241 | 239 |
| Europe | 4 | 4 | 10 | 19 | 21 | 24 |
| Afrique et activités maritimes | 95 | 98 | 93 | 131 | 135 | 150 |
| Amérique | 1 | 1 | - | 7 | 8 | 9 |
| Asie-Océanie | - | - | - | 150 | 5 | 7 |
| Total | 165 | 171 | 173 | 538 | 410 | 429 |

Note 26 - Effectifs

| | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Cadres | 2 845 | 2 714 | 2 749 |
| Agents de maîtrise/Employés et ouvriers | 18 421 | 18 512 | 18 732 |
| Total | 21 266 | 21 226 | 21 481 |

VENTILATION DES EFFECTIFS PAR ACTIVITÉ

| | 2004 | 2003 | 2002 |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Transport et logistique | 18 798 | 18 719 | 19 250 |
| Films et papiers spéciaux | 1 252 | 1 252 | 1 141 |
| Distribution d'énergie | 1 030 | 1 079 | 921 |
| Autres activités | 186 | 176 | 169 |
| Total | 21 266 | 21 226 | 21 481 |

Note 27 - Rémunération des dirigeants

| (en milliers d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|---------|---------|---------|
| Jetons de présence (en milliers d'euros) | 80 | 126 | 133 |
| Autres rémunérations perçues (en milliers d'euros) | 251 | 562 | 1 230 |
| Nombre de stock-options détenues par les dirigeants sur les titres Bolloré ⁽¹⁾ | 102 000 | 119 000 | 119 000 |

(1) Dont 102 000 provenant du plan du 30 mars 2001.

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires sociaux dirigeants du Groupe.

En 2004, Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration, n'a pas reçu de rémunération par les sociétés du Groupe (333 milliers d'euros en 2003).

Par ailleurs, en 2004, Vincent Bolloré a perçu 10,5 milliers d'euros de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe.

Il n'existe pas d'engagement du Groupe envers ses dirigeants ou anciens dirigeants au titre des pensions et indemnités assimilées. Il n'y a aucune avance et aucun crédit accordé aux membres du Conseil d'administration par le Groupe.

Note 28 - Transactions avec les entreprises liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées dans le groupe Bolloré mais consolidées à un niveau supérieur.

| (en milliers d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|----------|-----------|-----------|
| Conventions de trésorerie et comptes courants actif | 113 767 | 47 706 | 23 199 |
| Conventions de trésorerie et comptes courants passif | (63 841) | (122 246) | (229 643) |
| Créances d'exploitation | 28 468 | 20 832 | 25 672 |
| Dettes d'exploitation | (15 484) | (11 903) | (10 573) |
| Produits d'exploitation | 143 936 | 111 091 | 113 332 |
| Charges d'exploitation | (69 947) | (62 004) | (92 988) |

COMPTES CONSOLIDÉS

AUTRES INFORMATIONS

Note 29 - Engagements de retraite et avantages au personnel

Les obligations du groupe Bolloré concernant les pensions complémentaires à verser au personnel (retraité et en activité) ainsi que les indemnités de départ en retraite relatives au personnel expatrié sont constatées sous forme de provisions (cf. note 16 et note 1-17). Il n'existe aucun fonds de pension.

Les indemnités de départ à la retraite sur le personnel (hors expatriés) sont constatées en engagement hors bilan et représentent pour l'ensemble du groupe Bolloré un montant global de 47,7 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 49,8 millions d'euros au 31 décembre 2003. Les principes de comptabilisation des engagements de retraites et des avantages au personnel sont décrits en note 1-17.

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION AU 31 DÉCEMBRE 2004

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

| Hypothèses | Exercice 2004 |
|--|---------------|
| Taux d'actualisation | 4,50 % |
| Rendement attendu des actifs | 4,00 % |
| Augmentation des salaires | 2,10 % |
| Augmentation des retraites | 1,00 % |
| Augmentation du coût des dépenses de santé | 2,50 % |
| Durée résiduelle | 18 |

DÉTAIL PAR NATURE D'ENGAGEMENT

Selon les réglementations et usages en vigueur dans les pays, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Un engagement est dès lors calculé selon une méthode d'évaluation actuarielle (unités de crédit projetées) et reflété par une provision au bilan ou par un engagement hors bilan.

Les hypothèses actuarielles principales (taux d'actualisation et d'inflation) sont homogénéisées pour l'ensemble des pays où le Groupe est implanté. Les autres hypothèses (table de mortalité, taux de progression des salaires, taux de rotation) sont fonction du pays où ces avantages sont octroyés.

Les actifs du régime correspondent à des actifs placés auprès de sociétés d'assurance.

| Valeur actualisée de l'obligation (en milliers d'euros) | 90 614 |
|---|----------------|
| Indemnités de départ | 53 761 |
| Provision (si entrée après le 01/01/2000) | 10 361 |
| Inscrites en engagement hors bilan | 43 400 |
| Médailles du travail | 16 033 |
| Provision | 16 033 |
| Régimes complémentaires de pension | 24 911 |
| Provision | 24 911 |
| Régimes de couverture médicale | 4 964 |
| Inscrites en engagement hors bilan | 4 964 |
| Juste valeur des actifs du régime | (9 055) |
| Imputée sur la Provision | (8 385) |
| Imputée sur l'engagement hors bilan | (670) |

Note 30 - Engagements donnés

AU 31 DÉCEMBRE 2004

| (en milliers d'euros) | Total 2004 | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|------------|---------------|--------------|---------------|
| Cautions sur douanes | 427 713 | 182 936 | 82 433 | 162 344 |
| Autres cautions accordées par les banques (contentieux fiscaux, cautions/marchés...) | 80 017 | 69 889 | 6 955 | 3 173 |
| Retraite et avantages au personnel | 47 694 | 2 414 | 7 506 | 37 774 |
| Avals, cautions et garanties | 58 016 | 13 521 | 7 270 | 37 225 |
| Sûretés réelles accordées en garantie des emprunts | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nantissements et hypothèques | 25 808 | 1 233 | 212 | 24 363 |
| Effets escomptés non échus | 1 859 | 1 859 | 0 | 0 |

AU 31 DÉCEMBRE 2003

| (en milliers d'euros) | Total 2003 | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|------------|---------------|--------------|---------------|
| Cautions sur douanes | 417 937 | 232 363 | 36 289 | 149 285 |
| Autres cautions accordées par les banques (contentieux fiscaux, cautions/marchés ...) | 53 408 | 41 015 | 4 159 | 8 234 |
| Retraite et avantages au personnel | 49 847 | 3 193 | 9 290 | 37 364 |
| Avals, cautions et garanties | 74 944 | 12 632 | 25 455 | 36 857 |
| Sûretés réelles accordées en garantie des emprunts | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nantissements et hypothèques | 28 235 | 1 188 | 128 | 26 919 |
| Effets escomptés non échus | 11 413 | 11 413 | 0 | 0 |

DÉTAIL DES NANTISSEMENTS ET HYPOTHÈQUES AU 31 DÉCEMBRE 2004

| (en milliers d'euros) | Date de départ du nantissement | Date d'échéance du nantissement | Montant d'actif nanti | Total du poste de bilan | % correspondant |
|---|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------|
| Sur immobilisations incorporelles | | | 0 | | |
| Sur immobilisations corporelles : | | | | | |
| - hypothèque avion | 16/01/2003 | 16/01/2015 | 17 982 | 538 228 | 3,34 % |
| - hypothèque propriété Zambie | 04/09/2003 | 31/08/2005 | 1 104 | 538 228 | 0,21 % |
| - nantissement d'un engin de manutention (superstacker) | 25/04/2004 | 25/09/2005 | 212 | 538 228 | 0,04 % |
| Sur immobilisations financières : | | | | | |
| - titres Sécaf | 01/04/1999 | 01/04/2009 | 6 380 | NA | NA ⁽¹⁾ |
| - titres Sasma | 10/01/2000 | 31/12/2005 | 130 | 236 993 | 0,05 % |

(1) Les titres Sécaf sont éliminés de l'actif du bilan consolidé, il est donc impossible de calculer valablement une proportion.

DÉTAIL DES NANTISSEMENTS ET HYPOTHÈQUES AU 31 DÉCEMBRE 2003

| (en milliers d'euros) | Date de départ du nantissement | Date d'échéance du nantissement | Montant d'actif nanti | Total du poste de bilan | % correspondant |
|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------|
| Sur immobilisations incorporelles | | | 0 | | |
| Sur immobilisations corporelles : | | | | | |
| - hypothèque avion | 16/01/2003 | 16/01/2015 | 20 538 | 410 190 | 5,01 % |
| - hypothèque propriété Zambie | 04/09/2003 | 31/08/2005 | 1 188 | 410 190 | 0,29 % |
| Sur immobilisations financières : | | | | | |
| - titres Sécaf | 01/04/1999 | 01/04/2009 | 6 381 | NA | NA ⁽¹⁾ |
| - titres Sasma | 10/01/2000 | 31/12/2005 | 128 | 287 710 | 0,04 % |

(1) Les titres Sécaf sont éliminés de l'actif du bilan consolidé, il est donc impossible de calculer valablement une proportion.

COMPTES CONSOLIDÉS

AUTRES INFORMATIONS

Note 31 - Engagements reçus

AU 31 DÉCEMBRE 2004

| (en milliers d'euros) | Total 2004 | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|-------------------------------------|------------|---------------|--------------|---------------|
| Avals, cautions et garanties reçues | 147 150 | 18 421 | 68 220 | 60 509 |
| Autres engagements reçus | 84 | 84 | 0 | 0 |

AU 31 DÉCEMBRE 2003

| (en milliers d'euros) | Total 2003 | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|-------------------------------------|------------|---------------|--------------|---------------|
| Avals, cautions et garanties reçues | 252 991 | 18 640 | 89 436 | 144 915 |
| Autres engagements reçus | 82 | 82 | 0 | 0 |

Note 32 - Engagements de crédit-bail mobilier

Informations relatives aux contrats de crédit-bail non retraités en consolidation :

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| Valeur d'origine des biens | 5 060 | 6 535 |
| Redevances versées : | | |
| - au cours des exercices antérieurs | 2 422 | 5 127 |
| - au cours de l'exercice | 1 977 | 1 887 |
| Total | 4 399 | 7 014 |
| Redevances restant à payer | 4 233 | 4 334 |
| Total des redevances | 8 632 | 11 348 |
| Valeur résiduelle en fin de contrat | 757 | 616 |

ÉCHÉANCIER

| (en milliers d'euros) | Total 2004 | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|------------|---------------|--------------|---------------|
| Redevances de crédit-bail restant à payer | 4 233 | 1 688 | 2 434 | 111 |

Note 33 - Autres engagements financiers

AU 31 DÉCEMBRE 2004

| (en milliers d'euros) | Total 2004 | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|------------|---------------|--------------|---------------|
| Ventes à terme de devises | 24 164 | 24 164 | - | - |
| Achats à terme de devises | 11 001 | 11 001 | - | - |
| Ventes à terme de produits | 0 | 0 | - | - |
| Achats à terme de produits | 10 609 | 10 609 | - | - |
| Position ouverte sur marché IPE ⁽¹⁾ | 73 | 73 | - | - |

AU 31 DÉCEMBRE 2003

| (en milliers d'euros) | Total 2003 | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|------------|---------------|--------------|---------------|
| Ventes à terme de devises | 26 860 | 26 860 | - | - |
| Achats à terme de devises | 12 755 | 12 755 | - | - |
| Ventes à terme de produits | 16 965 | 16 965 | - | - |
| Achats à terme de produits | 18 994 | 18 994 | - | - |
| Position ouverte sur marché IPE ⁽¹⁾ | 155 | 155 | - | - |

(1) IPE : International Petroleum Exchange.

Note 34 - Honoraires versés aux Commissaires aux comptes

AU 31 DÉCEMBRE 2004

| (en milliers d'euros) | Total 2004 | Constantin | % | AEG/Harmand | % | Autres | % |
|--|----------------|----------------|------------|--------------|------------|----------------|------------|
| Commissariat aux comptes | (3 056) | (2 101) | 96 | (186) | 100 | (769) | 63 |
| Autres missions légales et accessoires | (347) | (71) | 3 | 0 | 0 | (276) | 23 |
| Total audit | (3 403) | (2 172) | 99 | (186) | 100 | (1 045) | 85 |
| Prestations juridiques, fiscales, sociales | (131) | (8) | 0 | 0 | 0 | (123) | 10 |
| Prestations technologies de l'information | (31) | 0 | 0 | 0 | 0 | (31) | 3 |
| Audit interne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres honoraires | (31) | (7) | 0 | 0 | 0 | (24) | 2 |
| Total autres prestations | (193) | (15) | 1 | 0 | 0 | (178) | 15 |
| Total honoraires | (3 596) | (2 187) | 100 | (186) | 100 | (1 223) | 100 |

AU 31 DÉCEMBRE 2003

| (en milliers d'euros) | Total 2003 | Constantin | % | AEG/Harmand | % | Autres | % |
|--|----------------|----------------|------------|--------------|------------|----------------|------------|
| Commissariat aux comptes | (3 013) | (1 942) | 97 | (189) | 100 | (882) | 72 |
| Autres missions légales et accessoires | (251) | (27) | 1 | 0 | 0 | (224) | 18 |
| Total audit | (3 264) | (1 969) | 98 | (189) | 100 | (1 106) | 90 |
| Prestations juridiques, fiscales, sociales | (102) | (15) | 1 | 0 | 0 | (87) | 7 |
| Prestations technologies de l'information | (16) | 0 | 0 | 0 | 0 | (16) | 1 |
| Audit interne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres honoraires | (47) | (27) | 1 | 0 | 0 | (20) | 2 |
| Total autres prestations | (165) | (42) | 2 | 0 | 0 | (123) | 10 |
| Total honoraires | (3 429) | (2 011) | 100 | (189) | 100 | (1 229) | 100 |

Note 35 - Informations sur les instruments financiers

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Voir note 18.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Principes

La gestion du risque de change est centralisée au niveau du groupe Bolloré : chaque division ayant des flux annuels en devises tant en export/vente qu'en import/achat supérieurs à 150 000 euros ouvre un compte par devise. Chaque fin de mois elle demande une couverture auprès de la cellule de gestion sur le solde prévisionnel de ses ventes/achats du mois suivant payable selon le cas à trente ou soixante jours fin de mois. La trésorerie devises calcule le net des positions commerciales et se couvre auprès des banques par une opération de type ferme (achat ou vente à terme). En plus de ces opérations glissantes à trois mois (procédure fin de mois), d'autres couvertures peuvent être prises ponctuellement pour un marché ou d'avance pour protéger le cours budget.

Positions

Les devises les plus importantes sont le franc CFA, le dollar américain et le dollar de Hong Kong (forte croissance des trafics en Asie). Seul le dollar américain, de par les volumes traités par les filiales, pourrait avoir une influence. Toutefois, en 2004, les flux commerciaux nets annuels des filiales ont été proches de l'équilibre (en net position longue export de 20 millions de dollars). La procédure glissante de fin de mois impose une couverture systématique des flux dès leur naissance pour supprimer le risque de variation du cours de change. Pour information le portefeuille de couverture dollar américain au 31 décembre 2004 comprenait des ventes à terme pour 14,6 millions d'euros et des achats pour 4,7 millions d'euros, soit une position nette de 9,9 millions d'euros.

COMPTES CONSOLIDÉS

AUTRES INFORMATIONS

La position bilantielle en devises au 31 décembre 2004 est la suivante :

| (en milliers d'euros) | Franc CFA | Dollar américain | Autres |
|-------------------------------------|-----------------|------------------|----------------|
| Actifs | 187 627 | 103 205 | 135 007 |
| Passifs | 204 443 | 245 297 | 143 746 |
| Position nette avant gestion | (16 816) | (142 092) | (8 739) |
| Position hors bilan | 0 | (9 896) | 1 965 |
| Position nette après gestion | (16 816) | (151 988) | (6 774) |

GESTION DU RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2004, la dette totale brute (y compris conventions de trésorerie) s'élève à 570 millions d'euros (déduction non faite des valeurs mobilières de placement liquides, des disponibilités et des conventions de trésorerie actives, soit 295 millions d'euros) dont 312 millions d'endettement en euros. Le solde, soit un équivalent de 258 millions d'euros, est constitué par une dette en dollars américains pour un équivalent de 185 millions d'euros et une dette en autres devises pour un équivalent de 73 millions d'euros. La direction générale décide de la mise en place de couvertures de taux. Seules des couvertures de type ferme (*swap* de taux, FRA) sont utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

Au 31 décembre 2004, l'endettement financier total à taux fixe après couverture s'élevait ainsi à 14 % et donc l'endettement à taux variable à 86 %. Sensibilité : si les taux varient uniformément de + 1 %, l'impact annuel sur les frais financiers est de + 4,0 millions d'euros après couverture.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers dérivés permettant l'optimisation de la gestion de l'exposition aux risques de variation de taux de la dette est de :

| Nature du contrat | Société | Échéance | Montant nominal (en millions de dollars) | Juste valeur des instruments de couverture (en millions de dollars) |
|--|------------|----------|---|--|
| Contrat d'échange de taux d'intérêts payeur Libor 6 mois + marge | Bolloré SA | 2013 | 45,0 | 0,1 |
| Contrat d'échange de taux d'intérêts payeur Libor 6 mois + marge | Bolloré SA | 2015 | 20,0 | 0,1 |

RISQUE ACTION

En cas de baisse de 10 % des cours de Bourse à fin 2004, la valeur estimée des valeurs mobilières de placement serait inférieure de 13,4 millions d'euros.

Compte tenu des plus-values latentes sur ces mêmes titres, aucune dotation complémentaire ne serait à constater.

RISQUES DE CONTREPARTIE

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la direction financière. Le Groupe travaille uniquement avec des établissements bancaires de premier ordre.

COUVERTURES DE TRANSACTIONS FUTURES

En ce qui concerne les matières premières, des ventes à terme sur les marchés organisés sont généralement mises en place quand un achat est effectué. Les positions non couvertes au 31 décembre 2004 font l'objet de provisions en cas de pertes latentes.

Principales opérations de gestion

Bolloré a emprunté le 24 octobre 2003, sous forme de placement privé auprès d'investisseurs américains, un montant total de 65 millions de dollars américains à un taux fixe moyen de 5,98 % en deux tranches d'échéances finales à dix et douze ans. Le 4 novembre 2003, ces deux tranches ont été *swappées* en USD à taux variable à Libor six mois + marge.

| (en millions d'euros) | Moins de 1 an | de 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|------------------------------|---------------|--------------|---------------|
| Passifs financiers | 461,8 | 58,0 | 49,9 |
| Actifs financiers | | | |
| Position nette avant gestion | 461,8 | 58,0 | 49,9 |
| Hors bilan | 47,7 | (9,4) | (38,3) |
| Position nette après gestion | 509,5 | 48,6 | 11,6 |

Note 36 - Liste des sociétés dont la date de clôture est différente du 31 décembre

| Société | Date de clôture |
|---------|-----------------|
| MP 42 | 30 septembre |

Note 37 - Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 38 - Comptes consolidés du groupe Omnium Bolloré (Complément dans la note 8 sur les titres non consolidés).

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE OMNIUM BOLLORÉ

ACTIF

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 |
|--|------------------|------------------|
| Actif immobilisé | | |
| Ecarts d'acquisition | 735 544 | 761 958 |
| Immobilisations incorporelles | 260 761 | 269 933 |
| Immobilisations corporelles | 799 514 | 678 506 |
| Immobilisations financières: | | |
| Titres mis en équivalence | 177 840 | 171 856 |
| Immobilisations financières | 620 293 | 511 321 |
| Total de l'actif immobilisé | 2 593 952 | 2 393 574 |
| Actif circulant | | |
| Stocks et en-cours | 115 213 | 127 973 |
| Créances d'exploitation | 1 136 140 | 1 118 683 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 194 610 | 207 508 |
| Valeurs mobilières de placement | 457 450 | 237 005 |
| Disponibilités | 250 565 | 235 038 |
| Total de l'actif circulant | 2 153 978 | 1 926 207 |
| Total de l'actif | 4 747 930 | 4 319 781 |

PASSIF

| (en milliers d'euros) | 2004 | 2003 |
|---|------------------|------------------|
| Capitaux propres et autres fonds propres | | |
| Capital | 34 853 | 34 853 |
| Primes | 6 790 | 6 790 |
| Réserves | (1 843) | (3 566) |
| Résultat part du Groupe | 4 685 | 4 555 |
| Capitaux propres part du Groupe | 44 485 | 42 632 |
| Intérêts minoritaires dans les réserves | 664 990 | 610 066 |
| Intérêts minoritaires dans le résultat | 100 546 | 85 860 |
| Intérêts minoritaires | 765 536 | 695 926 |
| Total capitaux propres | 810 021 | 738 558 |
| Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) | 180 000 | 180 000 |
| Provisions pour risques et charges | | |
| Total des provisions pour risques et charges | 212 459 | 212 180 |
| Dettes | | |
| Emprunts obligataires | 1 219 | 1 219 |
| Emprunts et dettes financières | 617 702 | 645 603 |
| Emprunts et dettes financières | 1 348 293 | 1 031 974 |
| Dettes d'exploitation | 1 341 328 | 1 278 494 |
| Conventions de trésorerie | 9 101 | 0 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 229 026 | 232 972 |
| Total des dettes | 3 545 450 | 3 189 043 |
| Total du passif | 4 747 930 | 4 319 781 |

COMPTES CONSOLIDÉS

AUTRES INFORMATIONS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU GROUPE OMNIUM BOLLORÉ

| (en milliers d'euros) | 2004 | 2003 |
|--|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 5 607 494 | 5 391 948 |
| Autres produits d'exploitation | 166 608 | 126 337 |
| Achats consommés | (3 183 937) | (2 969 357) |
| Charges de personnel | (731 486) | (720 565) |
| Autres charges d'exploitation | (1 434 036) | (1 413 418) |
| Impôts et taxes | (82 618) | (98 382) |
| Dotations aux amortissements et provisions | (170 754) | (162 931) |
| Résultat d'exploitation | 171 271 | 153 632 |
| Charges et produits financiers | (27 305) | (61 779) |
| Résultat courant des entreprises intégrées | 143 966 | 91 853 |
| Charges et produits exceptionnels | 63 100 | 10 895 |
| Résultat avant impôts des entreprises intégrées | 207 066 | 102 748 |
| Impôts sur les résultats | (68 172) | (59 808) |
| Résultat net des entreprises intégrées | 138 894 | 42 940 |
| Quote-part de résultat des mises en équivalence | 24 101 | 13 242 |
| Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition | 162 995 | 56 182 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | (57 764) | 34 233 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 105 231 | 90 415 |
| Intérêt des minoritaires | 100 546 | 85 860 |
| Résultat net part du Groupe | 4 685 | 4 555 |
| Résultat par action (en unités monétaires) | 2004 | 2003 |
| Nombre moyen pondéré de titres en circulation | 2 323 512 | 2 323 512 |
| Résultat courant global par action | 62,0 | 39,5 |
| Résultat net part du Groupe par action | 2,0 | 2,0 |
| Nombre de titres émis au 31 décembre | 2 323 512 | 2 323 512 |
| Nombre de titres potentiels - emprunt obligataire | 0 | 0 |
| Retraitement du nombre d'actions d'autocontrôle | (1 158 062) | (1 158 062) |
| Nombre de titres potentiels - emprunt obligataire | 0 | 0 |
| Total nombre de titres émis et potentiels | 1 165 450 | 1 165 450 |
| Résultat courant global dilué par action | 123,5 | 78,8 |
| Résultat net part du Groupe dilué par action | 4,0 | 3,9 |

VARIATION DE LA TRÉSORERIE DU GROUPE OMNIUM BOLLORÉ

| (en milliers d'euros) | Notes | 2004 |
|---|-------|------------------|
| Flux de trésorerie liés à l'activité | | |
| Résultat net total des sociétés consolidées | | 105 231 |
| Quote-part de résultat des mises en équivalence | | (24 101) |
| Résultat net des sociétés intégrées | | 81 130 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | 8 981 |
| Charges et produits sans incidence sur la trésorerie : | | |
| - dotations aux amortissements sur immobilisations | | 121 424 |
| - dotations (reprises) de provisions | | 67 526 |
| - variation des impôts différés | | 2 945 |
| - autres | | 276 |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées | | 282 282 |
| Élimination des plus ou moins-values de cessions | | (148 815) |
| Variation du besoin en fonds de roulement : | | 71 692 |
| - dont stocks et en-cours | | 178 |
| - dont dettes et créances | | 71 514 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | | 205 159 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | |
| Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations : | | |
| - corporelles et incorporelles | | (119 513) |
| - titres | | (344 498) |
| - autres immobilisations financières | | (136 637) |
| Encaissements liés à des cessions d'immobilisations : | | |
| - corporelles et incorporelles | | 142 419 |
| - titres | | 92 382 |
| - autres immobilisations financières | | 12 198 |
| Incidence des changements de périmètre sur la trésorerie | | (8 375) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | (362 024) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | | |
| Décaissements : | | |
| - dividendes versés aux actionnaires de la société mère | | 0 |
| - dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | | (19 825) |
| - remboursements d'emprunts | | (537 723) |
| - réduction des capitaux propres | | 0 |
| Encaissements : | | |
| - augmentation de capital en numéraire | | 15 807 |
| - augmentation des autres fonds propres | | 3 210 |
| - augmentation des emprunts | | 770 105 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | | 231 574 |
| Variation de la trésorerie | | 74 709 |
| Trésorerie à l'ouverture | | 73 226 |
| Trésorerie à la clôture | | 135 530 |
| Incidence des variations de cours des devises | | (5 686) |
| Incidence des reclassements | | (6 719) |

COMPTES CONSOLIDÉS

AUTRES INFORMATIONS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU GROUPE OMNIUM BOLLORÉ

| (en milliers d'euros) | Nombre d'actions (en quantité)(2) | Capital | Primes | Autocontrôle | Réserves | Réserves de conversion | Total Groupe | Minoritaires | Total |
|--|---|---------------|--------------|-----------------|---------------|------------------------------|-----------------|----------------|----------------|
| Capitaux propres au 31/12/2003 | 1 165 450 | 34 853 | 6 790 | (46 747) | 55 098 | (7 362) | 42 632 | 695 926 | 738 558 |
| Variation des réserves de conversion | - | - | - | - | - | (1 903) | (1 903) | (27 202) | (29 105) |
| Réduction du capital de la société mère | - | - | - | - | - | - | 0 | - | 0 |
| Dividendes distribués | - | - | - | - | - | - | 0 | (19 154) | (19 154) |
| Variation des subventions d'investissement | - | - | - | - | (4) | - | (4) | 793 | 789 |
| Changement de méthode comptable (1) | - | - | - | - | (925) | - | (925) | (10 932) | (11 857) |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - | 0 | 25 560 | 25 560 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | - | 4 685 | - | 4 685 | 100 545 | 105 230 |
| Capitaux propres au 31/12/2004 | 1 165 450 | 34 853 | 6 790 | (46 747) | 58 854 | (9 265) | 44 485 | 765 536 | 810 021 |

(1) Imputation nette d'impôt des médailles du travail dans les capitaux propres.

(2) Après retraitement de l'autocontrôle.

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

| Libellé | Siège | 2004 | 2003 | N° SIREN/Pays/Territoire |
|--|---------------------|-----------|-----------|--------------------------|
| | | % intérêt | % intérêt | |
| I. Par intégration globale | | | | |
| 3H | Marseille | 91,11 | 91,11 | 344920913 |
| ACCI | Abidjan | 100,00 | 100,00 | Côte d'Ivoire |
| Acor | Montoir-de-Bretagne | 52,47 | 52,47 | 420488355 |
| AMR-Alliance | Rochefort | 65,92 | 99,99 | 541780193 |
| Aget | Lille | 47,96 | 47,96 | 542052709 |
| Agetraf RDC | Kinshasa | 99,98 | NC | Rép. démoc. du Congo |
| African Investment Company | Luxembourg | 92,88 | 92,87 | Luxembourg |
| Air TT ⁽¹⁾ | Roissy | 99,95 | 99,95 | 342790698 |
| Alcafi | Rotterdam | 100,00 | 100,00 | Pays-Bas |
| Alraïne Shipping | Lagos | 100,00 | 100,00 | Nigeria |
| Amartrans | Marseille | 99,97 | 99,97 | 421088857 |
| Amatrans Nouméa | Nouméa | 84,77 | 84,77 | Nouvelle-Calédonie |
| Amatrans Papeete | Papeete | 84,93 | 84,93 | Polynésie française |
| Ami Port Operations Ltd | Dar es-Salaam | 99,84 | 99,84 | Tanzanie |
| Ami Tanzanie | Dar es-Salaam | 99,83 | 99,83 | Tanzanie |
| Amifin Holding | Genève | 99,83 | 99,83 | Suisse |
| Amodru ⁽⁵⁾ | Metz | NC | 99,96 | 370801748 |
| Antrak Ghana Ltd (ex-Ro Ro Services (Ghana) Ltd) | Tema | 100,00 | 100,00 | Ghana |
| Antrak Group (Ghana) Ltd | Tema | 100,00 | 100,00 | Ghana |
| Antrak Group (Nigeria) Ltd | Lagos | 100,00 | 100,00 | Nigeria |
| Antrak Logistics Pty Australia | Perth | 51,00 | 51,00 | Australie |
| Batscap | Odet | 60,00 | 60,00 | 421090051 |
| Berrywoods Property Ltd | Île de Man | 0,00 | NC | Royaume-Uni |
| Bestoil Bv | Rotterdam | 100,00 | 100,00 | Pays-Bas |
| Bolloré | Odet | 100,00 | 100,00 | 304827900 |
| Bolloré Énergie | Odet | 100,00 | 100,00 | 612040923 |
| Bolloré Inc. (ex-Bolmet Inc.) | Dayville | 100,00 | 100,00 | États-Unis |
| Bolloré Média ⁽¹⁾ | Puteaux | 100,00 | 100,00 | 444564793 |
| Bolloré Production ⁽¹⁾ | Odet | 100,00 | 100,00 | 438114746 |
| Bolloré Shanghai | Shanghai | 100,00 | 100,00 | Chine |
| Calpam BV | Rotterdam | 100,00 | 100,00 | Pays-Bas |
| Calpam Gmbh | Hambourg | 100,00 | 100,00 | Allemagne |
| Calpam Marine Nv | Anvers | 100,00 | 100,00 | Belgique |
| Calpam Mineralol GmbH Aschaffenburg | Aschaffenburg | 100,00 | 100,00 | Allemagne |
| Calpam Mineralol Handel Verwaltungs | Essen | 100,00 | 100,00 | Pays-Bas |
| Calpam Supply & Wholesale Bv | Rotterdam | NC | 100,00 | Pays-Bas |
| CARENA | Abidjan | 50,00 | 50,00 | Côte d'Ivoire |
| CGMS ⁽¹⁾ | Sète | 100,00 | 100,00 | 642680060 |
| Chamar ⁽¹⁾ | Le Havre | 99,98 | 99,98 | 357502517 |
| Cherbourg Maritime Voyages ⁽¹⁾ | Tourlaville | 99,98 | 99,98 | 408306975 |
| CICA | Neuchâtel | 98,34 | 98,34 | Suisse |
| CIPC | Rotterdam | 100,00 | 100,00 | Pays-Bas |
| Cogema Dunkerque ⁽¹⁾ | Dunkerque | 99,99 | 99,99 | 076650019 |
| Cogema La Rochelle ⁽¹⁾ | La Rochelle | 100,00 | 100,00 | 781333422 |
| Comarine | Casablanca | 99,99 | 99,99 | Maroc |
| Comesmar | Gênes | 100,00 | 100,00 | Italie |
| Compagnie de Larmor ⁽¹⁾ | Puteaux | 99,00 | 99,00 | 439758913 |
| Compagnie Saint-Corentin ⁽¹⁾ | Puteaux | 95,00 | 95,00 | 443827316 |
| Compagnie Saint-Gabriel ⁽¹⁾ | Odet | 100,00 | 100,00 | 398954503 |
| Congo Containers Sprl | Kinshasa | 99,04 | NC | Rép. démoc. du Congo |
| Cross Marine Services Ltd | Lagos | 70,00 | 70,00 | Nigeria |
| Dafci Cameroun | Douala | NC | 95,00 | Cameroun |

COMPTES CONSOLIDÉS

Liste des sociétés consolidées

| Libellé | Siège | 2004 | 2003 | N° SIREN/Pays/Territoire |
|--|------------------------|-----------|-----------|--------------------------|
| | | % intérêt | % intérêt | |
| Dafci CI | Abidjan | NC | 66,02 | Côte d'Ivoire |
| DBC 773 Ltd | Jersey | 0,00 | NC | Royaume-Uni |
| DBC 774 Ltd | Jersey | 0,00 | NC | Royaume-Uni |
| DBC 775 Ltd | Jersey | 0,00 | NC | Royaume-Uni |
| DBC 776 Ltd | Jersey | 0,00 | NC | Royaume-Uni |
| DBC 777 Ltd | Jersey | 0,00 | NC | Royaume-Uni |
| Decorticaif | Abidjan | NC | 66,01 | Côte d'Ivoire |
| Delmas ⁽¹⁾ | Le Havre | 100,00 | 100,00 | 582006193 |
| Delmas Agencies Ltd | Liverpool | 100,00 | 100,00 | Royaume-Uni |
| Delmas China Shipping Co Ltd | Shanghai | 100,00 | 100,00 | Chine |
| Delmas Deutschland | Hambourg | 100,00 | 100,00 | Allemagne |
| Delmas Hong Kong | Hong Kong | 99,99 | 99,99 | Hong Kong |
| Delmas Kenya Ltd (ex-Notco) | Mombasa | 99,85 | 99,85 | Kenya |
| Delmas La Rochelle ⁽¹⁾ | La Rochelle | 100,00 | 100,00 | 352668776 |
| Delmas Nederland | Rotterdam | 100,00 | 100,00 | Pays-Bas |
| Delmas Shipping Singapore | Singapour | 100,00 | 100,00 | Singapour |
| Delmas Shipping South Africa | Durban | 100,00 | 100,00 | Afrique du Sud |
| DEPS ⁽¹⁾ | Petite-Synthe | 95,16 | 95,16 | 075750745 |
| Deutsche Calpam GmbH & Co | Hambourg | 100,00 | 100,00 | Allemagne |
| Dewulf Cailleret ⁽¹⁾ | Dunkerque | 100,00 | 100,00 | 380355875 |
| DPS | Libreville | 77,30 | 77,30 | Gabon |
| EACS Mombasa | Mombasa | 99,99 | 99,99 | Kenya |
| EXAF ⁽¹⁾ | Puteaux | 100,00 | 100,00 | 602031379 |
| Fernside Property Ltd | Île de Man | 0,00 | NC | Royaume-Uni |
| Financière Penfret ⁽¹⁾ | Odet | 100,00 | 100,00 | 418212197 |
| Forestière de Campo | Douala | 52,01 | 52,01 | Cameroun |
| Fos Conteneurs Logistique ⁽¹⁾ | Port-St-Louis-du-Rhône | 99,78 | 99,78 | 342134566 |
| Geis - SDV GmbH (ex-SDV Deutschland) | Kelsterbach | 50,09 | 50,09 | Allemagne |
| Geis Cargo JM Hong Kong Ltd | Hong Kong | 99,98 | 99,98 | Hong Kong |
| Geis Cargo JM Indochina Ltd | Hô Chi Minh-ville | 99,98 | 99,98 | Vietnam |
| Geis Cargo JM Malaysia Snd Bhd | Kuala Lumpur | 59,99 | 59,99 | Malaisie |
| Geis Cargo JM Taiwan Ltd | Taipei | 99,98 | 99,98 | Taiwan |
| Geis Cargo JM Thailand Ltd | Bangkok | 59,99 | 59,99 | Thaïlande |
| Geis Cargo Logistics Ltd | Hong Kong | 99,98 | 99,98 | Hong Kong |
| Gie RCS | Le Petit-Quevilly | 99,97 | 99,97 | 387895550 |
| GMOD | La Rochelle | 61,53 | 61,53 | N/A |
| Hombard Publishing Bv | Amsterdam | 100,00 | 100,00 | Pays-Bas |
| IFCO | Abidjan | 95,00 | 95,00 | Côte d'Ivoire |
| Iris Immobilier ⁽¹⁾ | Puteaux | 100,00 | 100,00 | 414704163 |
| Isamar | Valence | 100,00 | 100,00 | Espagne |
| ITD | Puteaux | 50,00 | 50,00 | 440310381 |
| Joinis ⁽¹⁾ | Bordeaux | 99,98 | 99,98 | 457200681 |
| Joint Service Africa | Amsterdam | 100,00 | 100,00 | Pays-Bas |
| Kerné Finance ⁽¹⁾ | Odet | 99,96 | 99,96 | 414753723 |
| LCA | La Plaine-Saint-Denis | 52,67 | 52,67 | 572199636 |
| Linea Setramar | Ravenne | 100,00 | 100,00 | Italie |
| Locamat ⁽¹⁾ | Tremblay-en-France | 100,00 | 100,00 | 339390197 |
| Maritima Sudcargos Espana | Barcelone | 70,00 | 70,00 | Espagne |
| Mombasa Container Terminal Ltd | Mombasa | 99,95 | 100,00 | Kenya |
| MP 42 | Odet | 99,08 | 99,08 | 343167110 |
| Nord Sud CTI (ex-Transit Gauthier) ⁽¹⁾ | Rouen | 99,91 | 99,91 | 590501698 |
| Normande de Manutention ⁽¹⁾ | Rouen | 99,98 | 99,98 | 382467645 |
| Oakvale Ltd | Île de Man | 0,00 | NC | Royaume-Uni |

| Libellé | Siège | 2004 | 2003 | N° SIREN/Pays/Territoire |
|--|-------------------------|-----------|-----------|--------------------------|
| | | % intérêt | % intérêt | |
| Orca Lines Nv | Anvers | 29,95 | 79,87 | Belgique |
| Overseas Transport and Chartering ⁽⁴⁾ | Nassau | NC | 100,00 | Bahamas |
| Papeteries des Vosges ⁽¹⁾ | Laval-sur-Vologne | 99,97 | 99,97 | 440271039 |
| Papeteries du Léman ⁽¹⁾ | Publier | 100,00 | 100,00 | 400333225 |
| Pt Sarana Citra Adicarya | Jakarta | 99,98 | 99,98 | Indonésie |
| Réunitrans ⁽¹⁾ | Le Port/La Réunion | 94,78 | 94,78 | 345261580 |
| Saka Delmas | Jakarta | 99,98 | 99,98 | Indonésie |
| SAMC Combustibles | Bâle | 99,84 | 99,84 | Suisse |
| SAMP ⁽²⁾ | Le Port/La Réunion | 93,11 | 92,71 | 310863329 |
| SAMR ⁽²⁾ | Le Port/La Réunion | 93,11 | 92,71 | 350869004 |
| Satram Huiles | Bâle | 99,84 | 99,84 | Suisse |
| Scac Marine | Tamatave | 99,99 | 99,99 | Madagascar |
| Scac Maroc | Casablanca | 99,97 | 99,97 | Maroc |
| Scac Méditerranée ⁽¹⁾ | Marseille | 99,97 | 99,97 | 722058856 |
| Scanship Ghana | Tema | 100,00 | 100,00 | Ghana |
| SCE ⁽¹⁾ | Strasbourg | 99,94 | 99,94 | 601251614 |
| SDCA | Douala | 90,09 | 90,09 | Cameroun |
| SDMT ⁽¹⁾ | Loon-Plage | 95,09 | 95,09 | 075750034 |
| SDV Afrique | Puteaux | 100,00 | 100,00 | 328046032 |
| SDV Ami Angola Lda (ex-Ami Angola) | Luanda | 99,83 | 99,83 | Angola |
| SDV Ami Mozambique (ex-Ami Mozambique) | Beira | 99,33 | 99,33 | Mozambique |
| SDV Ami Zambie (ex-Ami Zambie) | Lusaka | 99,83 | 99,83 | Zambie |
| SDV Asia Pacific Corporate Pte Ltd | Singapour | 95,00 | 95,00 | Singapour |
| SDV Australia | Sydney | 99,98 | 99,98 | Australie |
| SDV Belgium | Bruxelles | 99,97 | 99,97 | Belgique |
| SDV Bénin | Cotonou | 93,06 | 93,06 | Bénin |
| SDV Brasil Ltda (ex-Scacbras) | São Paulo | 99,97 | 99,97 | Brésil |
| SDV Burkina Faso | Ouagadougou | 88,60 | 88,60 | Burkina Faso |
| SDV Burundi (ex-Transintra Burundi) | Bujumbura | 98,92 | 98,92 | Burundi |
| SDV Cambodge | Phnom-Penh | 99,98 | 99,98 | Cambodge |
| SDV Cameroun | Douala | 98,09 | 98,09 | Cameroun |
| SDV Caraïbes ⁽¹⁾ | Baie-Mahault/Guadeloupe | 95,03 | 95,03 | 348092297 |
| SDV Centrafrique | Bangui | 99,99 | 99,99 | Rép. centrafricaine |
| SDV Chili | Santiago | 98,72 | 98,72 | Chili |
| SDV China Ltd (ex-Geis Cargo JM China Ltd) | Shanghai | 99,98 | 99,98 | Chine |
| SDV Congo | Pointe-Noire | 99,99 | 99,99 | Congo |
| SDV Côte d'Ivoire | Abidjan | 79,30 | 79,25 | Côte d'Ivoire |
| SDV DAT Gie | Puteaux | 99,98 | 99,98 | 389877523 |
| SDV Freight Services Pty Ltd | Johannesburg | 99,98 | 99,98 | Afrique du Sud |
| SDV Gabon | Libreville | 96,63 | 96,63 | Gabon |
| SDV Ghana Ltd (ex-Delmas Ghana) | Tema | 100,00 | 100,00 | Ghana |
| SDV Guinée | Conakry | 96,52 | 96,49 | Guinée |
| SDV Guyane | Remiré-Montjoly | 84,98 | 84,98 | 403318249 |
| SDV Italia | Milan | 99,23 | 99,23 | Italie |
| SDV Japon KK | Tokyo | 100,00 | 100,00 | Japon |
| SDV Korea | Séoul | 100,00 | 100,00 | Corée du Sud |
| SDV La Réunion ⁽¹⁾ | Le Port | 94,98 | 94,98 | 310879937 |
| SDV Logistics Singapore (ex-SDV South East Asia Pte Ltd) | Singapour | 99,98 | 99,98 | Singapour |
| SDV Logistique Internationale (ex-Scac) ⁽¹⁾ | Puteaux | 99,98 | 99,98 | 552088536 |
| SDV Logistiques (Canada) (ex-Scac Canada) | Saint-Laurent | 98,74 | 98,74 | Canada |
| SDV Luxembourg | Luxembourg | 99,31 | 99,31 | Luxembourg |
| SDV Madagascar (ex-Scac Madagascar) | Tamatave | 99,99 | 99,99 | Madagascar |
| SDV Malawi (ex-SDV Ami Malawi) | Blantyre | 99,89 | 99,89 | Malawi |

COMPTES CONSOLIDÉS

Liste des sociétés consolidées

| Libellé | Siège | 2004 | 2003 | N° SIREN/Pays/Territoire |
|---|-------------------------|-----------|-----------|--------------------------|
| | | % intérêt | % intérêt | |
| SDV Mali | Bamako | 99,98 | 99,98 | Mali |
| SDV Martinique ⁽¹⁾ | Fort-de-France | 94,98 | 95,02 | 421360785 |
| SDV Mexique | Mexico | 99,88 | 99,88 | Mexique |
| SDV Nederland Bv (ex-Scac Nederland Bv) | Rotterdam | 99,98 | 99,98 | Pays-Bas |
| SDV Niger | Niamey | 100,00 | 100,00 | Niger |
| SDV Nigeria (ex-Alraïne Nigeria) | Lagos | 99,96 | 99,94 | Nigeria |
| SDV Nouvelle-Zélande | Auckland | 99,98 | 99,98 | Nouvelle-Zélande |
| SDV Oilfield Doba Logistic SA ⁽¹⁾ | Puteaux | 99,92 | 99,92 | 414703893 |
| SDV Oilfield Ltd | Londres | NC | 100,00 | Royaume-Uni |
| SDV Philippines | Paranaque | 69,98 | 69,98 | Philippines |
| SDV Portugal | Lisbonne | 99,88 | 99,88 | Portugal |
| SDV Project Deutschland | Hambourg | 50,09 | 50,09 | Allemagne |
| SDV Rwanda (ex-Transintra Rwanda) | Kigali | 99,88 | 99,88 | Rwanda |
| SDV Sénégal | Dakar | 83,21 | 83,20 | Sénégal |
| SDV Taiwan | Taipei | 99,98 | 99,98 | Taiwan |
| SDV Tchad | N'Djamena | 85,12 | 84,89 | Tchad |
| SDV Thaïlande | Bangkok | 59,99 | 59,99 | Thaïlande |
| SDV Togo | Lomé | 99,98 | 99,98 | Togo |
| SDV Transami Kenya Ltd (ex-Transami Kenya) | Nairobi | 100,00 | 100,00 | Kenya |
| SDV Transami Nv (ex-Transintra Nv) | Anvers | 100,00 | 100,00 | Belgique |
| SDV Transami Ouganda Ltd (ex-Transami Ouganda) | Kampala | 99,92 | 99,92 | Ouganda |
| SDV Transami Pty Ltd Rsa | Durban | 100,00 | 100,00 | Afrique du Sud |
| SDV Transami Tanzanie Ltd (ex-SDV Notco Tanzanie) | Dar es-Salaam | 100,00 | 100,00 | Tanzanie |
| SDV Transport Hong Kong | Wan Chai | 99,98 | 99,98 | Hong Kong |
| SDV Transport Malaysia | Kuala Lumpur | 59,99 | 59,99 | Malaisie |
| SDV UK | Bradford | 99,98 | 99,98 | Royaume-Uni |
| SDV USA Inc. | New York | 99,98 | 99,98 | États-Unis |
| SDV Vietnam Ltd | Hô Chi Minh-Ville | 99,98 | 99,98 | Vietnam |
| Sénégal Tours | Dakar | 65,10 | 65,10 | Sénégal |
| SEPBC | Douala | 62,26 | 62,26 | Cameroun |
| SFDM | Avon | 89,97 | 89,97 | 390640100 |
| SGCM | Baïe-Mahault/Guadeloupe | NC | 100,00 | 393516943 |
| SGMT ⁽¹⁾ | La Rochelle | 99,96 | 99,96 | 551780331 |
| SHAN | Abidjan | 95,00 | NC | Côte d'Ivoire |
| Sibaf | Douala | 100,00 | 99,99 | Cameroun |
| SK & O | Rotterdam | 100,00 | 100,00 | Pays-Bas |
| SNCDV Nigeria | Lagos | 100,00 | 100,00 | Nigeria |
| Société Comorienne de Navigation | Moroni | 100,00 | 100,00 | Comores |
| Société d'Exploitation du Terminal de Vridi | Abidjan | 43,08 | NC | Côte d'Ivoire |
| Société Financière d'Afrique de l'Ouest (ex-Coastinvest Bvi) ⁽³⁾ | Puteaux | NC | 100,00 | 444949267 |
| Société Navale Caennaise ⁽¹⁾ | Caen | 99,90 | 99,90 | 562000141 |
| Société Navale de l'Ouest ⁽¹⁾ | Puteaux | 99,99 | 99,99 | 572017341 |
| Société Nouvelle Cherbourg Maritime ⁽¹⁾ | Tourlaville | 99,98 | 99,98 | 552650228 |
| Société Togolaise de Consignation Maritime | Lomé | 79,29 | 79,24 | Togo |
| Socopao Bénin (ex-SBCM) | Cotonou | 79,27 | 79,26 | Bénin |
| Socopao Cameroun | Douala | 92,38 | 92,38 | Cameroun |
| Socopao Congo | Pointe-Noire | 100,00 | 100,00 | Congo |
| Socopao Côte d'Ivoire | Abidjan | 79,31 | 79,26 | Côte d'Ivoire |
| Socopao Gabon | Libreville | 89,97 | 89,97 | Gabon |
| Socopao Guinée | Conakry | 98,27 | 98,27 | Guinée |
| Socopao SA ⁽¹⁾ | Puteaux | 100,00 | 100,00 | 343390431 |

| Libellé | Siège | 2004 | 2003 | N° SIREN/Pays/Territoire |
|--|---------------------|-----------|-----------|--------------------------|
| | | % intérêt | % intérêt | |
| Socopao Sénégal (ex-Socofroid) | Dakar | 83,35 | 83,34 | Sénégal |
| Socotab ⁽¹⁾ | Odet | 99,30 | 99,30 | 590801833 |
| Sofimap ⁽¹⁾ | Puteaux | 95,00 | 95,00 | 424097939 |
| Sofimar ⁽⁴⁾ | Puteaux | NC | 100,00 | 552067423 |
| Sofimar Italia | Milan | 100,00 | 100,00 | Italie |
| Sofiprom ⁽¹⁾ | Puteaux | 99,99 | 99,99 | 328516844 |
| Sogam | Les Sables-d'Olonne | 67,98 | 67,98 | 332185859 |
| Sogétra | Dunkerque | 49,99 | 49,99 | 075450569 |
| Soréma | Strasbourg | NC | 61,45 | 548500305 |
| Sorétrans ⁽¹⁾ | Le Port/La Réunion | 94,78 | 94,78 | 345261655 |
| Soterko | Bamako | 89,67 | 89,69 | Mali |
| SRSM ⁽¹⁾ | Le Port/La Réunion | 100,00 | 100,00 | 379108152 |
| Starlogic Ltd | Hong Kong | 99,98 | 99,98 | Hong Kong |
| Tamaris Finance ⁽¹⁾ | Odet | 99,80 | 99,80 | 417978632 |
| Tema Conteneur Terminal Ghana | Accra | 100,00 | 100,00 | Ghana |
| Terminal Conteneurs Madagascar | Toamasina | 100,00 | 100,00 | Madagascar |
| TLS South East Asia Hub Pte (ex-Geis Cargo JM Singapour Ltd) | Singapour | 99,98 | 99,98 | Singapour |
| Transcap Nigeria | Lagos | 100,00 | 100,00 | Nigeria |
| Transintra Soudan | Khartoum | 50,00 | 50,00 | Soudan |
| Transisud | Marseille | 54,92 | 54,88 | 327411583 |
| UX France ⁽¹⁾ | Roissy | 99,54 | 99,54 | 325124428 |
| Wadel 2000 | Jersey | 0,00 | NC | Royaume-Uni |
| II. Par intégration proportionnelle | | | | |
| Gie Manuci | Abidjan | 39,65 | 39,63 | Côte d'Ivoire |
| Manumat | Le Port/La Réunion | 46,56 | 46,35 | 348649864 |
| SMTC | Cotonou | 50,00 | 50,00 | Bénin |
| Sudcargos | Marseille | 50,00 | 50,00 | 071805766 |
| III. Par mise en équivalence | | | | |
| Bolloré Médias Investissements | Puteaux | 32,48 | NC | 442134177 |
| Camrail | Douala | 32,63 | 32,62 | Cameroun |
| Compagnie de Pont-l'Abbé | Odet | 32,48 | 32,48 | 443827498 |
| Delmas Nigeria | Lagos | 40,00 | 40,00 | Nigeria |
| Financière de Sainte-Marine | Odet | 32,48 | 32,48 | 440271013 |
| Financière du Loch | Puteaux | 32,56 | 32,56 | 417537628 |
| Ibesmar Norte | Valence | 33,33 | 100,00 | Espagne |
| Imperial Mediterranean | Puteaux | 32,56 | 32,56 | 414818906 |
| Plantation Nord Sumatra Ltd | Guernesey | 25,85 | 25,80 | Royaume-Uni |
| SCCF | Douala | 42,16 | 42,15 | Cameroun |
| Secaf | Puteaux | 41,74 | 41,73 | 075650820 |
| Socfinal | Luxembourg | 16,90 | 16,90 | Luxembourg |
| Socfinasia | Luxembourg | 25,85 | 25,80 | Luxembourg |
| Someport Walon | Levallois-Perret | 37,49 | 37,50 | 054805494 |

(1) Société intégrée fiscalement dans Bolloré.

(2) Société intégrée fiscalement dans SAMP.

(3) Société fusionnée dans Bolloré.

(4) Société fusionnée dans Delmas.

(5) Société fusionnée dans Bolloré Énergie.

NC : non consolidée.

COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Bolloré relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur les changements de méthode liés à l'évolution des règles comptables françaises, portant :

- sur la constitution, pour la première fois en 2004, d'une provision pour gratifications liées à l'ancienneté, selon les modalités exposées dans la note 1-17 de l'annexe,
- sur la consolidation à partir du 1^{er} janvier 2004 des entités ad hoc dont le groupe ne détient aucun titre de capital, selon les modalités exposées dans les notes 1-3 et 2 de l'annexe.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe :
- constate des dépréciations exceptionnelles des écarts d'acquisition lorsque les circonstances le justifient, selon les modalités décrites dans la note 1-5 de l'annexe,
- constitue des provisions pour risques et charges lorsqu'il existe à la clôture des obligations juridiques ou implicites à l'égard de tiers, telles que décrites note 1-16 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation retenues par le groupe, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en oeuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié notamment que les changements de méthode comptables mentionnés ci-dessus sont justifiés et que leurs effets sont correctement calculés et présentés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le paragraphe de ce rapport intitulé « Informations chiffrées relatives aux normes IFRS » qui présente les principales divergences entre le référentiel français et le nouveau référentiel applicable à compter du 1^{er} janvier 2005.

Paris, le 13 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Jean-François Serval

AEG FINANCES
Gérard Harmand

Comptes sociaux résumés

- 78 Bilan résumé
- 79 Compte de résultat résumé
- 79 Variation de la trésorerie résumée
- 80 Extraits des notes annexes aux comptes et informations complémentaires
- 81 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
- 82 Filiales et participations au 31 décembre 2004
- 86 Rapport général des Commissaires aux comptes
- 87 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées

COMPTES SOCIAUX RÉSUMÉS

La version intégrale des comptes sociaux est disponible sur simple demande auprès de la société.

BILAN RÉSUMÉ

Actif

| (en milliers d'euros) | Notes | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 |
|---|-------|------------------|------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 | 339 859 | 324 494 | 325 099 |
| Immobilisations corporelles | | 60 102 | 65 628 | 78 521 |
| Immobilisations financières | 2 | 957 118 | 921 627 | 967 321 |
| Autres actifs | | 325 459 | 232 824 | 178 317 |
| Valeurs mobilières de placement | | 68 336 | 78 954 | 103 219 |
| Comptes de régularisation et transitoires | | 17 633 | 19 298 | 15 460 |
| Total actif | | 1 768 507 | 1 642 825 | 1 667 937 |

Passif

| (en milliers d'euros) | Notes | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 |
|---|-------|------------------|------------------|------------------|
| Fonds propres | | 1 149 424 | 1 028 288 | 924 941 |
| Provisions pour risques et charges | 3 | 44 275 | 48 900 | 53 767 |
| Dettes financières | | 230 958 | 175 359 | 140 240 |
| Autres dettes | | 337 724 | 385 343 | 548 335 |
| Comptes de régularisation et transitoires | | 6 126 | 4 935 | 654 |
| Total passif | | 1 768 507 | 1 642 825 | 1 667 937 |

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

| | 2004 | 2003 | 2002 |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|
| (en milliers d'euros) | | | |
| | Notes | | |
| Résultat d'exploitation | (3 859) | (3 288) | 2 139 |
| Résultat financier | 123 920 | 47 400 | 37 423 |
| Résultat courant | 120 061 | 44 112 | 39 562 |
| Résultat exceptionnel | 4 | 72 080 | 89 184 |
| Impôts sur les bénéfices | 14 769 | 20 139 | 7 230 |
| Résultat net social | 138 976 | 136 331 | 135 976 |

VARIATION DE LA TRÉSORERIE RÉSUMÉE

| | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| (en milliers d'euros) | | | |
| | Notes | | |
| Marge brute d'autofinancement | 106 000 | 67 048 | 62 748 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (14 368) | 8 143 | 43 060 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | (7 051) | 71 221 | 25 960 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 75 807 | 37 960 | 800 |
| Variation de la trésorerie | 160 388 | 184 372 | 132 568 |
| Trésorerie nette à la clôture | (146 061) | (306 449) | (490 821) |

COMPTES SOCIAUX RÉSUMÉS

EXTRAITS DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 1 - Immobilisations incorporelles

La fusion Bolloré Technologies - Scac Delmas Vieljeux et la transmission universelle de patrimoine de la Société Financière de l'Afrique de l'Ouest (SFAO) ayant été effectuées sur la base des valeurs comptables, l'écart entre la valeur des titres chez Bolloré et la quote-part d'actif comptable (non réévalué) correspondante a fait apparaître un mali technique de fusion de 331 millions d'euros.

Ce mali technique n'étant représentatif ni de pertes ni de distributions exceptionnelles des filiales absorbées, mais correspondant à la valeur intrinsèque des actifs apportés et aux écarts d'acquisition comptabilisés dans les comptes consolidés de l'absorbante, a été inscrit en immobilisations incorporelles.

Cet actif incorporel fait l'objet d'un test d'évaluation et de dépréciation annuel, en fonction de la valeur des actifs sous-jacents, ceux-ci étant cohérents avec les survaleurs et les affectations d'écarts de première consolidation effectués lors des consolidations des exercices passés.

D'autre part, le mali technique existant précédemment chez Scac Delmas Vieljeux - SDV pour un montant de 14 millions d'euros, dégagé en 1991

lors de l'absorption de Scac, a été repris chez Bolloré en conservant la même méthode de dépréciation. N'étant pas représentatif d'une diminution de la valeur intrinsèque de la société absorbée, il est inscrit en immobilisations incorporelles et amorti sur vingt-cinq ans. Cet amortissement est comptabilisé en résultat exceptionnel.

Note 2 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

À la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de la valeur d'utilité de la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part d'actif net comptable.

Note 3 - Provisions pour risques et charges

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | A31/12/2002 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Provisions pour risque de change | 14 880 | 15 768 | 11 666 |
| Provisions pour charges liées au personnel | 2 023 | 2 720 | 1 640 |
| Provisions pour risques filiales | 3 316 | 4 860 | 10 166 |
| Provisions pour amende Bruxelles | 17 010 | 17 010 | 17 010 |
| Autres provisions | 7 046 | 8 542 | 13 285 |
| Total | 44 275 | 48 900 | 53 767 |

Note 4 - Résultat exceptionnel

| (en milliers d'euros) | 2004 | 2003 | 2002 |
|------------------------------------|--------------|---------------|---------------|
| Résultat sur cessions d'actifs | (10 086) | 80 059 | 49 575 |
| Éléments nets liés aux filiales | 18 328 | (4 630) | 8 910 |
| Résultat sur échange de titres | | | 31 798 |
| Autres éléments exceptionnels nets | (4 096) | (3 349) | (1 099) |
| Total | 4 146 | 72 080 | 89 184 |

Note 5 - Engagements hors bilan

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2004 | Au 31/12/2003 | Au 31/12/2002 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Donnés | | | |
| Cautions | 112 389 | 120 382 | 85 502 |
| Nantissements/hypothèques | 24 363 | 26 919 | 6 381 |
| Engagements de retraite | 4 529 | 4 371 | 3 992 |
| Total | 141 281 | 151 672 | 95 875 |
| Reçus | | | |
| Avals, cautions | 51 | 0 | 64 |
| Abandon créance avec retour à meilleure fortune | 79 102 | 79 102 | 79 102 |
| Total | 79 153 | 79 102 | 79 166 |
| Réciproques | | | |
| Lignes de crédit bancaire non utilisées | 170 300 | 143 700 | 218 812 |
| Autres | 37 345 | 33 393 | 43 807 |
| Total | 207 645 | 177 093 | 262 619 |

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles 133, 135, 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| I - Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social ⁽¹⁾ | 50 643 | 50 651 | 59 216 | 59 254 | 60 464 |
| Nombre d'actions émises | 6 330 345 | 6 331 345 | 7 402 045 | 7 406 712 | 7 558 045 |
| Nombre maximal d'actions à créer | - | - | - | - | - |
| - par conversion d'obligations | - | - | - | - | - |
| - par exercice des droits de souscription | 162 000 | 327 500 | 324 500 | 313 833 | 160 500 |
| II - Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros) | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 163 347 | 140 145 | 154 064 | 148 493 | 145 446 |
| Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions | 163 461 | 285 701 | 128 283 | 134 995 | 79 506 |
| Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾ | 28 336 | 64 411 | (7 230) | (20 139) | (14 769) |
| Participation et intéressement des salariés | 1 601 | 81 | 116 | 20 | 305 |
| Bénéfice après impôts et charges calculées | 90 574 | 191 543 | 135 976 | 136 331 | 138 976 |
| Montant des bénéfices distribués | 44 312 | 44 319 | 33 309 | 33 318 | 37 790 |
| III - Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros) | | | | | |
| Bénéfice avant impôts et charges calculées | 25,80 | 45,12 | 17,33 | 18,23 | 10,52 |
| Bénéfice après impôts et charges calculées | 14,31 | 30,25 | 18,37 | 18,41 | 18,39 |
| Dividende versé pour chaque action | 7,00 | 7,00 | 4,50 | 4,50 | 5,00 |
| IV - Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 774 | 680 | 655 | 673 | 678 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice ⁽¹⁾ | 30 143 | 29 484 | 29 632 | 30 154 | 33 361 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales) ⁽¹⁾ | 12 250 | 12 043 | 11 680 | 12 447 | 14 511 |

(1) En milliers d'euros.

(2) Entre parenthèses : produit d'impôt.

COMPTES SOCIAUX RÉSUMÉS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2004

| (en milliers d'euros) | Capital social | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenue en % | Valeur brute |
|---|----------------|--|------------------------------------|----------------|
| A - Filiales détenues à plus de 50 % | | | | |
| Alcafi | 2 723 | 7 089 | 100,0000 | 14 504 |
| Antrak Groupe Ghana | 45 | 153 | 100,0000 | 3 475 |
| Antrak Groupe Nigeria | 147 | - | 100,0000 | 2 240 |
| Batscap | 15 288 | (24 320) | 59,9974 | 9 172 |
| Bolloré Énergie | 18 545 | 34 758 | 99,9997 | 75 845 |
| Bolloré Inc. | 1 526 | (1 722) | 100,0000 | 7 477 |
| Bolloré Média | 10 000 | 86 | 99,9990 | 10 000 |
| Bolloré Production | 10 000 | (1 576) | 99,9776 | 9 997 |
| Bolloré Shanghai Dielectric Materials Co, Ltd | 3 938 | (2 312) | 100,0000 | 5 209 |
| La Charbonnière | 360 | 11 599 | 52,6600 | 9 180 |
| Cogema | 785 | 148 | 99,9503 | 6 346 |
| Comarine | 207 | 578 | 50,1583 | 1 124 |
| Compagnie Saint-Gabriel | 15 787 | (4 955) | 99,9998 | 16 045 |
| Delmas | 15 000 | (28 064) | 99,9994 | 347 272 |
| Delmas La Rochelle | 660 | (2 065) | 99,9750 | 671 |
| Dewulf-Cailleret | 2 550 | (1 314) | 99,9935 | 10 675 |
| Exaf | 11 | 22 683 | 99,7143 | 14 694 |
| Financière de Cézembre | 1 200 | 3 906 | 99,1840 | 4 811 |
| Financière Penfret | 6 525 | (3 581) | 100,0000 | 6 553 |
| Hombard Publishing | 50 | (62 947) | 100,0000 | 7 768 |
| Ima Londres | 780 | (514) | 100,0000 | 3 908 |
| Iris Immobilier | 28 529 | 1 327 | 100,0000 | 29 141 |
| MP 42 | 40 | 297 | 98,9600 | 8 588 |
| Nord Sud CTI | 311 | 880 | 99,8659 | 646 |
| Papeteries des Vosges | 6 040 | (18 018) | 99,9669 | 6 038 |
| Papeteries du Léman - PDL | 39 607 | (7 845) | 100,0000 | 41 465 |
| Samp | 627 | 4 184 | 84,3182 | 6 439 |
| Satram Huiles | 972 | 2 048 | 68,8200 | 3 260 |
| SDV Bénin | 1 054 | 90 | 92,5044 | 1 039 |
| SDV Burkina Faso | 795 | 749 | 88,3020 | 978 |
| SDV Cameroun | 2 023 | 7 711 | 74,9569 | 3 641 |
| SDV Centrafrique | 2 561 | (3 650) | 99,9860 | 2 287 |
| SDV Congo | 942 | 1 525 | 80,9021 | 914 |
| SDV Côte d'Ivoire | 7 454 | 18 077 | 79,2479 | 17 854 |
| SDV Gabon | 6 883 | 4 131 | 96,6047 | 5 409 |
| SDV Logistique Internationale | 36 617 | 15 839 | 99,9460 | 53 058 |
| SDV Madagascar | 538 | 248 | 80,4832 | 2 710 |
| SDV Niger | 213 | 672 | 99,9214 | 838 |
| SDV Nigeria Limited | 1 801 | (214) | 99,9644 | 8 470 |
| SDV Sénégal | 2 621 | 17 167 | 83,1352 | 7 261 |
| SDV Transami NV | 11 500 | 3 862 | 99,9998 | 22 039 |
| SDV Voyages | 41 | (60) | 99,9309 | 663 |
| SIBAF Cameroun | 4 573 | (2 895) | 99,9998 | 7 916 |
| Socopao Cameroun | 1 311 | 666 | 83,1382 | 2 938 |
| Socopao Gabon | 92 | 147 | 89,9634 | 868 |
| Socopao SA | 40 | (6 296) | 99,9873 | 1 281 |
| Sofimap | 24 843 | (21 208) | 95,0010 | 23 601 |
| Tamaris | 618 | (516) | 99,8000 | 2 523 |
| Tema Container Terminal Limited | 2 598 | 1 995 | 100,0000 | 4 659 |
| Total | | | | 833 490 |

| Provision | Valeur nette | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé | Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice | Observations |
|----------------|----------------|--|---|--|---|--|-----------------------|
| | 14 504 | 14 711 | | - | (390) | | |
| | 3 475 | | | - | - | | |
| | 2 240 | | | - | - | | |
| 4 586 | 4 586 | 17 144 | | 51 | (11 133) | | |
| | 75 845 | | 34 072 | 987 733 | 6 835 | | |
| | 7 477 | | | 23 628 | 1 140 | | |
| | 10 000 | | | - | 74 | 150 | |
| | 9 997 | | | 221 | (1 181) | | |
| | 5 209 | | | 3 715 | (504) | | |
| | 9 180 | | | 14 767 | 37 | 316 | |
| 6 346 | - | | | 6 766 | (471) | | |
| | 1 124 | | | 5 186 | 556 | 108 | |
| | 16 045 | 27 031 | | - | (1 432) | | |
| 120 274 | 226 998 | | | 664 686 | 0 | | |
| 671 | - | | | 9 159 | (303) | | |
| 9 037 | 1 638 | | | 9 752 | (300) | | |
| | 14 694 | | | 99 905 | 22 674 | | |
| | 4 811 | | | - | 63 | | |
| 3 608 | 2 945 | 1 027 | | 93 | (225) | | |
| 7 768 | - | 62 896 | | - | (3 676) | - | 62 896 ⁽¹⁾ |
| 3 581 | 327 | | | - | - | - | (2) |
| | 29 141 | | | 8 061 | 596 | 300 | |
| 8 250 | 338 | | | - | (4) | | |
| | 646 | | | 32 206 | 34 | | |
| 3 300 | 2 738 | 19 802 | | 23 102 | (7 702) | | |
| 7 100 | 34 365 | | | 98 656 | (4 548) | | |
| | 6 439 | | | 845 | 693 | 2 869 | |
| | 3 260 | 2 716 | | 1 901 | 20 | 27 | |
| | 1 039 | | | 8 422 | 26 | | |
| | 978 | | | 11 318 | 67 | 57 | |
| | 3 641 | | | 76 776 | 781 | 1 221 | |
| 2 287 | - | | | 600 | (101) | | |
| | 914 | | 363 | 34 627 | 594 | 344 | |
| | 17 854 | | 914 | 96 479 | 2 623 | 1 269 | |
| | 5 409 | | | 35 213 | 2 164 | 1 309 | |
| | 53 058 | | | 852 968 | 4 497 | 3 431 | |
| 2 384 | 326 | | | 7 829 | 434 | | |
| | 838 | | | 5 512 | 171 | 44 | |
| | 8 470 | | | 34 936 | (356) | | |
| | 7 261 | | | 68 411 | 6 881 | 4 193 | |
| | 22 039 | 6 669 | | 16 220 | (598) | | |
| 663 | - | | | 374 | 42 | | |
| 7 916 | - | | | 12 725 | (1 326) | | |
| | 2 938 | | | 1 726 | 455 | 633 | |
| 695 | 173 | | | 633 | 123 | 58 | |
| 1 281 | - | 6 330 | | - | (2 277) | | 6 279 ⁽¹⁾ |
| 20 950 | 2 651 | | | 8 629 | 842 | | |
| 2 431 | 92 | 5 084 | | 18 | (531) | | |
| | 4 659 | | | 4 794 | 1 496 | | |
| 213 127 | 620 363 | 163 409 | 35 350 | | | 16 330 | |

COMPTES SOCIAUX RÉSUMÉS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2004

| (en milliers d'euros) | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenue en % | Valeur brute |
|---|---------|--|------------------------------------|------------------|
| B - Participation détenues entre 10 % et 50 % | | | | |
| Afrique Initiatives | 2 630 | (2 325) | 30,4183 | 800 |
| Bolloré Médias Investissements | 100 000 | (225) | 32,4800 | 32 480 |
| Bruges Conteneur (SCI) | 2 394 | 119 | 49,0446 | 1 174 |
| Delmas Kenya Ltd | 849 | 319 | 49,7654 | 938 |
| Douala International Terminal | 6 098 | - | 39,9963 | 2 439 |
| Financière du Loch | 236 940 | 2 492 | 32,5593 | 77 171 |
| Financière V | 69 724 | 15 484 | 10,2528 | 10 782 |
| Republic Technologies International - RTI | 22 210 | 8 915 | 19,0005 | 4 220 |
| SDV Transami Kenya Limited | 822 | 7 734 | 25,5289 | 3 811 |
| Sécaf | 174 | 14 073 | 35,6896 | 6 382 |
| SETV | 6 098 | 3 533 | 21,0000 | 1 281 |
| Sivomar | 1 628 | (321) | 34,5506 | 4 648 |
| SMTC | 2 439 | 1 076 | 49,9981 | 1 220 |
| Socfinal | 24 920 | 26 323 | 16,9014 | 3 008 |
| Socfinasia | 25 063 | 313 872 | 17,0354 | 6 230 |
| Sofibol | 131 825 | 40 475 | 35,9334 | 81 844 |
| Sogetra | 1 193 | 2 764 | 49,9379 | 1 465 |
| Someport-Walon | 1 249 | 5 278 | 37,4933 | 1 906 |
| Total | | | | 241 799 |
| C - Renseignements globaux sur les titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital | | | | |
| 1. FILIALES DE PLUS DE 50 % | | | | |
| Filiales françaises | | | | 1 919 |
| Filiales étrangères | | | | 5 554 |
| 2. PARTICIPATIONS DE 10 À 50 % | | | | |
| Participations françaises | | | | 26 |
| Participations étrangères | | | | 1 375 |
| 3. TITRES DES SOCIÉTÉS DÉTENUES À MOINS DE 10 % | | | | |
| | | 15 029 | 46 | 14 984 |
| | | | 0 | 0 |
| Total | | | | 1 099 191 |

(1) Provisions sur prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés.

(2) Données relatives à l'arrêté du 31 décembre 2002.

(3) Données relatives à l'arrêté du 31 décembre 2003.

(4) Données relatives à l'arrêté du 30 septembre 1995.

| Provision | Valeur nette | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé | Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice | Observations |
|----------------|----------------|--|---|--|---|--|--------------|
| 800 | - | 45 | | - | (445) | - | (3) |
| | 32 480 | | - | - | (210) | - | |
| | 1 174 | | | 548 | 119 | - | |
| | 938 | | | 634 | 256 | - | |
| | 2 439 | | | - | - | - | |
| | 77 171 | | | - | 2 416 | - | |
| | 10 782 | | | - | 16 | - | |
| | 4 220 | 7 780 | | 73 927 | 5 028 | - | |
| | 3 811 | | | 42 703 | 443 | 304 | |
| 1 301 | 5 081 | | 6 381 | 549 | 11 | - | |
| | 1 281 | | | 38 331 | 3 533 | - | |
| 4 648 | | | | 28 868 | (2 608) | - | (4) |
| | 1 220 | | | 7 594 | 673 | 274 | |
| | 3 008 | | | - | 5 405 | 481 | |
| | 6 230 | | | - | 26 258 | 1 537 | |
| | 81 844 | | | - | 1 002 | - | |
| | 1 465 | | | 65 046 | 1 200 | 449 | |
| | 1 906 | | | 126 | 126 | - | |
| 6 749 | 235 048 | 7 825 | 6 381 | | | 3 045 | |
| 81 | 1 838 | 875 | 11 434 | | | 20 154 | |
| 1 616 | 3 939 | 1 971 | 16 | | | 3 319 | |
| 0 | 26 | 54 884 | | | | | |
| 7 | 1 368 | 0 | 0 | | | 641 | |
| 2 709 | | | | | | | |
| 221 625 | 877 566 | 228 964 | 53 180 | | | 46 198 | |

COMPTES SOCIAUX RÉSUMÉS

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bolloré, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le poste " fonds commercial " inscrit à l'actif du bilan comprend des mali techniques de fusion de 346 294 milliers d'euros. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test d'évaluation et de dépréciation annuel, en fonction de la valeur des actifs sous-jacents ;
- votre société détermine la valeur d'inventaire des titres de participation en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir ainsi que de la valeur d'utilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine ;
- votre société constitue des provisions pour risques et charges lorsqu'il existe à la clôture des obligations juridiques ou implicites à l'égard de tiers.

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 13 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Jean-François Serval

AEG FINANCES
Gérard Harmand

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents dont elles sont issues.

Votre Conseil d'administration du 30 septembre 2004 a autorisé le reclassement de titres de la société Immobilière de Mount Vernon détenus par Bolloré au sein de la Financière de Concarneau.

Bolloré a cédé la totalité des actions qu'elle détenait au sein du capital de la société Immobilière de Mount Vernon, dont les actifs se composent de liquidités et d'un immeuble situé à Vauresson, à la société Financière de Concarneau, filiale de Bolloré Investissement, pour un montant de 9 612 000 euros.

Administrateurs intéressés :

- M. Vincent Bolloré
- M. Antoine Bernheim
- M. Jean-Louis Bouquet
- M. Edouard de Ribes
- M. Olivier Roussel
- AGF Vie, représentée par M. Laurent Mignon
- Financière V, représentée par M. Marc Bebon

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Utilisation de l'avion, propriété de la société

Les Conseils d'administrations des 30 mars et 1^{er} octobre 2001 ont décidé que le coût des déplacements privés des administrateurs et mandataires

sociaux du Groupe soit refacturé au prix coûtant et en fonction du type d'avion utilisé.

Sur cette base, la société a facturé 315 020 euros toutes taxes comprises au cours de l'exercice 2004.

2. Avec la société Bolloré Investissement

Utilisation de logiciels propriété de Bolloré Investissement

Les équipes de Bolloré utilisent des logiciels, propriétés de Bolloré Investissement, relatifs aux activités de consolidation, de comptabilité, de reporting, d'intégration fiscale et de bases de données juridiques. À ce titre, Bolloré Investissement a refacturé à Bolloré le coût d'utilisation de ces logiciels, soit 300 000 euros, hors taxes pour l'exercice 2004.

3. Avec la société Delmas

Votre Conseil d'administration du 5 octobre 2000 a autorisé la signature d'une convention d'abandon de créance de Bolloré au profit de la société Delmas d'un montant de 85 millions d'euros.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant interprétatif autorisé par votre Conseil d'administration du 4 avril 2002, avenant précisant les conditions de déclenchement de la clause de retour à meilleure fortune. Au titre de cette clause, Delmas remboursera à Bolloré la somme de 20 508 904,17 euros pour l'exercice 2004.

4. Avec la société Bolloré Participations

La convention de prestation de services s'est poursuivie au cours de l'exercice. À ce titre, Bolloré Participations a facturé 381 120 euros hors taxes à la société.

Au titre des prestations de Présidence, Bolloré Participations a facturé en 2004 à votre société la somme de 1 318 948,07 euros correspondant à 75 % du coût charges comprises du salaire perçu par M. Vincent Bolloré.

5. Avec la société Compagnie du Cambodge

Convention de société en participation

La convention de société en participation entre Bolloré (venant aux droits de Scac Delmas Vieljeux-SDV) et la Compagnie du Cambodge, aux termes de laquelle ces deux sociétés apportent leur expérience dans le négoce des bois achetés auprès de la Forestière de Campo et se répartissent le résultat de cette activité de négoce à hauteur de 52 % pour SDV et de 48 % pour la Compagnie du Cambodge, s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Paris, le 13 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Jean-François Serval

AEG FINANCES
Gérard Harmand

RÉSOLUTIONS

PROJET DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2005

Première résolution

(Approbation des comptes de l'exercice 2004)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport du Président sur le contrôle interne, qu'elle approuve dans tous leurs termes, et le rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Notamment, elle approuve la charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 39.4 du Code général des impôts et qui s'élève à un montant global de 105 292 euros. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

L'Assemblée générale prend acte de la présentation qui lui a été faite du rapport de gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2004)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2004 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 4 869 046 milliers d'euros et un bénéfice net consolidé part du Groupe de 45 202 milliers d'euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils lui ont été présentés.

Troisième résolution

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 138 975 592,52 euros de la façon suivante :

| (en euros) | |
|---|-----------------------------|
| Résultat de l'exercice | 138 975 592,52 euros |
| Report à nouveau antérieur ⁽¹⁾ | 282 688 099,96 euros |
| Total à affecter | 421 663 692,48 euros |
| Dividende : | 37 790 225,00 euros |
| - acompte sur dividende | 34 011 202,50 euros |
| - dividende complémentaire | 3 779 022,50 euros |
| Report à nouveau | 383 873 467,48 euros |

(1) Ce report à nouveau a fait l'objet d'une imputation à la clôture de l'exercice du montant de la taxe exceptionnelle prévue à l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, soit une somme de 4 987 500 euros.

Cet acompte sur dividende, mis en paiement le 8 octobre 2004, fixé à 4,50 euros par action au nominal de 8 euros, ouvre droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :

- à la moitié du dividende versé (soit 2,25 euros) lorsque le bénéficiaire est une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
- à 10 % de ce dividende (soit 0,45 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2004, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'est ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et

filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

Le dividende complémentaire à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,50 euro par action au nominal de 8 euros. En application des dispositions de l'article 93 de la loi de finances pour 2005 et de l'article 243 bis du Code général des impôts il est précisé que l'intégralité des dividendes distribués est éligible à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158 2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux actionnaires personnes physiques.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 16 juin 2005 chez Lazard Frères Banque, 121, boulevard Haussmann, 75008 PARIS. Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ainsi que l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

| | 2003 | 2002 | 2001 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'actions | 7 403 395 | 7 402 045 | 6 331 345 |
| Revenu global (en euros) | (1) | (2) | (3) |
| Avoir fiscal (en euros) | (1) | (2) | (3) |
| Dividende en euros | 4,50 | 4,50 | 7,00 |

(1) Le dividende, mis en distribution au titre de l'exercice 2003, était réparti en :

a) un acompte sur dividende, mis en paiement le 10 octobre 2003, fixé à 4 euros par action au nominal de 8 euros, ce qui ouvrirait droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :

- à la moitié du dividende versé (soit 2 euros) lorsque le bénéficiaire était une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
- à 10 % de ce dividende (soit 0,40 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2003, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

b) un dividende complémentaire, mis en paiement le 17 juin 2004, fixé à 0,50 euro par action au nominal de 8 euros, ce qui ouvre droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :

- à la moitié du dividende versé (soit 0,25 euro) lorsque le bénéficiaire était une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
- à 10 % de ce dividende (soit 0,05 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2004, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

(2) Le dividende, mis en distribution au titre de l'exercice 2002, était réparti en :

a) un acompte sur dividende, mis en paiement le 10 octobre 2002, fixé à 3,5 euros par action au nominal de 8 euros, ce qui ouvrirait droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :

- à la moitié du dividende versé (soit 1,75 euro) lorsque le bénéficiaire était une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
- à 15 % de ce dividende (soit 0,52 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2002, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

b) un dividende complémentaire, mis en paiement le 13 juin 2003, fixé à 1 euro par action au nominal de 8 euros, ce qui ouvre droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :

- à la moitié du dividende versé (soit 0,50 euro) lorsque le bénéficiaire était une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
- à 10 % de ce dividende (soit 0,10 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2003, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

(3) Le dividende, mis en distribution au titre de l'exercice 2001, était réparti en :

a) un acompte sur dividende, mis en paiement le 12 octobre 2001, fixé à 4 euros par action au nominal de 8 euros ce qui ouvrirait droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :

- à la moitié du dividende versé (soit 2 euros) lorsque le bénéficiaire était une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
- à 25 % de ce dividende (soit 1 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2001, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu,
- à 15 % de ce dividende (soit 0,60 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2002, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

b) un dividende complémentaire, mis en paiement le 13 juin 2002, fixé à 3 euros par action au nominal de 8 euros, ce qui ouvrirait droit à un avoir fiscal, selon la réglementation en vigueur :

- à la moitié du dividende versé (soit 1,50 euro) lorsque le bénéficiaire était une personne physique ou une société bénéficiant du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts,
- à 15 % de ce dividende (soit 0,45 euro) pour les crédits d'impôt utilisés en 2002, lorsque la personne susceptible d'utiliser ce crédit n'était ni une personne physique, ni une société qui bénéficie du régime mère et filiale visé à l'article 145 du Code général des impôts à raison du dividende perçu.

Quatrième résolution

(Réserve spéciale des plus-values à long terme)

En application des dispositions de l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, l'Assemblée générale décide :

- que les sommes portées à la réserve spéciale des plus-values à long terme seront virées, avant le 31 décembre 2005, dans la limite de 200 millions d'euros, à un compte de réserves ordinaires,
- que la somme de 4 987 500 euros correspondant à la taxe exceptionnelle sera prélevée sur le compte de réserves ordinaires pour être virée au compte de report à nouveau sur lequel avait été imputée ladite somme au 31 décembre 2004.

Cinquième résolution

(Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont relatées et les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Sixième résolution

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

RÉSOLUTIONS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2005

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation des résolutions ayant pour objet, d'une part, de consentir à votre Conseil des délégations à l'effet de procéder à des augmentations de capital, d'autre part, de mettre en harmonie certaines dispositions statutaires avec les dispositions légales en vigueur.

L'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, telle que ratifiée et modifiée par la loi de simplification du droit du 9 décembre 2004, a notamment réformé le régime des augmentations de capital et simplifié le régime des valeurs mobilières donnant accès au capital par l'adoption d'un régime juridique unique supprimant ainsi les régimes juridiques particuliers attachés à chaque valeur mobilière.

S'agissant des modes de décisions des augmentations de capital, l'ordonnance étend les facultés de délégation des augmentations de capital aux organes de gestion, tout en affirmant le principe de compétence de l'Assemblée générale extraordinaire pour décider une augmentation de capital.

Ainsi, comme avant la publication de l'ordonnance de 2004, l'Assemblée générale extraordinaire peut, ayant décidé l'augmentation de capital, déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités de l'émission des titres.

Alors que la "délégation de pouvoir" ne concerne que la réalisation de l'augmentation, l'ordonnance introduit la "délégation de compétence" par laquelle l'Assemblée générale extraordinaire permet au Conseil d'administration de décider lui-même une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite d'un plafond qu'elle fixe et pour une durée qui ne peut excéder vingt-six mois.

Il est précisé que les délégations consenties par l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2004 restent valables jusqu'à leur terme, sauf disposition contraire d'une nouvelle Assemblée générale extraordinaire, les modalités d'exercice de ces délégations étant toutefois régies par les dispositions de l'ordonnance de 2004.

Aussi, dans un souci de meilleure lisibilité, nous vous invitons à prononcer de nouvelles délégations dans le cadre des nouvelles dispositions légales telles que résultant de l'ordonnance et à proposer à l'Assemblée générale extraordinaire de consentir au Conseil d'administration "une délégation de compétence" à l'effet de décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Première résolution

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration une délégation de compétence, avec faculté pour lui de subdéléguer à son Directeur général, afin de pouvoir procéder en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres qui seraient émis en représentation d'une quotité de capital de la société. Ces émissions seraient assorties d'un droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières constituant des titres d'emprunt serait limité à cinq cents millions d'euros (500 000 000 euros), étant précisé que le montant maximal global de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'utilisation de ladite autorisation ne pourrait excéder une valeur nominale de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 euros).

L'ordonnance du 24 juin 2004 a modifié certaines modalités de réalisations des augmentations de capital.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133 du Code de commerce, la décision d'autoriser les actionnaires à souscrire à titre réductible appartient à l'organe qui décide de l'émission.

Lorsque les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration peut, à son choix et dans l'ordre qui lui convient, utiliser les possibilités ci-après énoncées à l'article L. 225-134 :

1. limiter l'augmentation de capital aux souscriptions reçues dans la mesure où elles atteignent les trois quarts de l'augmentation de capital. Cette règle s'applique aujourd'hui de plein droit sauf décision contraire de l'Assemblée générale ;
2. répartir les actions non souscrites entre les personnes de son choix, sauf décision contraire de l'Assemblée ;
3. offrir au public tout ou partie des actions non souscrites, à condition que l'Assemblée ait expressément admis cette possibilité.

La durée de la présente délégation de compétence serait donnée pour une durée de vingt-six mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Cette délégation priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Deuxième résolution

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ou élévation du nominal)

Il vous est proposé en outre de consentir à votre Conseil une délégation de compétence à effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par l'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, pendant une durée de vingt-six mois, ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions susvisées ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à cent cinquante millions d'euros (150 000 000 euros) qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation globale d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la société.

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation de compétence.

Troisième résolution

(Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'ordonnance du 24 juin 2004 (article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce) a introduit, pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la possibilité pour l'Assemblée générale extraordinaire de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ainsi, nous vous demandons par le vote de la troisième résolution de déléguer pour une durée de vingt-six mois au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions dans la limite de 10 % du capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le Conseil d'administration aurait ainsi tous les pouvoirs aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale et de procéder aux modifications des statuts.

Quatrième résolution

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés)

L'article L. 225-129-6 du Code de commerce (article 78 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004) dispose que lorsque l'Assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider une augmentation de capital (article L. 225-129-2), elle doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Nous vous demandons par conséquent et compte tenu de l'objet des première et deuxième résolutions de consentir au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social et de réserver cette opération aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Nous vous demandons de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription au profit desdits adhérents à un plan épargne entreprise.

Le prix des actions souscrites par les adhérents à un plan épargne entreprise sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil fixant la date d'ouverture de la souscription.

Cinquième résolution

(Autorisation donnée par l'Assemblée au Conseil de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre)

Dans le cadre des mesures destinées à encourager l'actionnariat salarié, l'article 83 de la loi de finances pour 2005 institue un nouveau dispositif d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux, codifié sous les articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce. Le régime juridique tel que résultant des dispositions de l'article L. 225-197-1 définit les compétences respectives de l'Assemblée générale extraordinaire et du Conseil d'administration comme suit :

- L'Assemblée générale extraordinaire peut autoriser le Conseil d'administration à attribuer aux salariés et aux dirigeants des actions gratuites existantes (actions autodétenues par la société ou actions qu'elle achètera à cette fin) ou à émettre (actions à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves).
- L'Assemblée générale extraordinaire doit fixer :
 - le pourcentage maximal des actions à attribuer, ce pourcentage ne pouvant excéder 10 % du capital,
 - la durée minimale de la période d'acquisition (elle ne peut être inférieure à deux ans),

RÉSOLUTIONS

- la durée minimale de la période de conservation (elle ne peut être inférieure à deux ans),
- le délai pendant lequel l'autorisation peut être utilisée par le Conseil d'administration, ce délai ne pouvant pas excéder trente-huit mois.
- le Conseil d'administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions et fixe les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Nous vous demandons par le vote de la cinquième résolution :

- d'autoriser votre Conseil à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société ;
- de décider que votre Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- de décider que le nombre total d'actions distribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la société à ce jour ;
- de décider que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans ;
- d'autoriser le Conseil à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
- de prendre acte que la présente décision comporte renonciation de plein droit des actionnaires, en faveur des attributaires d'actions gratuites, à la partie des réserves qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles ;
- de fixer à trente-huit mois, à compter du jour de l'Assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- de déléguer tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation.

Sixième résolution

(Modification des statuts à l'effet d'une mise en harmonie avec l'article L. 225-38 du Code de commerce)

Il est rappelé que la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière a modifié l'article L. 225-38 du Code de commerce relatif aux conventions dites réglementées.

Les modifications sont afférentes à la détermination de l'identité de l'actionnaire cocontractant, d'une part, et au régime applicable aux conventions courantes conclues à des conditions normales, d'autre part.

Ainsi, les dispositions de l'article L. 225-38 s'appliquent notamment aux conventions conclues par la société avec un actionnaire, personne physique ou morale, disposant de plus de 10 % des droits de vote de la société (contre 5 % avant la modification).

S'agissant du régime juridique applicable aux conventions courantes conclues à des conditions normales, une distinction doit être opérée entre les conventions qui en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont significatives pour aucune des parties, lesquelles ne font l'objet d'aucune communication et les autres conventions conclues à des conditions normales qui font l'objet d'une liste établie par le Président et communiquée aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes.

Nous vous invitons par le vote de la sixième résolution à mettre les statuts de la société en harmonie avec ces nouvelles dispositions.

Septième résolution

(Pouvoirs à conférer)

Nous vous remercions de bien vouloir donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée générale extraordinaire pour remplir toutes formalités de droit.

PROJET DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2005

Première résolution

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

1) Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

2) Décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

- le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra dépasser un plafond de 150 000 000 euros (cent cinquante millions d'euros) en nominal, primes d'émission éventuelles non comprises ;
- à ce plafond, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à terme à des actions ;
- le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 500 000 000 euros (cinq cents millions d'euros) ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant, en toute autre monnaie ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

3) Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

En outre, le Conseil d'administration aura, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133, la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible.

4) Prend acte que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Décide que le Conseil pourra, en outre, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5) Prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

6) Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général dans les conditions prévues par l'article L. 225-129-4, tous pouvoirs à l'effet notamment de déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates et modalités d'émission, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, fixer le cas échéant les modalités et bases de conversion, déterminer les modalités de remboursement des valeurs mobilières représentant des titres de créance, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après émission, procéder à la cotation des valeurs mobilières à émettre et, généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités utiles à la réalisation et à la bonne fin des émissions envisagées, constater les augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts.

7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

8) Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente délégation, le Conseil d'administration établira conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 un rapport complémentaire à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Deuxième résolution

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ou élévation du nominal)

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social, pendant une durée de vingt-six mois, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles à libérer par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés ;

RÉSOLUTIONS

- les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions visées ci-dessus ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à cent cinquante millions d'euros (150 000 000 euros), qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation de compétence donnée aux termes de la première résolution de la présente Assemblée ;
- décide en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution d'actions gratuites, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondant à l'ensemble des rompus seront vendues. Le produit net de la vente étant alloué aux titulaires de ces rompus, au prorata de leurs droits, au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres de capital attribués ;
- délègue au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation au Directeur général dans les conditions prévues par l'article L. 225-129-4 tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution notamment procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Troisième résolution

(Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 alinéa 6, délègue au Conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale et de procéder aux modifications des statuts.

Quatrième résolution

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément d'une part aux dispositions des articles

L. 225-129-2, L. 225-138-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce et d'autre part à celles des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Les actionnaires décident de renoncer expressément à leurs droits préférentiels de souscription au profit desdits adhérents.

Le prix des actions souscrites par les adhérents visés ci-dessus, en application de la présente autorisation, sera égal ou supérieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.

L'Assemblée générale donne au Conseil d'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La délégation de compétence ainsi conférée au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, est valable à compter de la présente Assemblée et ce pour une durée de vingt-six mois.

Cinquième résolution

(Autorisation donnée par l'Assemblée au Conseil de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

- autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société au bénéfice de mandataires sociaux répondant aux conditions fixées par la loi et de membres du personnel salarié de la société et :
 - des sociétés ou des groupements d'intérêts économiques dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société,
 - des sociétés ou des groupements d'intérêts économiques détenant directement ou indirectement au moins 10 % du capital ou des droits de vote de la société,
 - des sociétés ou des groupements d'intérêts économiques dont 50 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par une société détenant elle-même, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital de la société ;
- décide que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- décide que le nombre total d'actions distribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la société à ce jour ;
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans ;
- autorise le Conseil à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
- prend acte que la présente décision comporte renonciation de plein droit des actionnaires, en faveur des attributaires d'actions gratuites, à la partie des réserves qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles ;
- fixe à trente-huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation.

Sixième résolution

(Modifications des statuts à l'effet d'une mise en harmonie avec l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de mettre les statuts en harmonie avec l'article L. 225-38 du Code de commerce et décide en conséquence de modifier l'article 17 des statuts actuellement en vigueur comme suit :

Article 17 – Conventions

- Les conventions entre la société et l'un des administrateurs, son Directeur général, l'un de ses Directeurs généraux délégués, l'un des actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote ou la société la contrôlant.

Les conventions de cette nature telles qu'elles sont définies par la loi sont soumises à la procédure légale d'autorisation préalable, sauf si elles constituent des opérations courantes conclues à des conditions normales.

- Les conventions constituant des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties, les conventions de cette nature sont communiquées aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes dans les conditions déterminées par la loi et les règlements.

La liste et l'objet de ces conventions sont communiqués aux actionnaires dans les conditions déterminées par la loi et les règlements.

Septième résolution

(Pouvoirs à conférer)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale

Bolloré (depuis le 7 décembre 1998, anciennement Bolloré Technologies).

Siège social

Odet - 29500 Ergué-Gabéric

Siège administratif

Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex

Forme juridique - Législation

Société anonyme à Conseil d'administration, régie par la loi française et notamment par le Code de commerce.

Date de constitution de la société

11 décembre 1975.

Date d'expiration de la société

31 décembre 2073.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et en tous autres pays :

- l'application industrielle de toutes technologies ;
- toutes activités d'armement maritime et de transports de toute nature, maritimes, terrestres ou autres, ainsi que toutes prestations et tous services d'auxiliaire de transport, sous toutes leurs formes, et toutes opérations connexes ;
- la prestation de services, notamment financiers, aux entreprises ;
- toutes opérations de capital-risque ;
- l'achat et la vente de tous produits, l'acquisition, la gestion et l'exploitation, notamment sous forme de bail, avec ou sans option d'achat, la vente de tout bien de consommation ou d'équipement, matériel fixe, mobile ou roulant, machines et outillages, ainsi que de tous véhicules terrestres, maritimes ou aériens ;
- la recherche en général, la mise au point de tous procédés ou produits, le dépôt, l'exploitation et la concession de tous brevets et marques ;

- l'organisation, le financement, le marketing, l'étude, la mise en valeur, la direction, la gérance et plus généralement toutes prestations de services, conseils et assistance de gestion à toutes affaires ou entreprises commerciales, financières, industrielles ou immobilières ou à toutes personnes ;
- la prise de participation minoritaire ou majoritaire dans toutes sociétés, opérations, entreprises, tous établissements ou groupements ayant un caractère commercial, financier, industriel ou immobilier, leur création, la participation à leur constitution ou à leur augmentation de capital, leur commandite, la gestion du portefeuille de participations et de valeurs mobilières ainsi constitué et toutes opérations y afférentes ;
- l'acquisition, la prise à bail, la location, avec ou sans promesse de vente, la construction et l'exploitation, la propriété, la gestion, la vente de tous immeubles, usines, ateliers, bureaux et locaux ;
- et plus généralement, toutes opérations quelconques, commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

Registre du commerce et des sociétés

Quimper 304 827 900

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Siège administratif :
Tour Bolloré, 31-32, quai de Dion-Bouton – 92800 Puteaux

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Répartition statutaire des bénéfices

Il est fait sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve, dit réserve légale.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, augmenté le cas échéant des sommes prélevées sur les réserves disponibles, l'Assemblée générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. Elle décide l'affectation du solde qui peut être soit reporté à nouveau, soit inscrit à un ou plusieurs postes de réserves.

Assemblées générales

- Les Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre endroit fixé dans l'avis de convocation.
- Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription en compte de l'actionnaire, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée. Le Conseil d'administration aura la faculté de réduire ce délai pour toute Assemblée. Le Conseil d'administration peut décider que l'admissibilité à l'Assemblée générale sera constatée par la remise d'une carte d'entrée dont il fixera le type et les modalités de distribution.
- Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants légaux ou conventionnels des personnes morales actionnaires ont accès aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
- Tout actionnaire peut donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire pour le représenter à une Assemblée.

Conditions d'acquisition de droits de vote double

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire. Les cas de cessation du droit de vote double sont ceux prévus par la loi.

Existence de seuils statutaires devant être déclarés à la société

Néant.

Identification des détenteurs de titres

Conformément aux statuts, la société a la possibilité de faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées.

Principales filiales (données sociales 2004)

| Filiales directes de Bolloré | Notes | Chiffres d'affaires en millions d'euros | Actif immobilisé en millions d'euros | Effectif moyen | Secteurs d'activité |
|--|-------|---|--------------------------------------|----------------|---------------------------|
| Delmas | (1) | 665 | 75 | 585 | Transport et logistique |
| Bolloré Énergie | (2) | 988 | 73 | 714 | Distribution d'énergie |
| SDV Logistique Internationale (SDV LI) | (3) | 853 | 55 | 2 790 | Transport et logistique |
| Papeteries du Léman (PDL) | (4) | 99 | 28 | 343 | Films et papiers spéciaux |

L'évolution de l'activité de ces principales filiales et de leurs sous-filiales est décrite dans le rapport de gestion

(1) Delmas est une compagnie de transport maritime de lignes régulières positionnée principalement sur les ranges Europe-Afrique et Asie-Afrique.

(2) Bolloré Énergie dispose d'un réseau d'agences et de dépôts en France ainsi que d'une flotte de camions pour la distribution de fioul domestique à une clientèle industrielle et de particuliers. Elle détient une participation majoritaire dans SFDM qui exploite l'oléoduc Donges-Melun-Metz.

(3) SDV LI, anciennement SCAC SA, fédère un réseau mondial d'agences de commission de transport, de logistique d'une part, et de manutention portuaire en France d'autre part.

(4) PDL, dont le siège est à Publier, près de Thonon-les-Bains, produit des papiers de faible grammage dans une usine dont la capacité de production est d'environ 60 000 tonnes par an.

Marché des titres de l'émetteur

Place de cotation des actions
Euronext Paris – Eurolist – Compartiment A
Numéro de code ISIN : FR0000125858

Autres titres cotés

Les obligations Bolloré (emprunt obligataire mars 2004 – mars 2009) sont cotées à la Bourse de Luxembourg sous le numéro FR0010064345.

Responsable du document de référence

Vincent Bolloré, Président-directeur général de Bolloré.

Attestation du responsable du document de référence

“À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.”

Vincent Bolloré

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Noms des contrôleurs légaux

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Constantin Associés
114, rue Marius-Aufan - 92300 Levallois-Perret
Représenté par Jean-Paul Séguret et Jean-François Serval
Première nomination : Assemblée générale ordinaire de juin 1976, renouvelée par l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2000.
Mandat expirant le 31 décembre 2005.

Cabinet AEG Finances
4, rue de Châtillon - 75014 Paris
Représenté par Gérard Harmand
Première nomination : Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2004.
Mandat expirant le 31 décembre 2009.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Jean-Claude Saucé
114, rue Marius-Aufan - 92300 Levallois-Perret
Première nomination : Assemblée générale ordinaire du 27 juin 1991, renouvelée par l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2000.
Mandat expirant le 31 décembre 2005.

Cabinet Auditeurs et Conseils Associés
33, rue Daru - 75008 Paris
représenté par Jean-Marcel Denis
Première nomination : Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2004.
Mandat expirant le 31 décembre 2009.

Honoraires perçus par les Commissaires aux comptes sur l'exercice

Cf. note 34 des comptes consolidés.

Information financière

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur le Groupe peuvent contacter :

Thierry Marraud
Directeur financier
Tél. : +33 (0)1 46 96 47 04
Fax : +33 (0)1 46 96 40 26

Cédric de Bailliencourt
Directeur des participations et de la communication
Tél. : +33 (0)1 46 96 46 73
Fax : +33 (0)1 46 96 48 76

Les rapports annuels et semestriels sont disponibles sur simple demande auprès de :

Direction financière - Relations investisseurs
Groupe Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton - 92811 Puteaux Cedex
Tél : +33 (0)1 46 96 47 85
Fax : +33 (0)1 46 96 42 38

Par ailleurs, le site Internet du Groupe (www.bollore.com) permet de consulter les communiqués de presse et les éléments financiers du Groupe respectivement sous les rubriques "Communiqués" et "Données financières". Le présent document de référence est également consultable en ligne sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Calendrier prévisionnel 2005

Mai 2005 : chiffre d'affaires du premier trimestre 2005
7 juin 2005 : Assemblée générale annuelle
Août 2005 : chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2005
Septembre 2005 : résultats du premier semestre 2005
Novembre 2005 : chiffre d'affaires du troisième trimestre 2005
Février 2006 : chiffre d'affaires de l'année 2005

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions particulières de modification du capital

Néant.

Capital social

Le montant du capital social au 31 décembre 2004 était de 60 464 360 euros divisé en 7 558 045 actions d'une valeur nominale de 8 euros chacune, toutes de même valeur et entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2004 ont été créées :

- 150 333 actions résultant de levées d'options de souscription d'actions intervenues entre le 30 mars 2004 et le 19 avril 2004.

Compte tenu de ces levées d'options, le capital social a été porté de 59 253 696 euros à 60 456 360 euros, cette augmentation de capital ayant été constatée par M. Vincent Bolloré, Président-directeur général de la société, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration ;

- 1 000 actions résultant de levées d'options de souscription d'actions intervenues entre le 3 mai 2004 et le 2 août 2004.

Compte tenu de ces levées d'options, le capital a été porté de 60 456 360 euros à 60 464 360 euros, cette augmentation de capital ayant été constatée par le Conseil d'administration du 30 septembre 2004.

Capital autorisé mais non émis

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Il sera proposé à l'Assemblée générale extraordinaire qui se réunira à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Il sera proposé à l'Assemblée de décider que le nombre total d'actions distribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10 % du capital, que l'attribution des actions soit définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions soit fixée à deux ans.

La durée de l'autorisation, si elle est approuvée, sera de trente-huit mois à compter de l'Assemblée générale extraordinaire.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le Conseil d'administration de Bolloré dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire de Bolloré du 17 juin 1999 a consenti des options de souscription d'actions au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de cette société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Le nombre, les caractéristiques et le prix de souscription des options encore en vigueur au 31 décembre 2004 sont les suivants :

| Plan du 30 mars 2001 | |
|---|--------------|
| Date du Conseil d'administration | 30 mars 2001 |
| Nombre d'options pouvant être attribuées | 250 000 |
| Nombre d'options attribuées : | 167 700 |
| - dont mandataires sociaux | 102 000 |
| - dont dix premiers attributaires salariés | 28 000 |
| Nombre de bénéficiaires | 53 |
| Prix d'exercice en euros | 182,13 |
| Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2004 | 1 000 |
| Solde au 31 décembre 2004 | 160 500 |
| Durée du plan | 5 ans |
| Délai total d'indisponibilité | 5 ans |

ÉMISSION DE TITRES DONNANT ACCÈS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AU CAPITAL

Autorisations données par l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2004

- L'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2004 a autorisé le Conseil d'administration de la société à procéder, en une ou plusieurs fois, avec droit préférentiel de souscription, à l'émission de valeurs mobilières ouvrant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la société. Le montant nominal total desdites émissions de valeurs mobilières est limité à 500 millions d'euros et l'augmentation de capital résultant de l'utilisation de cette autorisation ne devra pas excéder une valeur nominale de 150 millions d'euros.

- L'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2004 a autorisé le Conseil d'administration de la société à augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, ou par élévation du nominal des actions composant le capital social, ou encore par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions ne pourraient avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 150 millions d'euros qui s'imputerait sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation globale d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la société.

La durée de ces autorisations expire le 10 août 2006.

Il n'a pas été fait usage de ces autorisations au cours de l'exercice 2004.

Proposition de délégations soumises

à l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2005

Compte tenu de la réforme du régime des augmentations de capital opérée par l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, il sera proposé à l'Assemblée générale extraordinaire, qui se réunira le 7 juin 2005 à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, de consentir une délégation de compétence au Conseil à l'effet :

- de procéder en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à l'émission de valeurs mobilières ouvrant droit, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières constituant des titres d'emprunt serait limité à 500 millions d'euros et l'augmentation de capital résultant de l'utilisation de cette autorisation ne devrait pas excéder 150 millions d'euros ;

- d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions ne pourraient avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 150 millions d'euros qui s'imputerait sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital.

La durée de ces autorisations expirerait le 7 août 2007.

Il sera proposé, en outre, à l'Assemblée générale extraordinaire de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 225-129-6 du Code de commerce (loi n° 2004 1343 du 9 décembre 2004), il sera proposé à l'Assemblée générale extraordinaire, qui se réunira à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, de se prononcer sur un projet de résolution tendant à conférer au Conseil tous pouvoirs à l'effet de réaliser une augmentation de capital, dans la limite de 1 % du montant des titres composant le capital social, réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

La durée de cette autorisation expirerait le 7 août 2007.

Titres non représentatifs du capital

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2003, le Conseil d'administration de la société a été autorisé à procéder à l'émission d'obligations pouvant éventuellement être assorties de bons de souscription d'obligations de même type, à concurrence d'un montant nominal maximal de 500 millions d'euros. Cette autorisation a été consentie pour une durée de cinq ans, expirant le 5 juin 2008.

Lors des séances des 5 juin et 2 octobre 2003, le Conseil d'administration a délégué au Président tous pouvoirs à l'effet d'émettre des emprunts obligataires dans la limite des montants fixés par l'Assemblée générale.

Le Président a ainsi décidé de faire usage de ces autorisations :

- en 2003 en procédant à l'émission de deux emprunts obligataires, consentis à des investisseurs institutionnels américains :

- l'un d'un montant de 45 millions de dollars portant intérêt au taux de 5,75 % et venant à échéance le 24 octobre 2013,
- l'autre d'un montant de 20 millions de dollars portant intérêt au taux de 6,51 % et venant à échéance le 24 octobre 2015 ;

- le 19 mars 2004, à travers l'émission d'un emprunt obligataire, d'un montant nominal total de 100 millions d'euros, représentant 100 000 obligations émises au nominal de 1 000 euros, portant intérêt au taux d'Euribor six mois + 1 % l'an payable à terme échu le 25 mars et le 25 septembre de chaque année et pour la première fois le 25 septembre 2004, et venant à échéance le 25 mars 2009.

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt font l'objet d'une cotation à la Bourse de Luxembourg.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

| Actionnaires | Au 15/03/2002 | | Au 15/03/2003 | | Au 01/03/2004 | |
|---------------------------------------|---------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|---------------------|
| | % de capital | % de droits de vote | % de capital | % de droits de vote | % de capital | % de droits de vote |
| Vincent Bolloré et famille | 1,67 | 2,17 | 1,17 | 1,49 | 0,58 | 0,68 |
| Bolloré Investissement ⁽¹⁾ | 86,35 | 89,50 | 89,53 | 92,31 | 90,48 | 93,80 |
| Financière de l'Odet | 0,78 | 0,58 | 0,78 | 0,55 | 0,78 | 0,51 |
| Total groupe Bolloré | 88,80 | 92,25 | 91,48 | 94,35 | 91,84 | 94,99 |
| Public | 11,20 | 7,75 | 8,52 | 5,65 | 8,16 | 5,01 |
| Total | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

(1) Contrôlée directement par la Financière de l'Odet, Financière de l'Odet étant contrôlée par Sofibol, elle-même contrôlée directement et indirectement à 100 % par M. Vincent Bolloré.

Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

| Année | Augmentation de capital | Montant Nominal en francs et en euros | Montant des variations de capital Prime (brute) en francs et en euros | Montants successifs du capital en francs et en euros | Nombre cumulé d'actions de la société |
|-------|--|---------------------------------------|---|--|---------------------------------------|
| 2000 | Néant | | | 50 642 760 euros | 6 330 345 |
| 2001 | Création de 1 000 actions par suite de levées d'options | 8 000 euros | 149 670 euros | 50 650 760 euros | 6 331 345 |
| 2002 | Création de 1 070 700 actions suite au remboursement de 535 350 ORA, émises le 27 août 1996 et remboursables au 1 ^{er} janvier 2002 | 8 565 600 euros | | 59 216 360 euros | 7 402 045 |
| 2003 | Création de 4 667 actions par suite de levées d'options | 37 336 euros | | 59 253 696 euros | 7 406 712 |
| 2004 | Création de 151 333 actions par suite de levées d'options | 1 210 664 euros | 22 650 010,11 euros | 60 464 360 euros | 7 558 045 |

Indication des personnes exerçant le contrôle sur Bolloré

Au 1^{er} mars 2005, Bolloré est détenu directement en capital à 91,68 % et en droits de vote à 94,63 % par Bolloré Investissement. Vincent Bolloré et sa famille contrôlent majoritairement Bolloré Investissement (voir organigramme p. 6).

Dépendance du Groupe

Néant.

Capital potentiel

Le nombre total de titres potentiels au 31 décembre 2004 était composé de 160 500 actions (options de souscription non encore levées au 31 décembre 2004), soit un capital potentiel complémentaire de 1 284 000 euros (2,07 % du capital).

Politique d'investissements du groupe Bolloré

| | 2004 | 2003 | 2002 |
|-----------------------------------|-----------|-----------|------------|
| Investissements corporels | | | |
| Transport et logistique | 47 | 38 | 68 |
| Films et papiers minces | 10 | 18 | 17 |
| Distribution d'énergie | 6 | 11 | 11 |
| Autres | 2 | 28 | 25 |
| Total | 65 | 95 | 121 |
| Recherche et développement | | | |
| Industrie | 12 | 9 | 8 |

Après le niveau élevé des investissements des dernières années, le Groupe a limité ses engagements en 2004. Ceux-ci représentent néanmoins près de 5 % des actifs corporels bruts.

Dans les domaines du transport et de la logistique, les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont :

- le développement des installations du terminal à conteneurs (SETV) à Abidjan,
- la poursuite du plan de renouvellement de la flotte d'engins et de véhicules de transport et de manutention.

Dans le secteur des papiers minces, les Papeteries du Léman ont finalisé l'installation d'une station d'épuration pour le traitement des effluents.

Les investissements corporels sont principalement financés sur fonds propres ou par crédit - baux mobiliers ou immobiliers.

Les frais de recherche et développement, intégralement comptabilisés en charges, concernent pour l'essentiel les dépenses engagées par Batscap pour la mise au point de la batterie au lithium polymère.

Perspectives 2005

En 2005, le Groupe poursuivra ses investissements notamment dans les secteurs de la manutention portuaire en Afrique, où il a obtenu les concessions des terminaux à conteneurs de Douala (Cameroun) et Tema (Ghana), et de la logistique internationale avec l'acquisition du réseau indien Air Link.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mode de direction

Il n'existe pas de Comité de direction dans le Groupe. Cependant, nous vous indiquons que le montant des dix rémunérations les plus élevées de Bolloré atteint 4 699 457 euros. Ce montant intègre les salaires des principaux dirigeants, aussi bien de la Direction générale que les représentants des Directions fonctionnelles et opérationnelles.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2002 a procédé à une mise en conformité des statuts avec la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, permettant notamment au Conseil d'administration de se prononcer sur l'un des deux modes de direction de la société anonyme, savoir la dissociation ou le cumul des fonctions de Directeur général et de Président du Conseil d'administration, et ce lors de toute nomination ou tout renouvellement du mandat de Président ou de Directeur général. Le mode de direction retenu reste valable jusqu'à l'expiration du mandat du premier de ceux-ci.

Le mandat de M. Vincent Bolloré en qualité de Président-directeur général a été renouvelé lors d'un Conseil d'administration s'étant tenu à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2003, ayant renouvelé son mandat d'Administrateur. Ledit conseil a opté pour le maintien du mode de direction existant, à savoir le cumul des fonctions de Directeur général et de Président du Conseil d'administration.

D'autre part, il n'existe pas de règlement intérieur.

Comité stratégique

Il existe au sein du Groupe, au niveau de la société Bolloré Investissement, un comité stratégique composé de treize membres dont sept extérieurs au Groupe, qui se réunit environ six fois par an pour examiner des décisions stratégiques pour l'activité du Groupe.

Composition des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2004, le Conseil compte douze membres dont cinq administrateurs indépendants.

Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant s'inspirent de la définition proposée par le rapport Bouton : "Un administrateur est indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement."

VINCENT BOLLORÉ, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Date d'entrée en fonction :

5 décembre 1975 (en qualité d'administrateur)

5 janvier 1995 (en qualité de Président-directeur général)

Date du dernier renouvellement : 5 juin 2003

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2008

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président-directeur général de Bolloré et Bolloré Participations ;
- Président du Conseil d'administration (Direction dissociée) de Bolloré Investissement, Financière de l'Odet et Bolloré Média ;

- Président de Bolloré Production ;
- Directeur général d'Omnium Bolloré, Financière V, Sofibol ;
- Administrateur de Batscap, Bolloré Investissement, Bolloré, Bolloré Participations, Bolloré Média, Compagnie des Glénans, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Generali France, Natexis Banques Populaires ;
- Membre du Conseil de surveillance de Vallourec ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de la Société Anonyme Forestière et Agricole, de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, de la Société Bordelaise Africaine, de la Compagnie des Tramways de Rouen, d'IER ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'Afrique Initiatives.
- Représentant permanent de la Compagnie du Cambodge au Conseil de surveillance de la Société Financière HR.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Président de Plantations des Terres Rouges SA ;
- Président délégué de Nord Sumatra Investissements ;
- Vice-Président de SOGB et Bereby Finances ;
- Administrateur de BB Groupe SA, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Financière Privée, Liberian Agricultural Company LAC, Mediobanca, Plantations Nord Sumatra Limited, Plantations des Terres Rouges, Red Land Roses, SDV Gabon, SDV Sénégal, Socfin, Socfinaf, Socfinal, Socfinasia, Socfinco, Socfindo, Socfininter, Socfin Plantations Sendirian Berhad, Sogescol ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de SDV Cameroun, SDV Congo, SDV Côte d'Ivoire et Immobilière de la Pépinière ;

ANTOINE BERNHEIM ⁽¹⁾

Date d'entrée en fonction : 17 juin 1997

Date du dernier renouvellement : 5 juin 2003

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2008

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Vice-Président et Administrateur de Bolloré Investissement et de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton ;
- Administrateur de Bolloré, Christian Dior SA, Ciments Français, de la Compagnie Monégasque de Banque, Generali France ;
- Membre du Conseil de surveillance de Eurazeo.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Président et Administrateur de Assicurazioni Generali S.p.A. ;
- Vice-Président de Alleanza Assicurazioni S.p.A. ;
- Administrateur de AMB Generali Holding AG, Banca della Svizzera Italiana – BSI, Generali Espana Holding SA, Generali Holding Vienna AG, Intesa S.p.A., Mediobanca ;
- Associé de Lazard LLC.

HUBERT FABRI

Date d'entrée en fonction : 17 juin 1998
 Date du dernier renouvellement : 10 juin 2004
 Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Vice-Président du Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge ;
- Administrateur de Bolloré, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Société Anonyme Forestière et Agricole, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Terres Rouges Consultant ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge ;
- Représentant permanent de Financière V au Conseil d'administration de Compagnie des Glénans.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Immobilière de la Pépinière, Indufina, Induservices SA, Liberian Agricultural Company, Mopoli, Mopoli SA, Okomu Oil Palm Cy, Palmeraies du Cameroun, Plantation Nord Sumatra Ltd, Socfin, Socfinal, Socfinaf Cy Ltd, Socfinasia, Socfinco, Socfinde, Socfindo, Socfininter, Sogescol ;
- Vice-Président de SOGB ;
- Administrateur de Financière Privée, Fiporix Belgium SA, Forestière Équatoriale, Safacam, Nord Sumatra Investissements, Plantations des Terres Rouges SA, Socfinaf, Terrasia ;
- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Société des Palmeraies de la Ferme Suisse – Palm'Or, Red Lands Roses, Socapalm.

PHILIPPE GIFFARD⁽¹⁾

Date d'entrée en fonction : 8 août 1985
 Date du dernier renouvellement : 5 juin 2003
 Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président d'honneur du Crédit Industriel de l'Ouest (CIO) ;
- Président d'honneur de l'Institut de Participations de l'Ouest (IPO) ;
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Sodero Participations (Nantes) ;
- Administrateur de Bolloré et de la Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprise (CIFE) à Nantes.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

néant.

GEORGES PÉBEREAU⁽¹⁾

Date d'entrée en fonction : 15 décembre 1993
 Date du dernier renouvellement : 6 juin 2002
 Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président du Conseil de surveillance de SAS Atemi, SAS Marceau Finance, Marceau Investissement, Messine Développement et de Scorimar ;

- Président d'honneur d'Alcatel ;
- Administrateur de Bolloré, Société des Amis du Louvre, Epona ;
- Membre du Conseil de surveillance de MIB Développement SA.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

néant.

ÉDOUARD, COMTE DE RIBES

Date d'entrée en fonction : 26 juin 1989
 Date du dernier renouvellement : 7 juin 2001
 Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président-directeur général de Société Bordelaise Africaine ;
- Président du Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge ;
- Président d'honneur de Société Industrielle et Financière de l'Artois, IER ;
- Vice-Président de Bolloré Investissement ;
- Directeur général de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Administrateur de Bolloré, Bolloré Investissement, Ciments français, HRF, IER, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge ;
- Représentant permanent de la Compagnie du Cambodge au Conseil d'administration de Financière Moncey.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Président de Redlands Farm Holding ;
- Vice-Président de Société Financière des Caoutchoucs (Socfin), Socfin Plantations Sdn Bhd ;
- Administrateur de Plantations des Terres Rouges SA, Société Financière des Caoutchoucs (Socfin), Nord Sumatra Investissements SA, Dafci, SFA SA ;
- Représentant permanent de la Société Anonyme Forestière et Agricole au Conseil de Safacam ;
- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Socfinasia, Socfinal, Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB).

OLIVIER ROUSSEL⁽¹⁾

Date d'entrée en fonction : 8 août 1985
 Date du dernier renouvellement : 5 juin 2003 (R)
 Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2008

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président de Société Acor SAS ;
- Administrateur, Directeur général de Istac SA ;
- Administrateur de Bolloré, Bolloré Investissement, Financière Moncey, Saga, Société Industrielle et Financière de l'Artois et Acacia Films ;
- Membre du Conseil de surveillance de Carrere Group et Alternative Leaders France.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

néant.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

MICHEL ROUSSIN

Date d'entrée en fonction : 14 octobre 1999

Date du dernier renouvellement : 5 juin 2003

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président-directeur général de la Société Anonyme Forestière et Agricole – Safa ;
- Administrateur de Bolloré, Saga et Société Anonyme Forestière et Agricole – Safa, Sofema, Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- Membre du Conseil de surveillance des Assurances et Conseils Saint-Honoré.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Président du Conseil d'administration de Sitarail et de la Société Ferroviaire Ivoir-Burkinabé – Sofib ;
- Administrateur de Forestière Équatoriale, Saga Cameroun, Saga Côte d'Ivoire, SDV Cameroun, SDV Congo, SDV Sénégal, SDV Côte d'Ivoire, SDV Gabon, Sitarail, Sofib, Comilog SA (Compagnie Minière de l'Ogoue).

AGF VIE⁽¹⁾

Date d'entrée en fonction : 6 octobre 1995

Date du dernier renouvellement : 10 juin 2004

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2009

Représentant permanent : Laurent Mignon

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président des Conseils de surveillance de AGF Pierre et AGF Pierre Actif ;
- Membre du Conseil de surveillance de AGF Asset Management, AGF Pierre Actif 2, AGF Pierre Locatif, SCPI Capimmovalor 1, SCPI Domivalor, SCPI Distripierre et SCPI Logivalor 6 ;
- Administrateur de Bolloré, AGF Actio France, AGF Actions, AGF Boieldieu, AGF Épargne Salariale, AGF Financement 2, AGF Foncier, AGF Richelieu, AGF Valeurs durables, AGFIMO, Alliance Sicav, Assurances Medicles SA, Athena, Calypso, Camat, Château Larose Trintaudon, Compagnie de Gestion – de Prévoyance, Cofitem Cofimur, Gaipare Diffusion, Génération Vie, Innovacom, Klépierre, La Rurale, Natexis Action Euro, Patrimoine Foncier Européen, Phenix Sécurité, Qualis, Semaphore, SFTB, SIBI, Spaceco, STEF TFE.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

néant.

BOLLORÉ PARTICIPATIONS

Date d'entrée en fonction : 26 juin 1992

Date du dernier renouvellement : 10 juin 2004

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2009

Représentant permanent : Cédric de Bailliencourt

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Membre du Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge ;
- Administrateur de Bolloré, Bolloré Investissement, Compagnie des Tramways de Rouen, Compagnie des Glénans, Financière de l'Odet, IER, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Anonyme Forestière et Agricole, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de Agro Products Investment Company Limited, Bereby Finances, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Nord Sumatra Investissements, Socfinco, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux – Sogescol, Palmeraies du Cameroun Palmcam, Safa Cameroun, Société des Palmeraies du Cameroun, SDV Cameroun, SDV Congo, SOGB, SDV Côte d'Ivoire, Red Lands Roses, Compagnie Internationale de Cultures SA, Induservices SA, Plantations des Terres Rouges SA, SFA SA, Socfinal, Socfinasia, Socfinde, Société Palmeraies Ferme Suisse, Terrasia.

FINANCIÈRE V

Date d'entrée en fonction : 14 avril 1999

Date du dernier renouvellement : 5 juin 2003

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

Représentant permanent : Marc Bebon

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Administrateur de Bolloré Investissement, Bolloré, Compagnie des Glénans et de la Société Anonyme Forestière et Agricole.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

néant.

FINANCIÈRE DE L'ODET

Date d'entrée en fonction : 23 juin 1994

Date du dernier renouvellement : 15 juin 2000

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2005

Représentant permanent : Jean-Louis Bouquet

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Administrateur de Bolloré, Compagnie des Glénans, Saga et de la Société Française de Production (SFP).

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

néant.

(1) Administrateurs indépendants.

Nombre de réunions du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004

Le Conseil d'administration qui comprend douze membres, dont cinq extérieurs au Groupe, s'est réuni deux fois en 2004.

Montant global des rémunérations brutes totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, de manière directe ou indirecte à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2004, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société qui contrôle votre société au sens du même article

| (en euros) | 2004 | 2003 |
|-------------------------------|-----------|-----------|
| Vincent Bolloré, | | |
| Président-directeur général | | |
| Rémunération | 1 400 000 | 1 419 116 |
| Jetons de présence | 26 558 | 24 831 |
| Antoine Bernheim | | |
| Jetons de présence | 17 975 | 17 975 |
| Hubert Fabri | | |
| Jetons de présence | 11 200 | 11 200 |
| Philippe Giffard | | |
| Jetons de présence | 10 350 | 10 350 |
| Georges Pébereau | | |
| Jetons de présence | 10 350 | 10 350 |
| Édouard de Ribes | | |
| Jetons de présence | 17 975 | 17 975 |
| Olivier Roussel | | |
| Jetons de présence | 17 975 | 17 975 |
| Michel Roussin | | |
| Rémunération | 250 840 | 228 728 |
| Jetons de présence | 10 350 | 10 350 |
| AGF Vie | | |
| Jetons de présence | 10 350 | 10 350 |
| Bolloré Participations | | |
| Jetons de présence | 22 558 | 22 558 |
| Financière V | | |
| Jetons de présence | 17 975 | 17 975 |
| Financière de l'Odé | | |
| Jetons de présence | 10 350 | 10 350 |
| Bernard Esambert | | |
| Jetons de présence | - | 4 39 |

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société du Groupe

M. Vincent Bolloré :
180 000 actions Financière de l'Odé à 56,14 euros
9 000 actions Bolloré à 157,67 euros

Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et avec les actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant

Voir le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Indication globale des prêts et garanties accordées ou constituées en faveur des membres des organes d'administration ou de direction

Néant.

Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants et aux membres de la famille et utilisés par la société

Néant.

Plan de participation du personnel

Néant.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et attributaires et options levées par ces derniers

OPTIONS CONSENTIES

néant

LEVÉES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE L'ANNÉE 2004

| | Nombre total d'actions souscrites | Bolloré SA Plan du 14/04/1999 | Société Industrielle et Financière de l'Artois Plan du 14/04/1999 | Bolloré Investissement Plan du 14/10/1999 | Compagnie du Cambodge Plan du 14/10/1999 | Financière de l'Odet Plan du 14/10/1999 |
|--|---|-------------------------------------|--|--|---|--|
| Options détenues sur l'émetteur et les sociétés comprises dans le périmètre d'attribution des options, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé (information globale) | 139 700 | 42 500 options à 157,67 euros | 2 100 options à 698,4 euros | 32 000 options à 37,19 euros | 2 100 options à 514,43 euros | 61 000 options à 56,14 euros |

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE REFERENCE

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bolloré et en application de l'article 211-5-2 du livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ("AMF"), nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission, étant précisé que le document de référence ne comporte pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004 arrêtés par le conseil d'administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par CONSTANTIN ASSOCIES et Gérard HARMAND pour les exercices 2002 et 2003, et CONSTANTIN ASSOCIES et AEG FINANCES pour l'exercice 2004 selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve mais avec, au titre de l'exercice 2004, les observations suivantes relatives aux changements de méthode comptable portant :

- sur la constitution, pour la première fois en 2004, d'une provision pour gratifications liées à l'ancienneté ;
- sur la consolidation depuis le 1er janvier 2004 des entités ad-hoc dont le groupe ne détient aucun titre de capital.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le paragraphe intitulé "Information chiffrée relative aux normes IFRS" du rapport de gestion du conseil d'administration qui présente les principales divergences entre le référentiel français et le nouveau référentiel qui auront un impact sur les comptes consolidés du Groupe à compter du 1er janvier 2005.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris, le 20 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Jean-François Serval

AEG FINANCES
Gérard Harmand

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

ATTESTATIONS DES RESPONSABLES

| | |
|---|-----|
| • Attestation du responsable du document de référence | 97 |
| • Avis des contrôleurs légaux des comptes | 107 |
| • Politique d'information | 98 |

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| | |
|--|----|
| • Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne | 21 |
| • Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 76 |
| • Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux | 86 |

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

| | |
|--|---------------|
| Émetteur | 96 |
| Capital | |
| • Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...) | 97 |
| • Capital autorisé non émis | 16, 99 et 100 |
| • Capital potentiel | 101 |
| • Tableau d'évolution du capital sur 5 ans | 101 |
| Marché des titres | |
| • Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois | 16 |
| • Dividendes | 14 et 15 |
| Capital et droit de vote | |
| • Répartition actuelle du capital et des droits de vote | 15 |
| • Évolution de l'actionnariat | 100 |
| • Pactes d'actionnaires | 15 |

ACTIVITÉS DU GROUPE

| | |
|--|------------|
| • Organisation du Groupe (relations mère et filiales, informations sur les filiales) | 8 |
| • Chiffres clés du Groupe | 4 et 5 |
| • Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays) | 4, 8 et 60 |
| • Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur | 8 à 11 |
| • Politique d'investissements | 101 |

ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE

| | |
|---|--------------|
| • Facteurs de risques | 22 à 25 |
| • Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions) | 22, 65 et 66 |
| • Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...) | 101 |
| • Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...) | 22 |
| • Risques industriels et liés à l'environnement | 23 et 24 |
| • Assurances et couverture des risques | 22 |

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

| | |
|---|---------|
| • Comptes consolidés et annexe | 37 à 75 |
| • Engagements hors-bilan | 62 à 64 |
| • Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux | 65 |
| • Comptes sociaux et annexe | 77 à 85 |

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

| | |
|---|-----------|
| • Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance | 102 à 104 |
| • Composition et fonctionnement des comités | 102 |
| • Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE) | 106 |
| • Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées) | 99, 106 |
| • Conventions réglementées | 16 et 87 |

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

| | |
|---------------------|-----------|
| • Évolution récente | 13 |
| • Perspectives | 13 et 101 |

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mai 2005 conformément aux articles 211-1 à 211-42 de son règlement général.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Bolloré

SA au Capital de 60 464 360 €
Siège social :
Odet
29500 Ergué-Gabéric
RCS Quimper 304 827 900

Siège administratif :

Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux
Tél. : +33 (0) 1 46 96 44 33
Fax : +33 (0) 1 46 96 44 22
www.bollore.com



Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex
France
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33
Fax : +33 (0)1 46 96 44 22
www.bollore.com